



Comité Subrégional  
de l'Emploi et de la Formation

## **Etude exploratoire du secteur non-marchand dans la région du Centre**

Sur l'initiative du **Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation  
de la région du Centre**

avec la collaboration de **Forem Conseil**, service d'Analyse du Marché  
de l'Emploi et de la Formation

- Avril 2006 -



**Avec le soutien de la Région Wallonne et du Fonds Social Européen**

# Table des matières

<b>1 DESCRIPTION DU SECTEUR.....</b>	<b>4</b>
1.1 Présentation du secteur non-marchand .....	4
1.2 Les activités.....	5
1.2.1 Définition du code Nace .....	5
1.2.2 Codes Nace dans le secteur non-marchand .....	6
<b>2 LES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES DANS LA REGION DU CENTRE.....</b>	<b>15</b>
2.1 La part des postes de travail du secteur non-marchand au sein de la région du Centre .....	15
2.2 La part des salariés résidant du secteur non-marchand au sein de la région du Centre .....	17
<b>3 LE SECTEUR DES SERVICES NON-MARCHANDS DANS LA REGION DU CENTRE.....</b>	<b>20</b>
3.1 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre .....	20
3.2 La répartition des salariés résidant dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre .....	24
3.3 Les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits dans un des sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre.....	28
3.3.1 Répartition par branche d'activités .....	28
3.3.2 Répartition par groupe de professions.....	29
3.4 Les postes vacants relatifs à l'un des sous-secteurs des services non-marchands diffusés en 2005 par le Forem pour la région du Centre .....	31
3.4.1 Postes vacants par secteur d'activités.....	31
3.4.2 Postes vacants par profession.....	33
3.5 L'utilisation des dispositifs publics gérés par le Forem dans le secteur non-marchand .....	35
3.5.1 Le développement de l'emploi .....	35
3.5.1.1 Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE).....	35
3.5.1.2 Le Programme de Transition Professionnelle (PTP) .....	40
3.5.2 Le soutien à la formation des travailleurs : le chèque-formation .....	42
<b>4 DETAIL DES SOUS-SECTEURS DU NON-MARCHAND LES PLUS REPRESENTES DANS LA REGION DU CENTRE .....</b>	<b>44</b>
4.1 La santé et l'action sociale.....	44
4.1.1 La part du secteur de la santé et de l'action sociale dans le secteur non-marchand et son évolution .	44
4.1.2 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale.....	46
4.1.3 La répartition par genre des postes de travail dans le secteur de la santé et de l'action sociale.....	47
4.1.4 La répartition par statut des postes de travail dans le secteur de la santé et de l'action sociale.....	49
4.1.5 Les établissements dans le secteur de la santé et de l'action sociale .....	51
4.2 L'éducation .....	56
4.2.1 La part du secteur de l'éducation dans le secteur non-marchand et son évolution .....	56

4.2.2	La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs de l'éducation.....	57
4.2.3	La répartition par genre des postes de travail dans le secteur de l'éducation .....	59
4.2.4	La répartition par statut des postes de travail dans le secteur de l'éducation .....	60
4.2.5	Les établissements dans le secteur de l'éducation .....	62
<b>4.3</b>	<b>L'administration publique, les services collectifs généraux et la sécurité sociale obligatoire .....</b>	<b>66</b>
4.3.1	La part du secteur de l'administration publique dans le secteur non-marchand et son évolution.....	66
4.3.2	La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs de l'administration publique .....	67
4.2.3	La répartition par genre des postes de travail dans le secteur de l'administration publique.....	69
4.2.4	La répartition par statut des postes de travail dans le secteur de l'administration publique .....	71
4.2.5	Les établissements dans le secteur de l'administration publique.....	73

# 1 Description du secteur

## 1.1 Présentation du secteur non-marchand<sup>1</sup>

L'expression « secteur non-marchand » est utilisée pour désigner un ensemble d'organisations économiques, acteurs du secteur non-marchand, qui ne se plient pas aux règles du marché. Ce terme est apparu pour la première fois en 1982 dans des textes officiels à l'occasion de la mise en place du Troisième Circuit du Travail<sup>2</sup>. Ce dispositif définit les activités non-marchandes comme étant celles qui sont d'utilité publique ou sociale ou d'intérêt culturel, qui ne poursuivent aucun but lucratif et qui répondent à des besoins collectifs qui, autrement, n'auraient pas été rencontrés.

Il n'existe actuellement pas de définition du secteur non-marchand qui fasse l'unanimité et qui permette d'identifier clairement les organisations qu'il rassemble. Néanmoins, dans son document intitulé « Contours et statistiques du non-marchand en Belgique », l'université de Liège tente de proposer une définition théorique et pratique qui soit aussi rigoureuse que possible et qui rende le concept du non-marchand opératoire dans le contexte belge. Le lecteur intéressé par ces définitions est invité à consulter le rapport en question. Dans le cadre de la présente analyse, nous allons essentiellement nous intéresser à la définition pratique du secteur non-marchand.

Selon l'étude mentionnée ci-avant et selon le rapport de synthèse relatif au secteur non-marchand<sup>3</sup> établi par la Fondation Roi Baudouin, la définition pratique du non-marchand repose sur une double conception, large et restreinte, du secteur, qui tient compte de la nature des activités réalisées. Elle est décrite comme suit :

- Au sens large, le non-marchand rassemble tous les opérateurs économiques présentant une forme juridique permettant de préjuger d'une finalité non lucrative et du recours à des ressources non-marchandes (ASBL, mutuelles, services publics...). Cette conception est très extensive dans la mesure où elle inclut des producteurs qui ne peuvent pas être considérés comme non marchands (fausses ASBL<sup>4</sup>, certaines entreprises publiques<sup>5</sup>), mais elle donne la borne supérieure du secteur.
- Au sens restreint, le non marchand exclut, parmi les opérateurs précédents, ceux qui relèvent de l'administration publique, ainsi que ceux qui sont actifs dans les branches essentiellement soumises au marché, à savoir l'industrie, le commerce, le transport, la finance... Les ASBL et les entreprises publiques marchandes qui sont principalement

---

<sup>1</sup> L'IWEPS utilise le terme « services aux personnes ou non-marchands ».

<sup>2</sup> Il s'agit d'un dispositif qui a pour objectif de pallier le chômage d'origine structurelle par la création d'emplois dans le secteur non-marchand.

<sup>3</sup> « Le secteur non-marchand en Belgique », rapport de synthèse, Fondation Roi Baudouin, octobre 2001

<sup>4</sup> En raison de leur nature lucrative.

<sup>5</sup> Les entreprises publiques qui sont manifestement marchandes soit parce que leurs ressources proviennent du marché, soit parce qu'elles rémunèrent des capitaux privés.

localisées dans ces branches sont ainsi rejetées. Cette conception restreinte fournit la borne inférieure du secteur.

Cette définition présente l'avantage de proposer des bornes inférieure et supérieure qui délimitent le champ d'application lié au secteur non-marchand. Elle permet, d'un point de vue statistique, de quantifier le non-marchand sur base d'une nomenclature des activités et ce, quelle que soit la définition envisagée.

La nomenclature des activités non-marchandes qui est généralement utilisées dans les sources statistiques est basée sur la nature des activités (ou des produits). C'est le cas en Belgique où la nomenclature NACE-BEL<sup>6</sup> est utilisée, entre autre, par l'INS<sup>7</sup>, l'ONSS (emplois salariés) et par l'ONSS-APL (emplois des pouvoirs locaux).

Dans son étude intitulée « Contours et statistiques du non-marchand en Belgique », l'université de Liège a redéfini une nomenclature qui s'inspire de la nomenclature ICNPO<sup>8</sup> et a établi une table de correspondance avec la nomenclature NACE-BEL.

Dans un souci de simplification et de cohérence avec les bases de données belges que nous utilisons, à savoir les données issues de l'ONSS et de l'ONSS-APL, nous avons choisi de nous baser sur la découpe proposée dans la nomenclature NACE-BEL.

## **1.2 Les activités**

Les différentes activités liées au secteur non-marchand peuvent être présentées selon la classification proposée par la nomenclature NACE-BEL.

### **1.2.1 Définition du code Nace**

Le code Nace présente une classification des branches d'activités. Chaque établissement est rattaché à une branche d'activités déterminée en fonction de son activité économique propre.

Si un établissement réalise plusieurs activités, on lui attribue le code Nace de l'activité qui génère le chiffre d'affaires le plus important.

Lorsqu'une entreprise détient plusieurs établissements, chacun de ceux-ci est identifié par un code Nace qui correspond à son activité principale.

---

<sup>6</sup> NACE = Nomenclature générale des Activités économiques dans les Communautés Européennes.

<sup>7</sup> INS = Institut National de Statistiques.

<sup>8</sup> ICNPO = International Classification of Nonprofit Organizations. Cette nomenclature tente de répondre à la limite du code NACE-BEL (être orienté vers la codification de produits échangés sur le marché).

Il faut toutefois noter que l'attribution du code Nace dépend de l'activité « déclarée » de l'établissement. Ceci peut expliquer que, dans certains cas, le code Nace d'un établissement ne corresponde pas ou plus à l'activité réelle.

## 1.1.2 Codes Nace dans le secteur non-marchand

Les codes Nace relatifs au secteur non-marchand sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils sont détaillés jusqu'au niveau Nace 5.

Nace 2	Nace 3	Nace 4	Nace 5	Intitulé
75				Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire
	751			Administration générale, économique et sociale
		7511		Administration publique générale
			75111	Administration centrale
			75112	Administration communautaire et régionale
			75113	Administration provinciale
			75114	Administration communale, à l'exclusion des CPAS
			75115	CPAS
			75116	Intercommunales à vocation générale
		7512		Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales
			75120	Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales
		7513		Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques
			75130	Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques
		7514		Activités de soutien aux administrations
			75140	Activités de soutien aux administrations
	752			Services de prérogative publique
		7521		Affaires étrangères
			75210	Affaires étrangères
		7522		Défense
			75220	Défense
		7523		Justice
			75231	Tribunaux
			75232	Prisons et institutions assimilées
			75233	Autres activités relatives à la justice
		7524		Sécurité publique
			75241	Services de la sûreté
			75244	Police fédérale
			75245	Police locale
		7525		Pompiers et protection civile
			75250	Pompiers et protection civile

Nace 2	Nace 3	Nace 4	Nace 5	Intitulé
	753			Sécurité sociale obligatoire
		7530		Sécurité sociale obligatoire
			75301	Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles
			75302	Mutuelles et caisses d'assurance soins
			75303	Autres organismes de sécurité sociale
80				Education
	801			Enseignement primaire
		8010		Enseignement fondamental
			80101	Enseignement fondamental communautaire
			80102	Enseignement fondamental provincial
			80103	Enseignement fondamental communal
			80104	Enseignement fondamental libre subventionné
			80105	Enseignement fondamental international
			80109	Enseignement fondamental et gardien auquel les codes 80.101 à 80.105 ne peuvent être attribués
	802			Enseignement secondaire
		8021		Enseignement secondaire général
			80211	Enseignement secondaire général communautaire
			80212	Enseignement secondaire général provincial
			80213	Enseignement secondaire général communal
			80214	Enseignement secondaire général libre subventionné
			80215	Enseignement secondaire général international
			80216	Enseignement secondaire général organisé par les forces armées
			80219	Enseignement secondaire général auquel les codes 80.211 à 80.216 ne peuvent être attribués
		8022		Enseignement secondaire professionnel ou technique
			80221	Enseignement secondaire professionnel ou technique communautaire
			80222	Enseignement secondaire professionnel ou technique provincial
			80223	Enseignement secondaire professionnel ou technique communal
			80224	Enseignement secondaire professionnel ou technique libre subventionné
			80225	Enseignement secondaire professionnel ou technique international
			80226	Enseignement secondaire professionnel ou technique organisé par les forces armées
	803			Enseignement supérieur
		8030		Enseignement supérieur
			80301	Enseignement supérieur communautaire
			80302	Enseignement supérieur provincial
			80303	Enseignement supérieur communal
			80304	Enseignement supérieur libre subventionné
			80305	Enseignement supérieur international
			80306	Enseignement supérieur organisé par les forces armées
			80309	Enseignement supérieur auquel les codes 83.301 à 80.306 ne peuvent être attribués
	804			Formation permanente et autres formes d'enseignement
		8041		Ecoles de conduite
			80411	Auto-écoles
			8041101	<i>les auto-écoles</i>
			8041102	<i>les moto-écoles</i>
			80412	Écoles de pilotage de bateaux et d'avions
			8041201	<i>la préparation au certificat de pilotage d'avions de tourisme</i>
			8041202	<i>la formation aux permis bateaux à voiles et bateaux de plaisance</i>

Nace 2	Nace 3	Nace 4	Nace 5	Intitulé
		8042		Formation permanente et autres formes d'enseignement n.d.a.
			80421	Formation permanente
			80422	Enseignement artistique non classable par niveau
			80423	Enseignement par correspondance
			80424	Autres formes d'enseignement n.d.a.
85				Santé et action sociale
	851			Activités pour la santé humaine
		8511		Activités hospitalières
			85110	Activités hospitalières
		8512		Pratique médicale
			85120	Pratique médicale
		8513		Pratique dentaire
			85130	Pratique dentaire
		8514		Autres activités pour la santé humaine
			85141	Laboratoires médicaux
			85142	Ambulances
			85143	Activités paramédicales, à l'exclusion des kinésithérapeutes
			85144	Kinésithérapeutes
			85145	Centres de collecte de sang, banques d'organes et similaires
			85146	Autres activités relatives aux soins de santé n.d.a.
	852			Activités vétérinaires
		8520		Activités vétérinaires
			85200	Activités vétérinaires
	853			Action sociale
		8531		Activités d'action sociale avec hébergement
			85311	Instituts pour mineurs handicapés
			85312	Orphelinats
			85313	Instituts pour enfants en difficulté
			85314	Instituts pour adultes handicapés
			85315	Maisons de repos pour personnes âgées
			85316	Autres activités d'action sociale avec hébergement n.d.a.
		8532		Activités d'action sociale sans hébergement
			85321	Crèches et garderies d'enfants, y compris les centres de jour pour enfants handicapés
			85322	Ateliers protégés
			85323	Autres activités d'action sociale sans hébergement n.d.a.
			85324	Centres P.M.S. et centres d'orientation ou reformation professionnelle
90				Assainissement, voirie et gestion des déchets
	900			Assainissement, voirie et gestion des déchets
		9001		Collecte et traitement des eaux usées
			90010	Collecte et traitement des eaux usées
		9002		Collecte et traitement des autres déchets
			90021	Ramassage, déversement et traitement des déchets des ménages et des entreprises, des déchets agricoles et des débris de construction ou de démolition
			90022	Gestion des décharges et des sites définitifs de stockage
	9003			Nettoyage de la voirie, dépollution et activités similaires
			90031	Nettoyage de la voirie
			90032	Dépollution et activités similaires

Nace 2	Nace 3	Nace 4	Nace 5	Intitulé
91				Activités associatives diverses
	911			Activités d'organisations économiques, patronales et professionnelles
		9111		Activités d'organisations économiques et patronales
			91110	Activités d'organisations économiques et patronales
		9112		Activités d'organisations professionnelles
			91120	Activités d'organisations professionnelles
	912			Activités de syndicats de salariés
		9120		Activités de syndicats de salariés
			91200	Activités de syndicats de salariés
	913			Autres organisations associatives
		9131		Organisations religieuses ou philosophiques
			91310	Organisations religieuses ou philosophiques
			91311	Organisations religieuses
			91319	Religieux à charge du budget des cultes
		9132		Organisations politiques
			91320	Organisations politiques
		9133		Organisations associatives n.d.a.
			91330	Organisations associatives n.d.a.
92				Activités récréatives, culturelles et sportives
	921			Activités cinématographiques et vidéo
		9211		Production de films
			92111	Production de films cinématographiques
			92112	Production de films pour la télévision
			92113	Production d'autres films
			9211301	<i>la production et la réalisation de films publicitaires et films promotionnels, films techniques et d'entreprise, films à caractère éducatif ou de formation, clips vidéo</i>
			9211302	<i>la production et la réalisation de dessins animés par des laboratoires spécialisés</i>
			92114	Services annexes à la production de films
			9211401	<i>les activités connexes à la production de films telles que postsynchronisation, effets spéciaux, développement, montage, coloriage, doublage, etc., exercées pour le compte de tiers</i>
			9211402	<i>les activités des studios de cinéma, y compris la mise à disposition de matériel technique</i>
		9212		Distribution de films
			92120	Distribution de films
			9212001	<i>la distribution (vente ou location) de films cinématographiques et de bandes de vidéo à d'autres unités, mais non au public général</i>
			9212002	<i>les activités liées à la distribution telles que la réservation, la livraison et la conservation de films</i>
			9212003	<i>l'édition et la distribution de films de tous types sur bandes vidéo à destination du public</i>
			9212004	<i>la gestion de droits cinématographiques et audiovisuels d'œuvres réalisées par des tiers</i>
		9213		Projection de films cinématographiques
			92130	Projection de films cinématographiques
			9213001	<i>la projection de films cinématographiques ou de bandes de vidéo dans des salles de cinéma, en plein air ou dans d'autres installations de projection</i>
			9213002	<i>les activités des ciné-clubs</i>

Nace 2	Nace 3	Nace 4	Nace 5	Intitulé
	922			Activités de radio et de télévision
		9220		Activités de radio et de télévision
			92201	Production et diffusion de programmes de radio
			9220101	<i>la production de programmes de radio, que cette production soit combinée ou non avec des activités de diffusion</i>
			9220102	<i>les activités des radios locales et des radios libres</i>
			92202	Production de programmes de télévision
			9220201	<i>la production de programmes de télévision non diffusés par leur producteur</i>
			9220202	<i>les activités des maisons de production indépendantes</i>
			92203	Émission de programmes de télévision
			9220301	<i>l'émission de programmes de télévision par des chaînes subventionnées ou par des chaînes appartenant au secteur privé, que cette émission soit combinée ou non avec des activités de production</i>
			9220302	<i>les activités dans la domaine de la production et de l'émission de programmes de télévision exercées par: les chaînes régionales et locales, les chaînes payantes</i>
			92204	Production et diffusion de programmes de radio et de télévision
	923			Autres activités de spectacle et d'amusement
		9231		Art dramatique et musique
			92311	Artistes indépendants
			92312	Production de spectacles par des ensembles artistiques
			92313	Services annexes à l'art dramatique et à la musique
		9232		Gestion de salles de spectacle
			92321	Exploitation de salles de théâtre, de concert et similaires
			9232101	<i>l'exploitation de salles de concert, de théâtre, music-halls, cabarets et autres salles de spectacles</i>
			9232102	<i>l'exploitation d'agences de vente de billets et de réservations de places</i>
			9232103	<i>l'exploitation de studios d'enregistrements sonores pour compte de tiers</i>
			92322	Gestion et exploitation de centres culturels
			9232201	<i>la gestion et l'exploitation de centres culturels</i>
			9232202	<i>la gestion et l'exploitation de centres polyvalents, principalement destinés à des activités dans le domaine de l'art dramatique et de la musique</i>
		9233		Attractions foraines et parcs d'attractions
			92331	Attractions foraines
			92332	Parcs d'attractions
			9233201	<i>l'exploitation de parcs d'attractions</i>
			9233202	<i>l'exploitation de chemins de fer touristiques</i>
		9234		Autres activités de spectacle et d'amusement n.d.a.
			92340	Autres activités de spectacle et d'amusement n.d.a.
			9234001	<i>l'exploitation d'écoles de danse et les activités des professeurs de danse</i>
			9234002	<i>l'organisation d'activités récréatives n.d.a.: spectacles de cirque, spectacles de marionnettes, rodéos, spectacles "son et lumière", etc.</i>
	924			Agences de presse
		9240		Agences de presse
			92400	Agences de presse
			9240001	<i>les activités des agences de presse, c'est-à-dire la communication aux médias d'informations, de photos</i>
			9240002	<i>les activités des journalistes et des photographes de presse indépendants</i>

Nace 2	Nace 3	Nace 4	Nace 5	Intitulé
	925			Activités des bibliothèques, archives publiques, musées et autres activités culturelles
		9251		Gestion des bibliothèques et archives publiques
			92510	Gestion des bibliothèques et archives publiques
			9251001	<i>la recherche et gestion de collections d'ouvrages spécialisés ou non</i>
			9251002	<i>la tenue des archives historiques</i>
			9251003	<i>l'établissement de catalogues</i>
			9251004	<i>prêt à stockage de livres, de cartes, de périodiques, de films, de disques, de bandes magnétiques, d'oeuvres d'art, etc.</i>
			9251005	<i>activités de recherche visant à répondre aux demandes d'information</i>
		9252		Gestion des musées et du patrimoine culturel
			92520	Gestion des musées et du patrimoine culturel
			9252001	<i>la préservation de sites (y compris les fouilles) et de bâtiments historiques</i>
			9252002	<i>la conservation de monuments historiques</i>
			9252003	<i>la gestion des musées de toute nature, y compris les musées en plein air: musées d'art, d'orfèvrerie, de meubles, de costumes, de céramiques, d'argenterie, etc.; musées d'histoire naturelle, des sciences, des</i>
		9253		Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles
			92530	Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles
			9253001	<i>la conservation du patrimoine naturel</i>
			9253002	<i>la gestion de jardins botaniques et zoologiques, des zoos pour enfants, des réserves et parcs naturels, y compris la protection de la flore et de la faune</i>
			9253003	<i>l'exploitation d'autres curiosités touristiques (grottes et similaires)</i>
	926			Activités liées au sport
		9261		Gestion d'installations sportives et de stades
			92611	Gestion et exploitation de centres sportifs
			9261101	<i>la gestion et l'exploitation de centres sportifs destinés à accueillir des événements ou des disciplines sportifs de toute nature</i>
			9261102	<i>la gestion et l'exploitation de centres polyvalents, principalement destinés à la pratique du sport</i>
			92612	Exploitation de centres de fitness et salles de gymnastique
			92613	Exploitation d'autres installations sportives
			9261301	<i>l'exploitation de stades de football, piscines, stades d'athlétisme, établissements de bowling, terrains de golf, courts de tennis, patinoires, stands de tir, salles et arènes spécialisées, etc.</i>
			9261302	<i>l'exploitation de ports de plaisance et aérodromes de tourisme</i>
			9261303	<i>l'exploitation de viviers, hippodromes et manèges</i>
			9261304	<i>l'exploitation de circuits automobiles, vélodromes, etc.</i>
		9262		Autres activités sportives
			92621	Activités de clubs de sport et d'associations sportives
			9262101	<i>l'organisation et la gestion d'activités sportives: clubs de football, de cyclisme, de bowling, de natation, de golf, de boxe, de lutte et autres arts martiaux, de musculation, associations de sports d'hiver</i>
			9262102	<i>les activités liées aux courses et concours d'animaux (cheveux, lévriers, pigeons, etc.)</i>
			9262103	<i>les activités liées aux sport mécaniques (automobiles, motos, karts, etc.)</i>
			9262104	<i>la pratique de la chasse et de la pêche en tant que sports ou activités de loisir</i>

Nace 2	Nace 3	Nace 4	Nace 5	Intitulé
			9262105	<i>les activités liées aux régates, ski nautique, jetski, deltaplane, vol à voile, vol en ULM, en avion de tourisme ou de sport, etc.</i>
			92622	Sportifs indépendants, instructeurs de sport et managers sportifs
			92623	Autres activités sportives
			9262301	<i>la promotion et l'organisation d'événements sportifs tant pour compte propre que pour le compte de tiers</i>
			9262302	<i>les activités de services connexes</i>
927				Autres activités récréatives
	9271			Jeux de hasard et d'argent
		92710		Jeux de hasard et d'argent
		9271001		<i>l'organisation de loteries, lotos, pronostics, paris mutuels, etc.</i>
		9271002		<i>l'exploitation de casinos et de salles de jeux</i>
		9271003		<i>l'exploitation de machines à sous basées sur le hasard avec gain d'argent</i>
		9271004		<i>les activités liées à la vente de billets de loterie, la distribution et la collecte de bulletins de participation, etc.</i>
	9272			Autres activités récréatives
		92721		Exploitation de salles de billards
		92722		Exploitation de parcs de récréation, lunaparc et similaires
		92723		Exploitation d'infrastructures de plage, de bicyclettes, pédalos, poneys et similaires
		9272301		<i>l'exploitation d'infrastructures de plage (location de cabines de bain, paravents, sièges, etc.)</i>
		9272302		<i>la mise à disposition à des fins récréatives de pédalos, barques, bicyclettes, poneys, etc.</i>
		92724		Autres activités récréatives
		9272401		<i>l'engagement et le placement d'acteurs pour les films cinématographiques, les émissions de télévision et les pièces de théâtre</i>
		9272402		<i>les autres activités liées aux loisirs non classées ailleurs</i>
93				Autres services
	930			Autres services
		9301		Blanchisseries - teintureriers
		93011		Blanchisseries, teintureriers et similaires
		9301101		<i>Lavage, blanchissage, nettoyage à sec, repassage, teinture, etc., des habits et textiles pour les entreprises, les utilisateurs professionnels ou les exploitants de dépôts qui acceptent le linge des parti</i>
		9301102		<i>le ramassage et la livraison du linge</i>
		9301103		<i>le nettoyage d'articles en cuir ou en fourrure</i>
		9301104		<i>le nettoyage des tapis, des moquettes, des tentures et des rideaux</i>
		9301105		<i>la réparation de vêtements et d'autres articles textiles ou les petites retouches apportées à ces articles lorsqu'elles sont faites en liaison avec le nettoyage</i>
		9301106		<i>la location, par les blanchisseries, de linge, de vêtements de travail et d'articles similaires</i>
		93012		Salons-lavoirs, blanchisseries, services de nettoyage de vêtements, linges et autres textiles pour particuliers
		9301201		<i>le service des laveriers automatiques en libre service</i>
		9301202		<i>le traitement (ramassage, lavage, repassage, livraison à domicile, etc.) du linge à une échelle non industrielle et le nettoyage d'articles d'habillement pour le compte de particuliers</i>
		93013		Magasins-dépôts pour le nettoyage des vêtements, linges et autres textiles des particuliers

Nace 2	Nace 3	Nace 4	Nace 5	Intitulé
		9302		Coiffure et soins de beauté
			93021	Salons de coiffure
			93022	Instituts de beauté
			9302201	<i>les conseils en beauté et les soins du visage: massages fasciaux, traitement anti-rides, maquillage, etc.</i>
			9302202	<i>les soins de la peau et l'épilation</i>
			9302203	<i>les soins de manucure et de pédicure</i>
		9303		Services funéraires
			93031	Entreprises de pompes funèbres
			9303101	<i>les soins aux défunts: la préparation des corps pour la sépulture ou l'incinération, l'embaumement, etc.</i>
			9303102	<i>les services connexes à l'inhumation et l'incinération: la location de locaux aménagés dans les funérariums, etc.</i>
			9303103	<i>les services d'inhumation et d'incinération des défunts</i>
			9303104	<i>les services funéraires aux animaux</i>
			93032	Gestion de cimetières et crématoriums
			9303201	<i>la location ou vente de concessions</i>
			9303202	<i>la gestion et l'entretien des cimetières</i>
			9303203	<i>les services fournis par les crématoriums (incinération, dispersion des cendres, columbarium, etc.)</i>
		9304		Autres soins corporels
			93040	Autres soins corporels
		9305		Autres services n.d.a.
			93051	Agences matrimoniales, agences de rencontres, services d'escorte, activités d'hôtesse et autres activités similaires liées à la vie sociale
			93052	Graphologues, astrologues, voyants, radiesthésistes et similaires
			93053	Autres services n.d.a.
			9305301	<i>les services de recherche généalogique</i>
			9305302	<i>les services de tatouement</i>
			9305303	<i>les concessions diverses, notamment sur la voie publique circuleurs, porteurs, etc.) ou à l'intérieur des bâtiments accessibles au public (vestiaires, toilettes, etc.)</i>
			9305304	<i>le dressage et l'entraînement d'animaux de compagnie et de chiens d'aveugles</i>
95				Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
	950			Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
		9500		Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
			95000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
			95001	Personnel occupé à des tâches ménagères
			95002	Personnel occupé à des travaux d'ordre non ménager
			95003	Personnel occupé dans des domaines et jardins privés
96				Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
		9600		Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
			96000	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre

Nace 2	Nace 3	Nace 4	Nace 5	Intitulé
97				Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
		9700		Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
			97000	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
99				Organismes extra-territoriaux
	990			Organismes extra-territoriaux
		9900		Organismes extra-territoriaux
			99000	Organismes extra-territoriaux

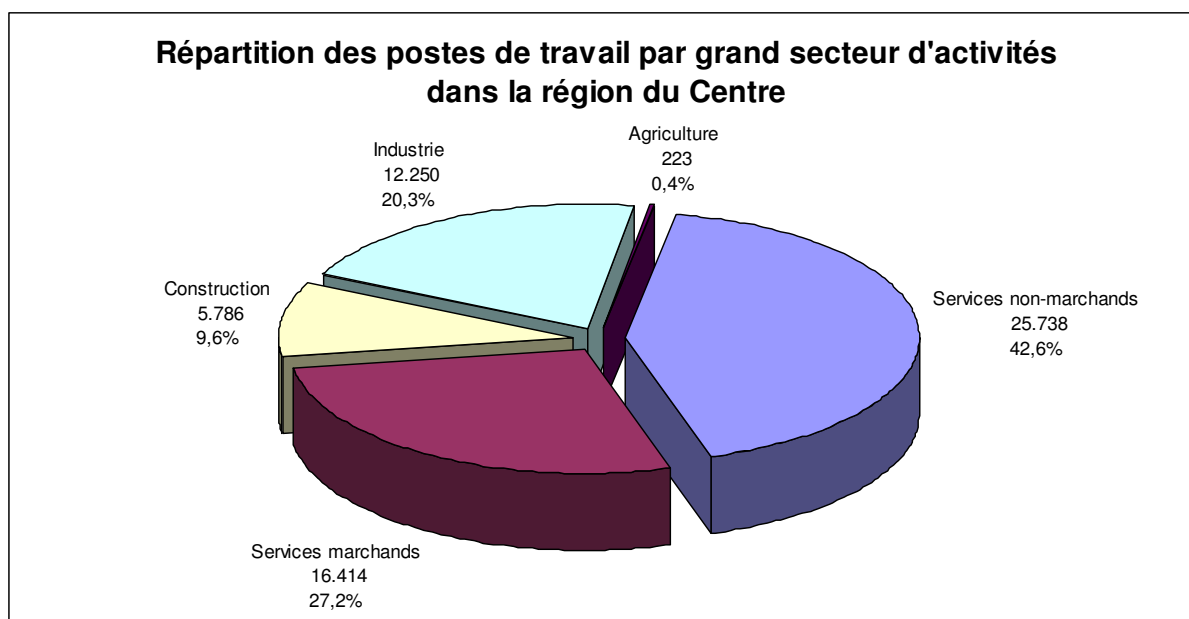
## 2 Les grands secteurs d'activités dans la région du Centre

Dans ce chapitre consacré aux grands secteurs d'activités, nous allons aborder les points suivants :

- La part des postes de travail du secteur non-marchand au sein de la région du Centre
- La part des salariés résidant du secteur non-marchand au sein de la région du Centre

### 2.1 La part des postes de travail du secteur non-marchand au sein de la région du Centre

Le graphique suivant présente une répartition des postes de travail de la région du Centre par grand secteur d'activités<sup>9</sup>.

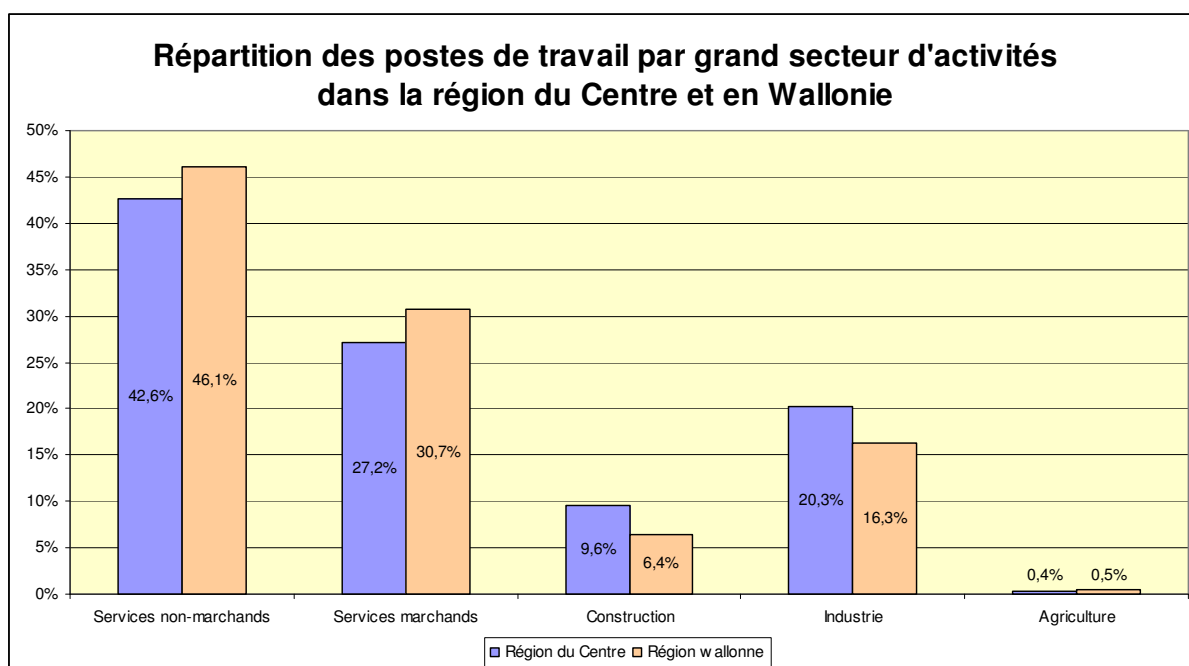


Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Sur base de ce graphique, on constate que le secteur le plus représenté est le secteur des services non-marchands. A lui seul, il reprend plus de 40% des postes de travail de la région du Centre. Il compte 25.738 postes de travail sur les 60.411 postes de la région du Centre.

<sup>9</sup> Une analyse plus détaillée des postes de travail dans la région du Centre est disponible dans le document intitulé « Analyse du marché de l'emploi dans la région du Centre », CSEF Région du Centre, 09-2005.

Le graphique suivant permet de comparer la part de chaque grand secteur d'activité dans la région du Centre et en Wallonie.



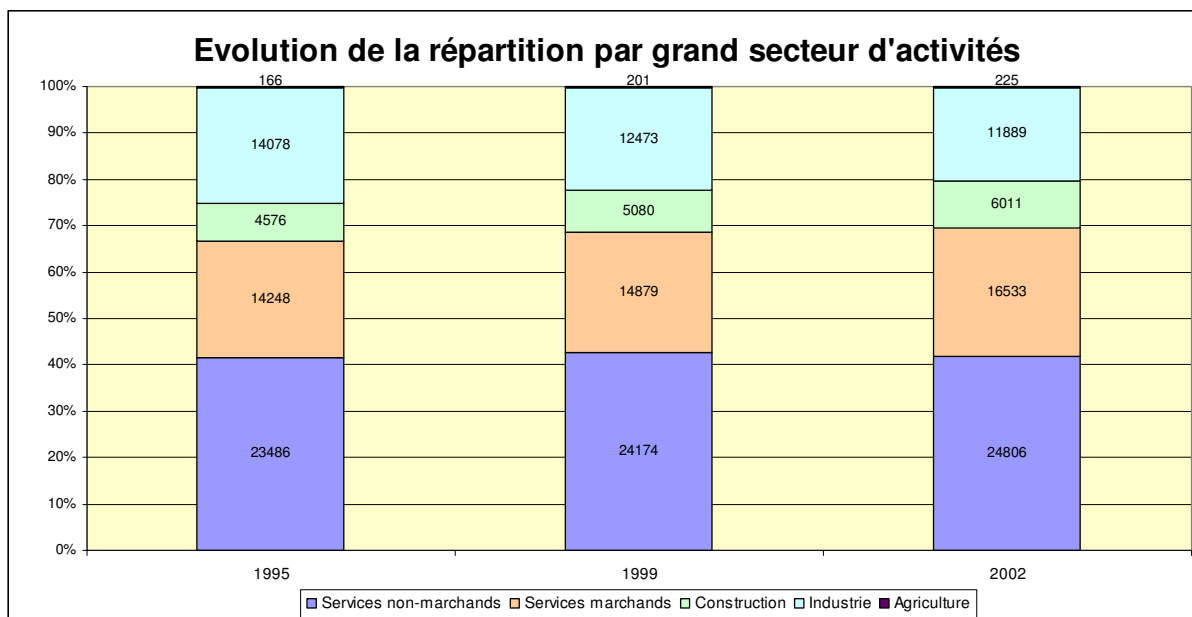
Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

On constate que la part du secteur non-marchand qui était déjà fortement représentée dans la région du Centre (42.6%) l'est encore davantage dans la répartition au niveau de la région wallonne. Elle atteint 46.1%.

Les autres secteurs sous-représentés dans la région du Centre sont les secteurs des services marchands (différentiel de -3.5 points de pourcentage) et de l'agriculture (différentiel de -0.1 point de pourcentage).

Les secteurs sur-représentés dans la région du Centre sont les secteurs de la construction (différentiel de +3.2 points de pourcentage) et de l'industrie (différentiel de +4 points de pourcentage).

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de postes de travail salarié par grand secteur d'activités dans la région du Centre et ce, sur une période allant de 1995 à 2002.



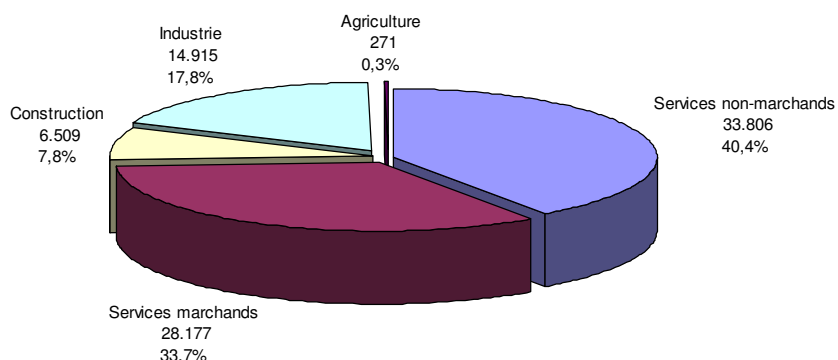
Ce graphique nous amène à constater que, sur une période de huit ans, le nombre de postes de travail salarié dans le secteur des services non-marchands s'est accru de 1 320 unités. Cela représente une augmentation de 5.6%. Le nombre total de postes de travail de la région du Centre a connu, sur cette même période, une augmentation similaire (+5.1%). Le seul secteur qui, sur la période de 1995 à 2002, a connu une régression est le secteur de l'industrie. Son nombre de postes de travail salarié s'est réduit de 2 189 unités, soit 15.6%.

## **2.2 La part des salariés résidant du secteur non-marchand au sein de la région du Centre**

Le graphique suivant présente la répartition des salariés résidant de la région du Centre par grand secteur d'activités<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Une analyse plus détaillée des salariés résidant de la région du Centre est disponible dans le document intitulé « Analyse du marché de l'emploi dans la région du Centre », CSEF Région du Centre, 09-2005.

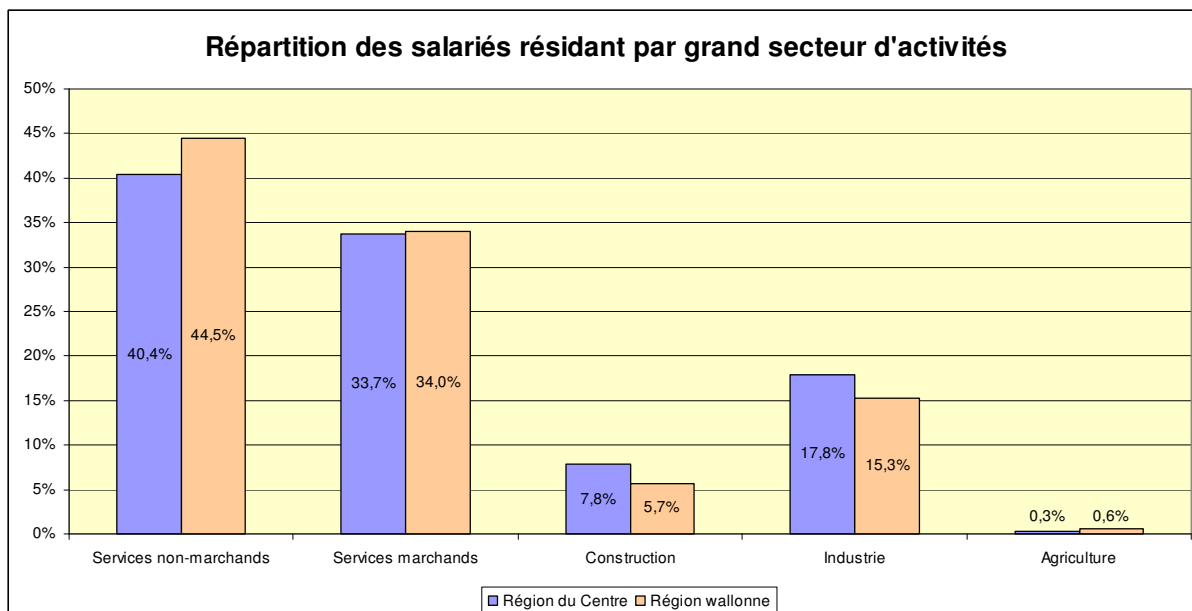
### Répartition des salariés résidant par grand secteur d'activités dans la région du Centre



Source : ONSS LATG, ONSSAPL, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Sur base de ce graphique, on constate que le secteur le plus représenté est le secteur des services non-marchands. A lui seul, il reprend plus de 40% du nombre des salariés résidant de la région du Centre. Sur les 83.678 salariés résidant de la région du Centre, 33.806 salariés travaillent dans ce secteur.

Le graphique suivant permet de comparer la part de chaque grand secteur d'activités dans la région du Centre et en Wallonie et ce, en terme de salariés résidant.



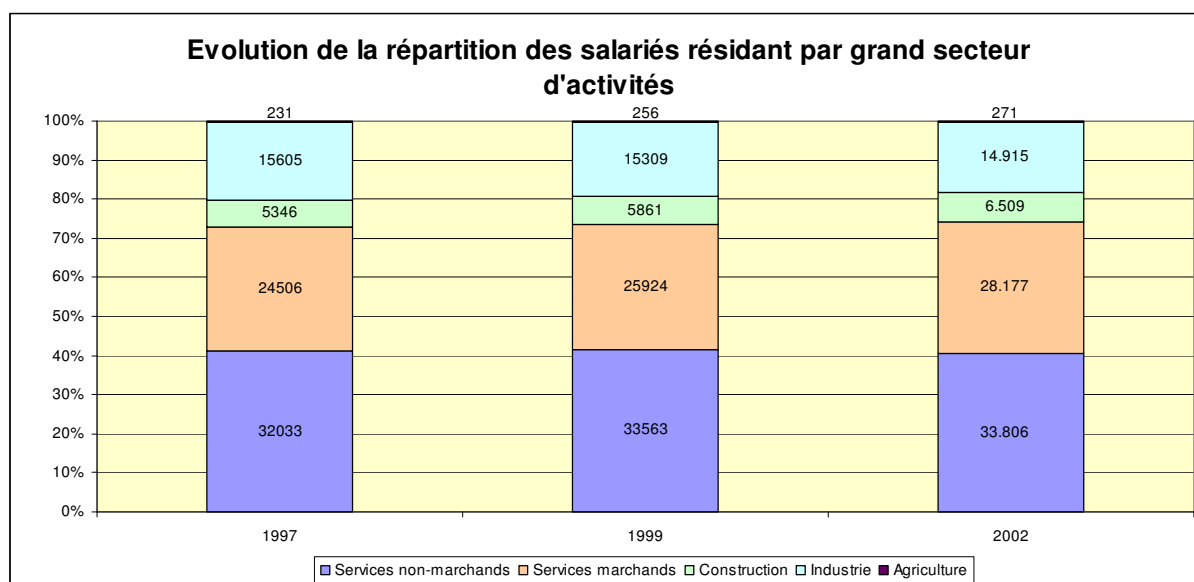
Source : ONSS LATG, ONSSAPL, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

On constate que la part des salariés résidant qui travaillent dans le secteur non-marchand, qui était déjà fortement représentée dans la région du Centre (40.4%), est encore plus présente dans la répartition au niveau de la région wallonne. Elle atteint 44.5%.

Les autres secteurs sous-représentés dans la région du Centre sont les secteurs des services marchands (différentiel de -0.3 point de pourcentage) et de l'agriculture (différentiel de -0.3 point de pourcentage).

Les secteurs sur-représentés dans la région du Centre sont les secteurs de la construction (différentiel de +2.1 points de pourcentage) et de l'industrie (différentiel de +2.5 points de pourcentage).

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de salariés résidant par grand secteur d'activités dans la région du Centre et ce, sur une période allant de 1997 à 2002.



Source : ONSS LATG, ONSSAPL, juin 1997-2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Ce graphique nous amène à constater que, sur une période de cinq ans, le nombre de salariés résidant dans le secteur des services non-marchands s'est accru de 1 773 unités. Cela représente une augmentation de 5.6%. Le nombre total de salariés résidant de la région du Centre a connu, sur cette même période, une augmentation similaire (+7.7%). Le seul secteur qui, sur la période de 1997 à 2002, a connu une régression est le secteur de l'industrie. Son nombre de salariés résidant s'est réduit de 690 unités, soit -4.4%.

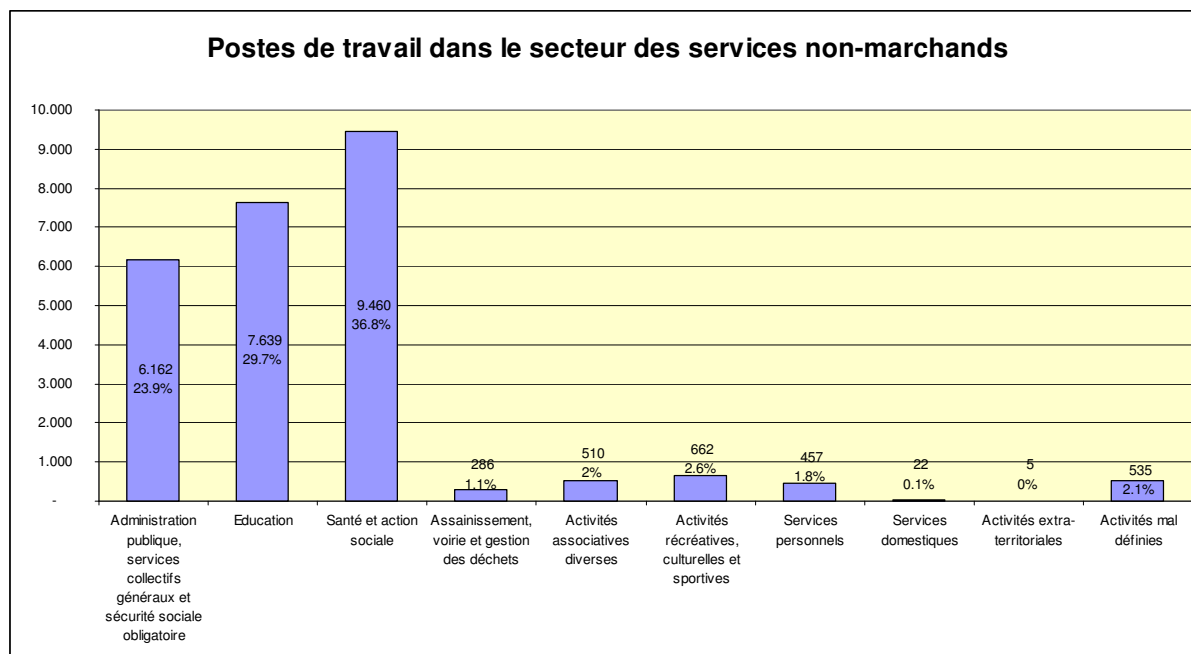
### 3 Le secteur des services non-marchands dans la région du Centre

Dans ce chapitre consacré au secteur non-marchand, nous allons aborder les points suivants :

- La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre
- La répartition des salariés résidant dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre
- Les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits dans la région du Centre dans un des sous-secteurs des services non-marchands
- Les postes vacants dans l'un des sous-secteurs du non-marchand diffusés par le Forem pour la région du Centre

#### 3.1 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre

Le graphique présente une répartition des postes de travail du secteur non-marchand dans la région du Centre.

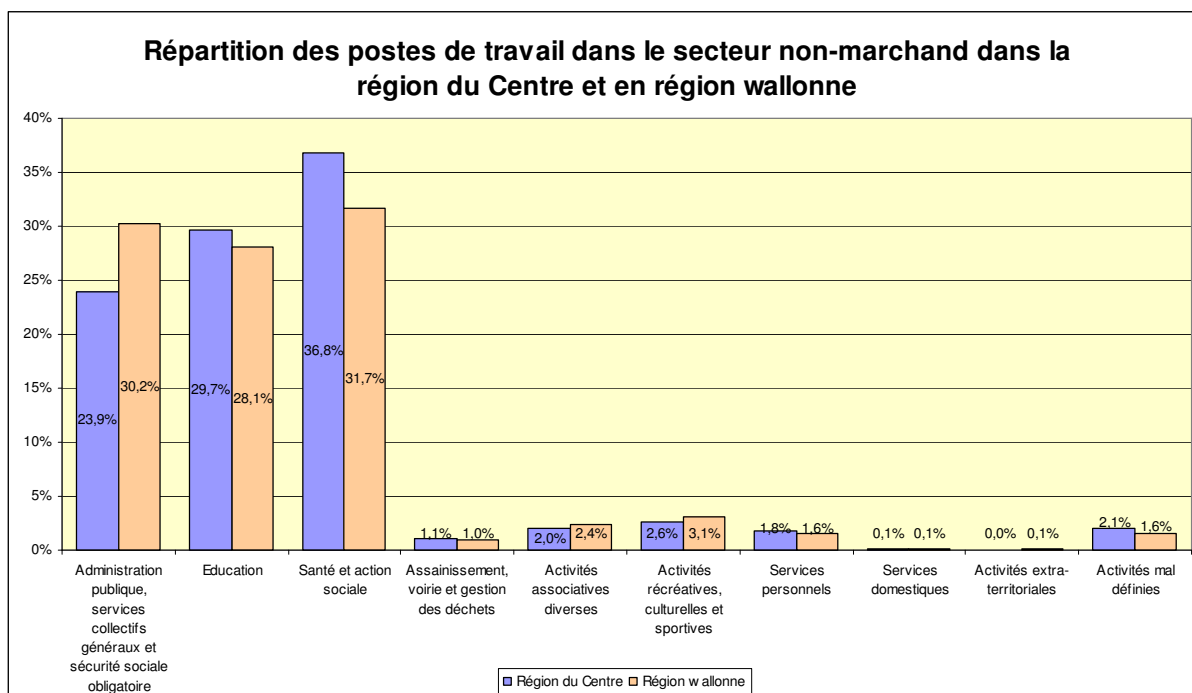


Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

On constate une prédominance de trois sous-secteurs : le secteur de la santé et de l'action sociale (36.8%), celui de l'éducation (29.7%) et celui de l'administration publique, des services collectifs généraux et de la sécurité sociale obligatoire (23.9%). A eux trois, ces

sous-secteurs représentent près de 90% des postes de travail du secteur non-marchand de la région du Centre.

Une répartition similaire des postes de travail peut être faite au niveau de la région wallonne. Elle est présentée dans le graphique repris ci-dessous.



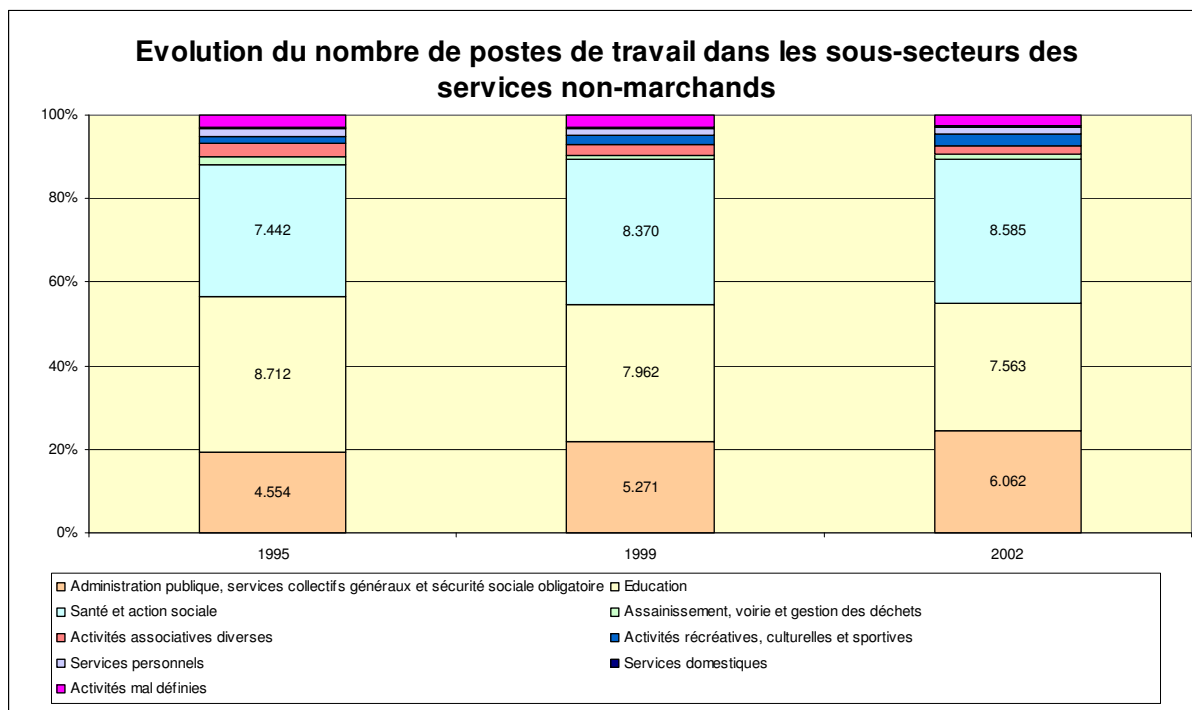
Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Sur base de ce graphique, on constate une sur-représentation plus marquée du secteur de la santé et de l'action sociale et du secteur de l'éducation dans la région du Centre. Pour ces deux secteurs, les différentiels observés s'élèvent respectivement à 5.1 points de pourcentage et à 1.6 points de pourcentage. Trois autres secteurs sont légèrement sur-représentés dans la région du Centre. Il s'agit du secteur de l'assainissement, de la voirie et de la gestion des déchets, du secteur des services personnels et du secteur relatif aux activités mal définies. Dans les trois cas, le différentiel observé est inférieur à un demi point de pourcentage.

Un secteur est plus fortement sous-représenté. Il s'agit du secteur de l'administration publique, des services collectifs généraux et de la sécurité sociale obligatoire. On observe un différentiel de 6.3 points de pourcentage en défaveur de la région du Centre. Trois autres secteurs sont légèrement sous-représentés (différentiel de moins d'un point de pourcentage). Il s'agit du secteur des activités associatives diverses, du secteur des activités récréatives, culturelles et sportives et du secteur des organismes extra-territoriaux.

Enfin, un secteur a une représentation exactement équivalente dans les deux régions analysées. Il s'agit du secteur des services domestiques.

Le graphique suivant présente l'évolution de la répartition du nombre de postes de travail salarié dans le secteur des services non-marchands dans la région du Centre et ce, pour une période allant de 1995 à 2002.



Le tableau suivant détaille le nombre de postes de travail pour chaque sous-secteur dans la région du Centre

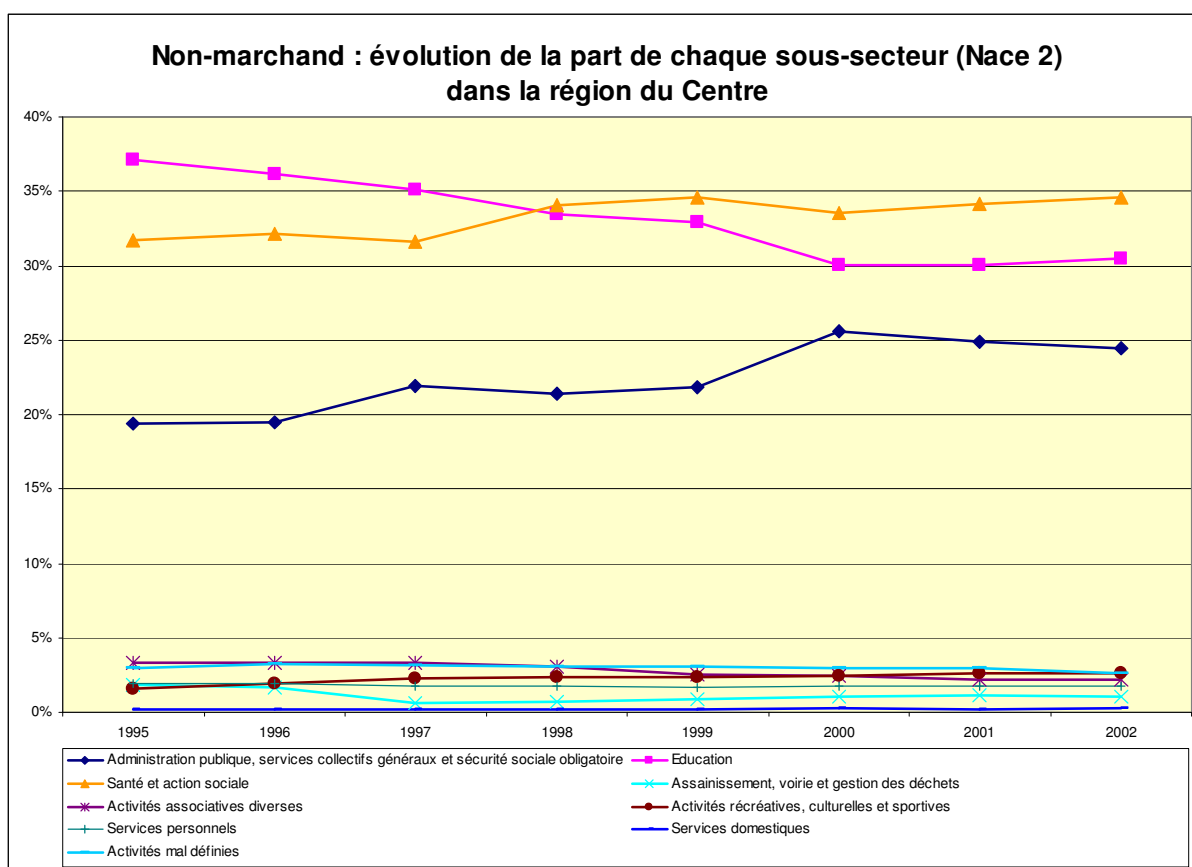
Intitulé	1995	1999	2002	Evolution 1995-2002	Evolution %1995-2002
Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire	4.554	5.271	6.062	1.508	33,1%
Education	8.712	7.962	7.563	-1.149	-13,2%
Santé et action sociale	7.442	8.370	8.585	1.143	15,4%
Assainissement, voirie et gestion des déchets	426	219	262	-164	-38,5%
Activités associatives diverses	779	611	534	-245	-31,5%
Activités récréatives, culturelles et sportives	371	563	655	284	76,5%
Services personnels	459	408	427	-32	-7,0%
Services domestiques	36	41	59	23	63,9%
Activités mal définies	707	729	659	-48	-6,8%
<b>Total</b>	<b>23.486</b>	<b>24.174</b>	<b>24.806</b>	<b>1.320</b>	<b>5,6%</b>

Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 1995-2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Globalement, sur la période allant de 1995 à 2002, le nombre de postes de travail salarié dans le secteur des services non-marchands a augmenté de 1 320 unités dans la région du Centre

On constate que les secteurs suivants ont vu le nombre de postes de travail salarié augmenter sur les huit années examinées : administrations publiques (+ 1 508 postes de travail), santé et action sociale (+ 1 143 postes de travail), activités récréatives, culturelles et sportives (+ 284 postes de travail) et services domestiques (+ 23 postes de travail). A contrario, les sous-secteurs suivants ont vu leur nombre se réduire durant la période analysée : éducation (- 1 149 postes de travail), assainissement, voirie et gestion des déchets (- 164 postes de travail), activités associatives diverses (- 245 postes de travail), services personnels (- 32 postes de travail) et activités mal définies (- 48 postes de travail).

Le graphique suivant présente l'évolution de la répartition du pourcentage de postes de travail salarié dans chaque sous-secteur des services non-marchands dans la région du Centre et ce, pour une période allant de 1995 à 2002.

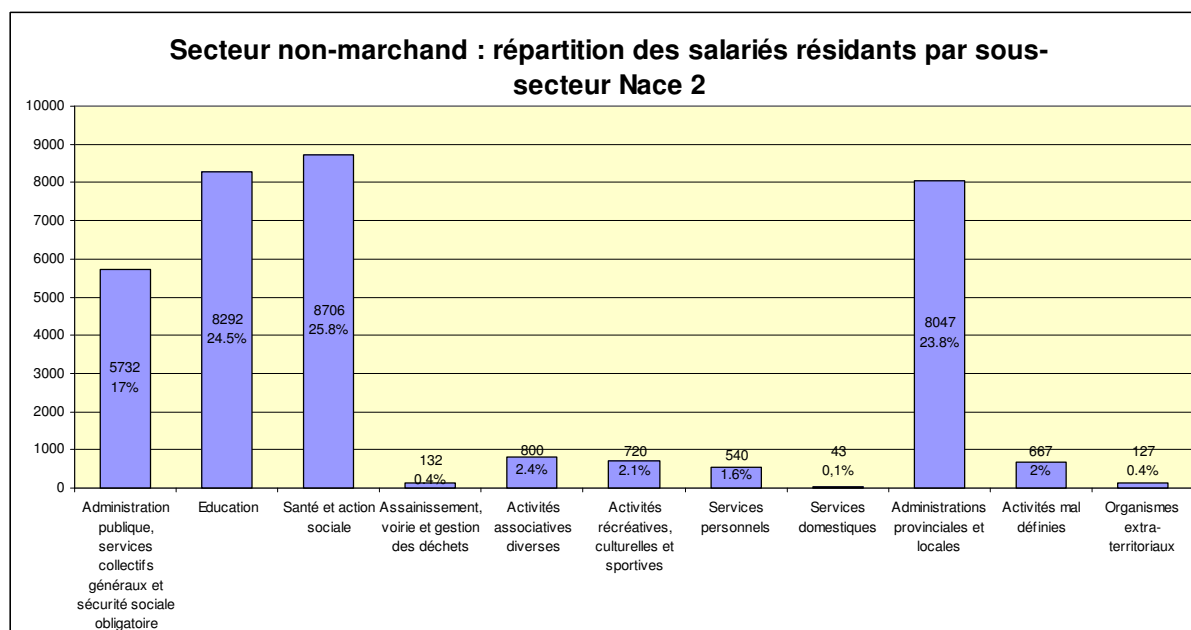


Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 1995-2002 – Calculs : IWEP-S-OSEC

Sur base de ce graphique, on observe que, sur la période analysée, les deux sous-secteurs qui progressent de manière plus marquante sont les sous-secteurs des administrations publiques (+ 5%) et de la santé et de l'action sociale (+ 2.9%). Le sous-secteur de l'éducation a, quant à lui, vu sa part de représentation diminuer de 6.6% sur la période allant de 1995 à 2002. Les autres sous-secteurs sont restés relativement stables sur l'ensemble de la période analysée.

### 3.2 La répartition des salariés résidant dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre

Le graphique présente une répartition des salariés résidant dans les sous-secteurs (Nace 2) du secteur des services non-marchands dans la région du Centre.



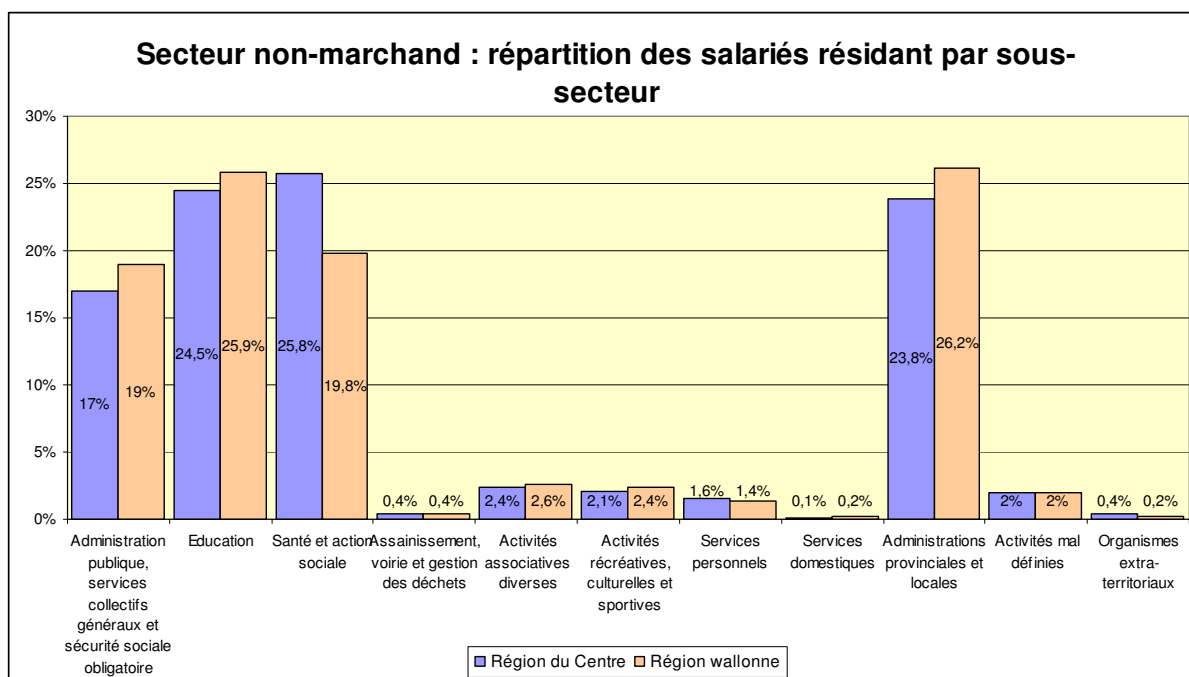
Source : ONSS LATG, ONSSAPL, juin 2002 – Calculs : IWEPs-OSEC

On constate une prédominance de quatre sous-secteurs : le secteur de la santé et de l'action sociale (25.8%), celui de l'éducation (24.5%), celui des administrations provinciales et locales (23.8%) et celui de l'administration publique, des services collectifs généraux et de la sécurité sociale obligatoire (17%). A eux quatre, ces sous-secteurs représentent plus de 90% des salariés résidant du secteur non-marchand de la région du Centre.

Si l'on compare ces résultats avec ceux obtenus lors de la répartition des postes de travail salarié dans le secteur des services non-marchands de la région du Centre<sup>11</sup>, on s'aperçoit que trois des quatre sous-secteurs cités comme principaux dans le cadre de l'examen des salariés résidant se retrouvent également comme sous-secteurs principaux dans le cadre de l'examen des postes de travail salarié. Il s'agit des sous-secteurs de la santé et de l'action sociale, de l'éducation et de l'administration publique. Il n'existe pas, au sein de la région du Centre, de postes de travail dédié au secteur des administrations provinciales et locales. Toutefois, plus de 8000 salariés de la région du Centre y travaillent.

Une répartition similaire des salariés résidant par sous-secteur du secteur des services non-marchands peut être faite au niveau de la région wallonne. Elle est présentée dans le graphique repris ci-dessous.

<sup>11</sup> Cf. Chapitre 3.1 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre



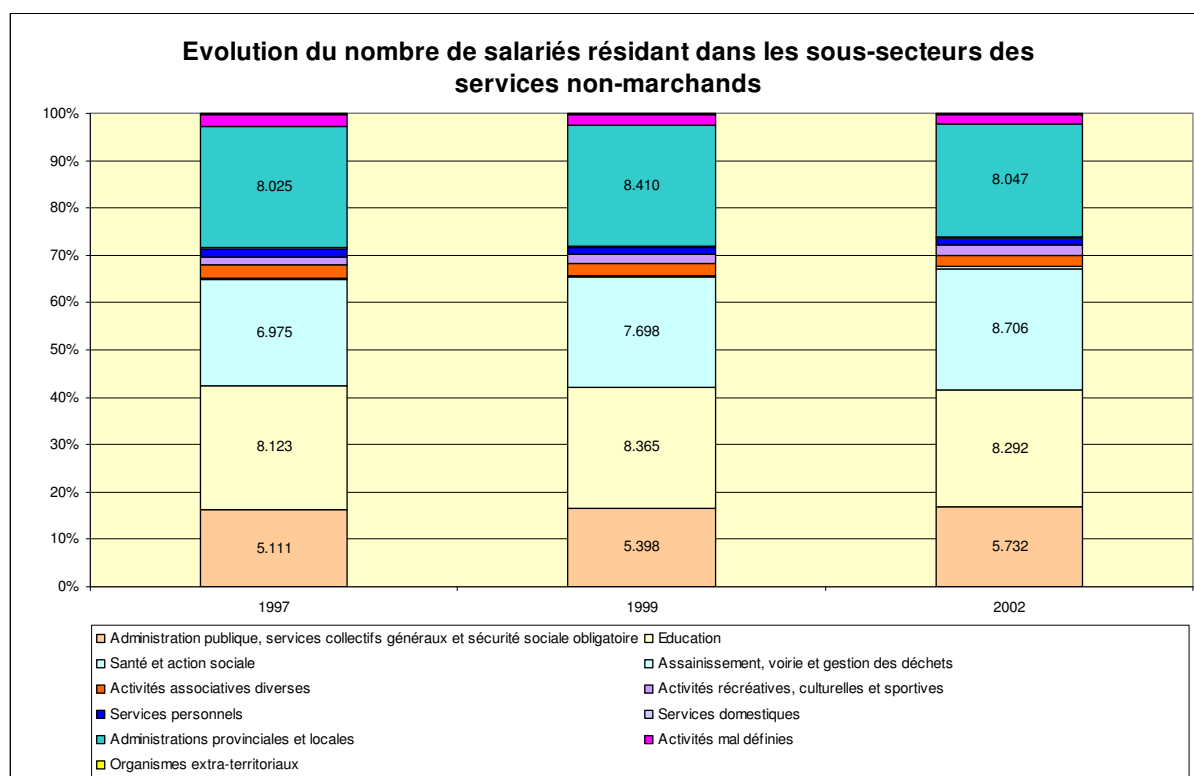
Source : ONSS LATG, ONSSAPL, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Sur base de ce graphique, on constate une sur-représentation marquée du secteur de la santé et de l'action sociale. Le différentiel observé s'élève à 6 points de pourcentage. Deux autres secteurs sont en légère sur-représentation dans la région du Centre. Il s'agit des secteurs des services personnels et des organismes extra-territoriaux. Les différentiels observés s'élèvent, pour les deux secteurs, à 0.2 point de pourcentage.

Deux secteurs sont plus fortement sous-représentés en terme de salariés résidant. Il s'agit du secteur des administrations provinciales et locales et du secteur de l'administration publique, des services collectifs généraux et de la sécurité sociale obligatoire. On observe un différentiel de -2.4 points de pourcentage en défaveur de la région du Centre pour le secteur des administrations provinciales et locales et un différentiel de 2 points de pourcentage pour le secteur de l'administration publique. Le secteur de l'éducation est également sous-représenté mais d'une manière moins marquée (différentiel de 1.4 point de pourcentage). Quatre autres secteurs sont légèrement sous-représentés (différentiel de moins d'un demi point de pourcentage). Il s'agit du secteur des activités associatives diverses, du secteur des activités récréatives, culturelles et sportives, du secteur des services domestiques et du secteur qui regroupe les activités mal définies.

Enfin, un secteur a une représentation exactement équivalente dans les deux régions analysées. Il s'agit du secteur de l'assainissement, de la voirie et de la gestion des déchets.

Le graphique suivant présente l'évolution de la répartition du nombre de salariés résidant dans le secteur des services non-marchands dans la région du Centre et ce, pour une période allant de 1997 à 2002.



Source : ONSS LATG, ONSSAPL, juin 1997-2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Le tableau suivant détaille le nombre de salariés résidant pour chaque sous-secteur dans la région du Centre

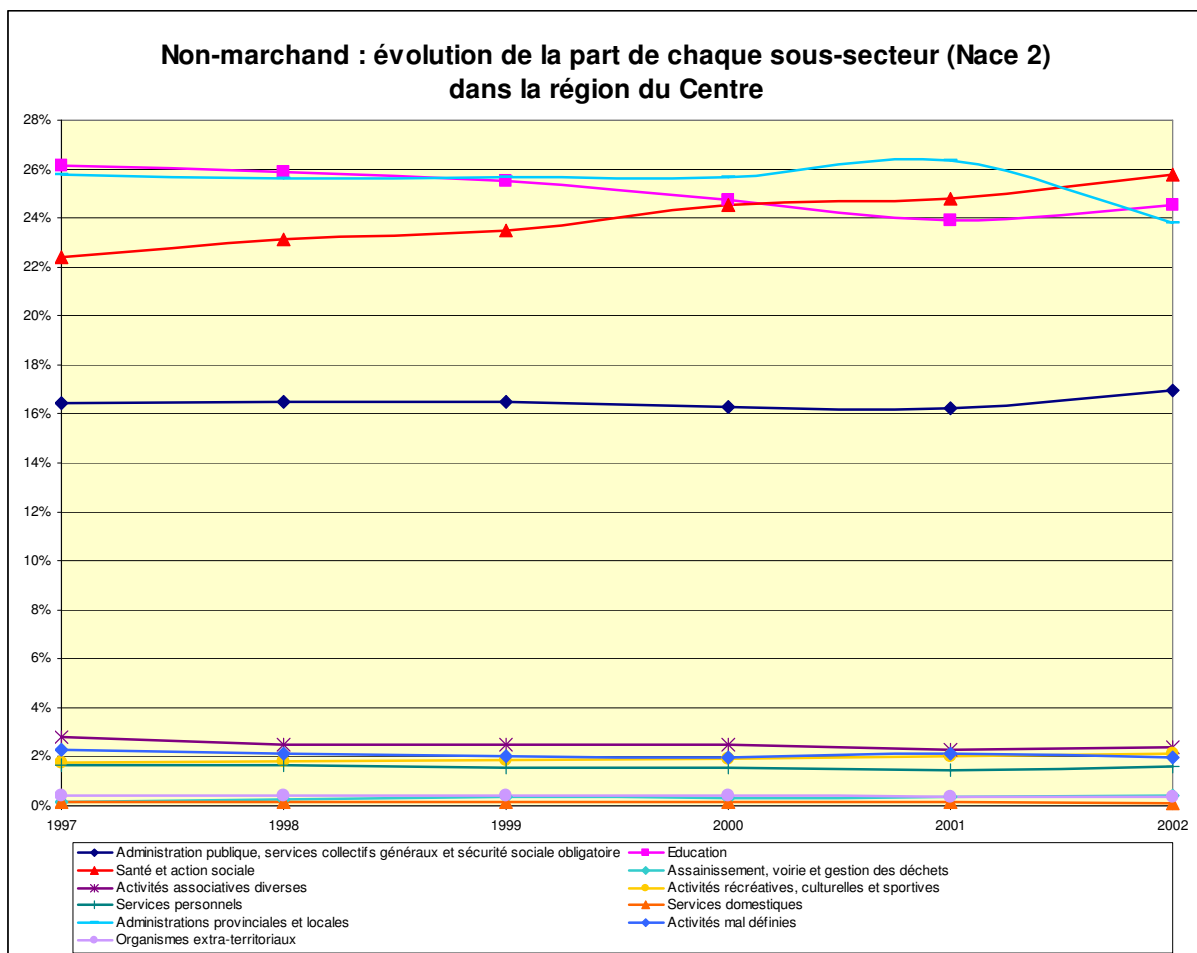
Intitulé	1997	1999	2002	Evolution 1997-2002	Evolution % 1997-2002
Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire	5.111	5.398	5.732	621	12,2%
Education	8.123	8.365	8.292	169	2,1%
Santé et action sociale	6.975	7.698	8.706	1.731	24,8%
Assainissement, voirie et gestion des déchets	52	117	132	80	153,8%
Activités associatives diverses	869	815	800	-69	-7,9%
Activités récréatives, culturelles et sportives	556	609	720	164	29,5%
Services personnels	513	514	540	27	5,3%
Services domestiques	49	46	43	-6	-12,2%
Administrations provinciales et locales	8.025	8.410	8.047	22	0,3%
Activités mal définies	716	668	667	-49	-6,8%
Organismes extra-territoriaux	121	129	127	6	5,0%
<b>Total</b>	<b>31.110</b>	<b>32.769</b>	<b>33.806</b>	<b>2.696</b>	<b>8,6%</b>

Source : ONSS LATG, ONSSAPL, juin 1997-2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Globalement, sur la période allant de 1997 à 2002, le nombre de salariés résidant dans le secteur des services non-marchands a augmenté de 2 696 unités dans la région du Centre (soit +8.6%).

On constate que les secteurs suivants ont vu le nombre de salariés résidant augmenter sur les six années examinées : santé et action sociale (+1.731 salariés résidant), l'administration publique (+621 salariés résidant), l'éducation (+169 salariés résidant), les activités récréatives, culturelles et sportives (+164 salariés résidant), l'assainissement, les voiries et la gestion des déchets (+80 salariés résidant), les services personnels (+27 salariés résidant), les administrations provinciales et locales (+22 salariés résidant) et les organismes extra-territoriaux (+6 salariés résidant). A contrario, les sous-secteurs suivants ont vu leur nombre de salariés résidant se réduire durant la période analysée : les activités associatives diverses (-69 salariés résidant), les activités mal définies (-49 salariés résidant) et les services domestiques (-6 salariés résidant).

Le graphique suivant présente l'évolution de la répartition du pourcentage de salariés résidant dans chaque sous-secteur des services non-marchands dans la région du Centre et ce, pour une période allant de 1997 à 2002.



Source : ONSS LATG, ONSSAPL, juin 1997-2002 – Calculs : IWEPSS-OSEC

Sur base de ce graphique, on observe que, sur la période analysée, un sous-secteur progresse de manière plus marquante. Il s'agit du sous-secteur de la santé et de l'action sociale (+3.3 points de pourcentage). Deux sous-secteurs se distinguent par leur diminution. Il s'agit du sous-secteur des administrations provinciales et locales (-2 points de pourcentage) et du sous-secteur de l'éducation (1.6 points de pourcentage). Les autres sous-secteurs restent relativement stables (variation d'au maximum un demi point de pourcentage).

### 3.3 Les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits dans un des sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre

#### 3.3.1 Répartition par branche d'activités<sup>12</sup>

Répartition des D.E.I. par sous-secteur du non-marchand pour la Direction régionale de La Louvière (31 décembre 2005)

Secteurs	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Administration publique	607	42,7%	845	24,8%	1.452	30,0%
Education	120	8,4%	485	14,2%	605	12,5%
Santé et action sociale	440	30,9%	1.482	43,5%	1.922	39,8%
Services collectifs, sociaux et personnels	255	17,9%	598	17,5%	853	17,7%
Total non-marchand	1.422	13,2%	3.410	25,2%	4.832	19,9%
Autres	9.357	86,8%	10.117	74,8%	19.474	80,1%
<b>Total</b>	<b>10.779</b>		<b>13.527</b>		<b>24.306</b>	

Source : FOREM Conseil

A la fin de l'année 2005, sur les 24 306 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) que comptaient la Direction régionale (DR) de La Louvière, près de 20 % d'entre-eux étaient inscrits dans un sous-secteur du non-marchand, soit 4 832 personnes.

Par branche, nous retrouvons la majorité (40 %) des D.E.I. dans le domaine de la santé et de l'action sociale (1 922 personnes), suivi de l'administration publique (30 %, soit 1 452 individus). Les services collectifs, sociaux et personnels comptent 853 D.E.I. et l'éducation en compte 605.

Les femmes représentent plus de 70 % des D.E.I. du secteur non-marchand. Elles sont davantage présentes encore dans l'éducation (80 %) et la santé et action sociale (77%).

Répartition des D.E.I. par sous-secteur du non-marchand pour la Région wallonne (31 décembre 2005)

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Administration publique	6.975	37,9%	8.184	21,0%	15.159	26,4%
Education	1.845	10,0%	6.375	16,3%	8.220	14,3%
Santé et action sociale	5.904	32,1%	17.004	43,6%	22.908	39,9%
Services collectifs, sociaux et personnels	3.691	20,0%	7.447	19,1%	11.138	19,4%
Total non-marchand	18.415	14,8%	39.010	27,1%	57.425	21,4%
Autres	105.857	85,2%	104.945	72,9%	210.802	78,6%
<b>Total</b>	<b>124.272</b>		<b>143.955</b>		<b>268.227</b>	

Source : FOREM Conseil

<sup>12</sup> La répartition par branche d'activités se fait sur base de l'expérience professionnelle des demandeurs d'emploi inoccupés.

Les tendances observées au niveau de la région du Centre se retrouvent également sur l'ensemble de la Wallonie. La proportion de demandeurs d'emploi inscrits dans le secteur non-marchand est toutefois un petit peu plus importante (21,4 %, soit 57 425 personnes).

Par sous-branche, on retrouve proportionnellement moins de D.E.I. dans l'administration publique (26,4 %, soit 15 159 individus) que sur la DR de La Louvière. La situation opposée se présente par contre au sein de l'éducation et des services collectifs, sociaux et personnels.

Au niveau de la répartition par genre, 68 % des D.E.I. du non-marchand sont des femmes. Tout comme pour la DR de La Louvière, elles sont encore plus représentées dans les domaines de l'éducation et de la santé et l'action sociale.

### 3.3.2 Répartition par groupe de professions<sup>13</sup>

Répartition des D.E.I. par groupe de professions du non-marchand pour la Direction régionale de La Louvière (31 décembre 2005)

Groupes Professions	DEI 31/12/05	%
Femmes de ménage et nettoyeurs	1.362	25,9%
Travailleurs des services médicaux et paramédicaux	1.033	19,6%
Coiffeurs et spécialistes des soins de beauté	744	14,2%
Artistes	574	10,9%
Educateurs	543	10,3%
Personnel enseignant	385	7,3%
Blanchisseurs et teinturiers	171	3,3%
Travailleurs du secteur social et assimilés	159	3,0%
Représentants et travailleurs	126	2,4%
Femmes de chambre, domestiques et assimilés	122	2,3%
Bibliothécaires et archivistes	25	0,5%
Facteurs, messagers et travailleurs assimilés	13	0,2%
<b>Total Non-marchand</b>	<b>5.257</b>	<b>21,6%</b>
Autres professions	19.049	78,4%
<b>Total</b>	<b>24.306</b>	<b>100,0%</b>

Source : FOREM Conseil

Globalement, nous retrouvons 5 257 D.E.I. qui souhaitent trouver un emploi dans un métier lié au non-marchand, soit 21,6 % des D.E.I. de la DR de La Louvière. Ce sont les « femmes de ménage et nettoyeurs » qui forment le groupe le plus important avec plus d'1/4 des D.E.I. du non-marchand. Suivent les « travailleurs des services médicaux et paramédicaux » (20 %), les « coiffeurs et spécialistes des soins de beauté » (14 %), les « artistes » (11 %) et des « éducateurs » (10 %).

<sup>13</sup> La répartition par groupe de professions se fait sur base du souhait (déclaratif) professionnel des demandeurs d'emploi inoccupés. Outre la présence de fonctions transversales, ceci explique la différence entre le nombre de D.E.I. répertoriés dans le secteur du non-marchand et par profession du non-marchand.

Répartition des D.E.I. par groupe de professions du non-marchand pour la Région wallonne (31 décembre 2005)

<b>Groupes Professions</b>	<b>DEI 31/12/05</b>	<b>%</b>
Femmes de ménage et nettoyeurs	15.886	25,9%
Travailleurs des services médicaux et paramédicaux	10.963	17,9%
Artistes	8.599	14,0%
Coiffeurs et spécialistes des soins de beauté	6.842	11,2%
Educateurs	6.068	9,9%
Personnel enseignant	4.961	8,1%
Travailleurs du secteur social et assimilés	2.885	4,7%
Représentants et travailleurs	2.107	3,4%
Femmes de chambre, domestiques et assimilés	1.519	2,5%
Blanchisseurs et teinturiers	1.110	1,8%
Bibliothécaires et archivistes	243	0,4%
Facteurs, messagers et travailleurs assimilés	164	0,3%
<b>Total Non-marchand</b>	<b>61.347</b>	<b>22,9%</b>
<b>Autres professions</b>	<b>206.880</b>	<b>77,1%</b>
<b>Total DEI</b>	<b>268.227</b>	<b>100,0%</b>

Source : FOREM Conseil

Au niveau de la Région wallonne, 23 % des D.E.I. recherchent un emploi dans le non-marchand, soit 61 347 personnes. Les cinq principales professions pointées sont les mêmes que pour la DR de La Louvière. Notons que nous retrouvons tout de même proportionnellement plus d'artistes demandeurs d'emploi sur l'ensemble de la Wallonie que dans la région du Centre.

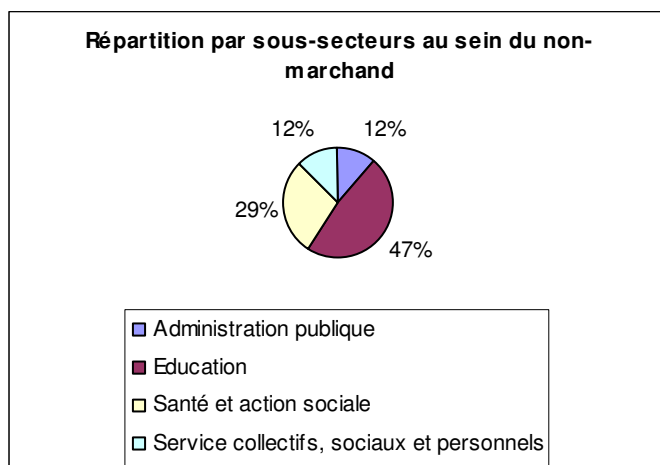
### 3.4 Les postes vacants relatifs à l'un des sous-secteurs des services non-marchands diffusés en 2005 par le Forem pour la région du Centre

#### 3.4.1 Postes vacants par secteur d'activités

Répartition des postes vacants dans les sous-secteurs du non-marchand au sein de la Direction régionale de La Louvière

Secteurs	Postes	%
Administration publique	147	2,9%
Education	593	11,6%
Santé et action sociale	370	7,3%
Service collectifs, sociaux et personnels	156	3,1%
Total non-marchand	1.266	24,8%
Autres secteurs	3.829	75,2%
	<b>5.095</b>	

Source : FOREM Conseil



En 2005, les services aux entreprises de FOREM Conseil La Louvière ont diffusé 5 095 postes vacants. Parmi tous ces postes, 1 266 étaient disponibles dans le secteur non-marchand, soit 25 % du total.

Un peu de la moitié des offres publiées concernaient le domaine de l'éducation (avec de nombreux contrats de remplacements en cours d'année). Suivent respectivement les postes dans la santé et l'action sociale, les services collectifs, sociaux et personnels et l'administration (dont beaucoup d'offres sont traitées directement par le siège central du FOREM à Charleroi).

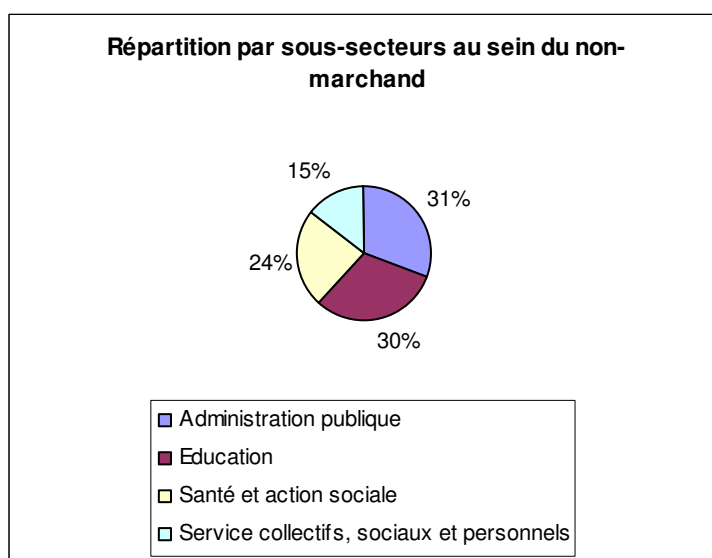
## Répartition des postes vacants dans les sous-secteurs du non-marchand sur l'ensemble de la Région wallonne

Sur l'ensemble de la Région wallonne, FOREM Conseil a traité 85 833 postes vacants en 2005. Plus de 20 000 d'entre-eux concernaient le secteur non-marchand, soit 23,4 % du total.

Ici, c'est le domaine de l'administration publique qui arrive en tête avec 6 236 postes. L'éducation suit avec 6 076 postes, soit 30 % des postes du secteur non-marchand.

Secteurs	Postes	%
Administration publique	6.236	7,3%
Education	6.076	7,1%
Santé et action sociale	4.800	5,6%
Service collectifs, sociaux et personnels	2.955	3,4%
Total non-marchand	20.067	23,4%
Autres secteurs	65.766	76,6%
<b>Total</b>	<b>85.833</b>	

Source : FOREM Conseil



### 3.4.2 Postes vacants par profession

Top 20 des postes vacants par professions du Non-marchand au sein de la Direction régionale de La Louvière

Rome	Intitulés métiers		
22121	Enseignant/enseignante d'enseignement général	244	14,7%
22111	Enseignant/enseignante des écoles	146	8,8%
11211	Nettoyeur/nettoyeuse de locaux et de surfaces	144	8,7%
24121	Infirmier/infirmière généraliste	118	7,1%
22122	Enseignant/enseignante d'enseignement technique (agricole, professionnel, technologique)	113	6,8%
11222	Agent/agent de sécurité et de surveillance	86	5,2%
24111	Aide-soignant/aide-soignante	40	2,4%
2212	Enseignement du second degré	34	2,0%
12161	Agent administratif/agent administrative des services au public	30	1,8%
11111	Employé/employée de ménage à domicile	29	1,7%
22211	Formateur/formatrice	28	1,7%
23112	Intervenant/intervenante d'action sociale	27	1,6%
11113	Intervenant/intervenante auprès d'enfants	26	1,6%
22131	Enseignant chercheur/enseignante chercheuse	23	1,4%
1121	Service de nettoyage et d'hygiène	22	1,3%
11112	Intervenant/intervenante à domicile	20	1,2%
11132	Coiffeur/coiffeuse	20	1,2%
24311	Masseur/masseuse kinésithérapeute	19	1,1%
23151	Educateur-intervenant éducatif/éducatrice-intervenante éducative	18	1,1%
11122	Agent/agent de service de collectivité	16	1,0%
	Autres professions du non-marchand	228	13,7%
	Total métiers non-marchand	1659	32,6%
	Total autres métiers	3436	67,4%
	<b>Total</b>	<b>5095</b>	

Source : FOREM Conseil

Si l'on considère les professions normalement liées au secteur non-marchand, on comptabilise 1 659 postes vacants diffusés en 2005 sur la Direction régionale de La Louvière, soit 33 % des postes.

Les professions les plus demandées ont été celles d'enseignant (primaire et secondaire général et technique), de « nettoyeur / nettoyeuse de locaux » et d'infirmier.

## Top 20 des postes vacants par professions du non-marchand au sein de la Région wallonne

Rome	Intitulés métiers		
1216	Service public aux personnes	2742	11,7%
11211	Nettoyeur/nettoyeuse de locaux et de surfaces	1915	8,2%
22121	Enseignant/enseignante d'enseignement général	1727	7,4%
22111	Enseignant/enseignante des écoles	1581	6,7%
22122	Enseignant/enseignante d'enseignement technique (agricole, professionnel, technologique)	1178	5,0%
24121	Infirmier/infirmière généraliste	1097	4,7%
23133	Animateur/animatrice spécialiste d'activités sportives	952	4,1%
23131	Animateur/animatrice généraliste de loisirs	819	3,5%
11111	Employé/employée de ménage à domicile	725	3,1%
11222	Agent/agent de sécurité et de surveillance	696	3,0%
2212	Enseignement du second degré	694	3,0%
11112	Intervenant/intervenante à domicile	684	2,9%
2211	Enseignement préélémentaire et élémentaire	593	2,5%
23112	Intervenant/intervenante d'action sociale	473	2,0%
24111	Aide-soignant/aide-soignante	473	2,0%
22211	Formateur/formatrice	435	1,9%
11113	Intervenant/intervenante auprès d'enfants	373	1,6%
11132	Coiffeur/coiffeuse	317	1,4%
11214	Agent/agent de entretien et d'assainissement	241	1,0%
1121	Service de nettoyage et d'hygiène	232	1,0%
	Autres professions du non-marchand	5528	23,5%
	Total métiers non-marchand	23475	27,3%
	Total autres professions	62358	72,7%
	<b>Total</b>	<b>85833</b>	

Source : FOREM Conseil

Au niveau de la Région wallonne dans son ensemble, il y a eu proportionnellement moins de postes vacants dans les métiers du non-marchand (27,3 % du total).

Outre les mêmes professions qu'au niveau de la DR de La Louvière (enseignants, nettoyeurs et infirmiers), pointons le groupe de professions « service public aux personnes », catégorie qui regroupe les agents de l'administration publique et qui a été le plus demandé avec 2 742 postes vacants.

## **3.5 L'utilisation des dispositifs publics gérés par le Forem dans le secteur non-marchand<sup>14</sup>**

Afin de développer l'emploi salarié au sein du secteur non-marchand, une série d'aides financières existent, tant au niveau fédéral que régional. Dans cette partie, nous allons étudier l'utilisation de certains de ces dispositifs wallons (le décret APE et le PTP, le programme de transition professionnelle) ainsi que l'utilisation d'aides à la formation (Chèque-Formation).

### **3.5.1 Le développement de l'emploi**

#### **3.5.1.1 Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE)**

##### **Définition**

Afin de favoriser la création d'emploi et l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés, et également de soutenir certaines activités socialement utiles et/ou répondant aux objectifs de politique régionale en certaines matières, la Région wallonne a instauré un dispositif d'aide financière permettant de couvrir en partie les rémunérations et cotisations sociales du personnel ainsi engagé<sup>15</sup>. Ce nouveau dispositif unique remplace les anciens dispositifs PRIME, TCT, ACS, A.R. 258, décret P.M.E. du 19 mai 1994 et F.B.I.E<sup>16</sup>. Il encourage ainsi la création d'emploi par une simplification administrative. Les conditions mises à l'octroi de ces aides favorisent notamment l'embauche de demandeurs d'emploi de longue durée peu qualifiés résidant dans les zones de développement définies par la Région wallonne. Toutefois, la souplesse de ce dispositif ne réduit pas les possibilités d'engagement à ce public cible.

Ces aides sont conditionnées au maintien du volume global de l'emploi, calculé par rapport à la moyenne annuelle des travailleurs exprimée en équivalent temps plein au cours des quatre trimestres précédant la demande.

##### Les employeurs bénéficiaires<sup>17</sup>

Les subventions versées dans le cadre du dispositif A.P.E. concernent essentiellement des employeurs des secteurs non-marchand, enseignement, pouvoirs locaux ayant un siège principal d'activité sur le territoire de la région de langue française. Dans une moindre mesure, certaines entreprises du secteur marchand<sup>18</sup> occupant moins de deux cent cinquante travailleurs bénéficient également de ce dispositif dans le cadre de projets répondant à la politique régionale. Nous ne considérerons pas ici le secteur de l'enseignement en communauté française pour lequel nous ne disposons pas de données complètes.

---

<sup>14</sup> Cette partie s'inspire essentiellement du chapitre 5 « Etat des lieux de la participation aux dispositifs publics (2004) » de l'Etat des lieux socio-économique de la région de La Louvière, Le FOREM, janvier 2006.

<sup>15</sup> Décret du 25 avril 2002 – AGW du 19/12/2002 – M.B. du 31/01/2003. [http://www.leforem.be/informer/entr\\_aides/index\\_entr\\_aides.htm](http://www.leforem.be/informer/entr_aides/index_entr_aides.htm)

<sup>16</sup> A ce titre, les personnes occupées dans le cadre de ces dispositifs anciens sont passées sous contrat APE au plus tard le 01 janvier 2004. Les données statistiques analysées ici ne relèvent donc pas uniquement de nouvelles créations d'emploi.

<sup>17</sup> Certains secteurs sont exclus du champ d'application du décret et ne peuvent bénéficier de ces aides (voir décret du 25 avril 2002).

<sup>18</sup> Le décret du 25/04/2002 spécifie au sein du secteur marchand les fonctions pour lesquelles une aide peut être demandée.

En 2004, les mesures « A.P.E. » concernent en région wallonne 3.146 employeurs et subventionnent 35.776 postes réalisés. Les employeurs du secteur marchand y sont peu représentés (3,4 % du nombre d'employeurs pour 0,4 % des postes réalisés). Le dispositif est donc principalement utilisé par les secteurs non-marchand et les pouvoirs locaux. Ces derniers représentent respectivement 77 % et 19,6 % du nombre d'employeurs pour 40 % et 60 % des postes réalisés.

Nombre de postes réalisés, de travailleurs, d'employeur et d'ETP par type d'employeur RW – DR –  
Année 2004

	Postes réalisés	En proportion du total	Employeurs	Travailleurs	Equivalents Temps Plein
Pouvoirs Locaux	1.523	58,40%	38	1.497	1.346,69
Secteur Non Marchand	1.081	41,45%	149	1.057	847,35
Secteur Marchand	4	0,15%	4	4	4,00
<b>Total DR La Louvière</b>	<b>2.608</b>	<b>100,00%</b>	<b>191</b>	<b>2.558</b>	<b>2.198,04</b>
Pouvoirs Locaux	21.328	59,62%	617	20.894	17.918,13
Secteur Non Marchand	14.298	39,97%	2.422	13.750	10.980,87
Secteur Marchand	150	0,42%	107	150	148,16
<b>Total RW</b>	<b>35.776</b>	<b>100,00%</b>	<b>3.146</b>	<b>34.794</b>	<b>29.047,16</b>

Source : FOREM Conseil

Dans la sous-région de La Louvière, les employeurs utilisant le dispositif « A.P.E » sont principalement actifs dans le secteur non-marchand (78%) et les pouvoirs locaux (20%). Le nombre de postes réalisés le plus élevé est toutefois enregistré au sein des pouvoirs locaux (1.523 postes, soit 58% des postes occupés). La Direction régionale de La Louvière représente un peu plus de 7% du total des postes occupés dans le cadre des aides à l'emploi en Région wallonne.

Nous analyserons essentiellement par la suite le non marchand et les pouvoirs locaux. Ces derniers réalisent en effet le plus grand volume de postes APE. L'unité de référence utilisée sera le nombre de postes réalisés<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Le concept de "poste réalisé" représente un poste de travail pour lequel une personne réalise une prestation sur une période donnée et reçoit un salaire. Un poste réalisé est un poste occupé par un travailleur au moment de l'extraction des données pour la statistique.

Secteur non-marchand – nombre de postes réalisés selon la nomenclature ICNPO – Année 2004

Secteurs "non-marchand" - Nomenclature ICNPO	DR La Louvière		RW		Indice de spécialisation
	Postes réalisés	% PR	Postes réalisés	% PR	
011 Arts et Culture	143	13,2%	1.828	12,8%	1,0
012 Sports	81	7,5%	1.058	7,4%	1,0
013 Récréation et autres clubs	3	0,3%	222	1,6%	0,2
021 Enseignement primaire et secondaire	0	0,0%	25	0,2%	0,0
022 Enseignement supérieur	0	0,0%	12	0,1%	0,0
023 Enseignement autre	86	8,0%	1.277	8,9%	0,9
024 Recherche	3	0,3%	186	1,3%	0,2
031 Santé et réhabilitation	0		52	0,4%	0,0
032 Hébergement de nursing	16	1,5%	43	0,3%	4,9
033 Santé Mentale et intervention de crise	0	0,0%	35	0,2%	0,0
034 Autre services de santé	1	0,1%	326	2,3%	0,0
041 Services sociaux	321	29,7%	2.297	16,1%	1,8
042 Urgence	261	24,1%	3.941	27,6%	0,9
051 Environnement	0	0,0%	129	0,9%	0,0
061 Développement économique, social et communautaire	33	3,1%	911	6,4%	0,5
062 Aide à domicile	52	4,8%	559	3,9%	1,2
063 Emploi et formation	64	5,9%	1.029	7,2%	0,8
071 Organisations citoyennes	2	0,2%	92	0,6%	0,3
072 Services juridiques	0	0,0%	3	0,0%	0,0
080 Intermédiaires philanthropiques	0	0,0%	3	0,0%	0,0
100 Religion	0	0,0%	13	0,1%	0,0
110 Business et assoc.professionnels	10	0,9%	43	0,3%	3,1
Indéterminé	5	0,5%	214	1,5%	0,3
<b>Total</b>	<b>1.081</b>	<b>100,0%</b>	<b>14.298</b>	<b>100,0%</b>	

Source : FOREM Conseil

La découpe sectorielle utilisée pour le secteur non marchand est la nomenclature ICNPO (International Classification of NonProfit Activities). Elle est utilisée par les chercheurs impliqués dans un programme comparatif international sur le secteur non-profit.

En Région wallonne, 93% des postes réalisés dans le cadre des aides à l'emploi au sein du non-marchand sont occupés dans 4 principaux secteurs : les services sociaux (44%), la culture et les loisirs (22%), le développement communautaire (17%) et l'éducation et la recherche (10%). La prépondérance de ces 4 secteurs est également constatée au sein de la Direction régionale de La Louvière où ils représentent 97% des postes réalisés ; avec toutefois une part occupée par les services sociaux plus importante qu'en Région wallonne (dû notamment au sous-secteur des services sociaux en général).

Pouvoirs Locaux – nombre de postes réalisés selon la nomenclature NACE – Année 2004

Pouvoirs locaux - Nomenclature NACE	DR La Louvière		RW		Indice Spécialisation
	Postes réalisés	% PR	Postes réalisés	% PR	
Administration communale, à l'exclusion des C.P.A.S.	1.010	66,3%	13626	63,9%	1,0
C.P.A.S.	489	32,1%	5607	26,3%	1,2
Intercommunale à vocation générale	22	1,4%	1623	7,6%	0,2
Police	2	0,1%	61	0,3%	0,5
Action sociale	0	0,0%	45	0,2%	0,0
Activités d'organismes publics relatives aux soins	0	0,0%	38	0,2%	0,0
Activités hospitalières	0	0,0%	45	0,2%	0,0
Administration provinciale	0	0,0%	240	1,1%	0,0
Association de défense de groupe d'intérêt et des minorités	0	0,0%	7	0,0%	0,0
Autres activités relatives aux soins de santé, n.d.	0	0,0%	28	0,1%	0,0
Autres organisations associatives, n.d.a.	0	0,0%	8	0,0%	0,0
<b>Total</b>	<b>1523</b>	<b>100%</b>	<b>21328</b>	<b>100%</b>	

Source : FOREM Conseil

Au sein des pouvoirs locaux, la majorité des postes occupés le sont dans les administrations communales (plus de 60 %), aussi bien en Région wallonne que dans notre Direction régionale. Suivent les C.P.A.S. (26 % en Région wallonne et 32 % à La Louvière) et les intercommunales à vocation générale (8 % en Région wallonne et 1% à La Louvière).

Les travailleurs occupés dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi

Les postes de travail créés dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi peuvent être occupés par toute personne inscrite comme demandeur d'emploi inoccupé (ou occupé à temps partiel) auprès d'un service public régional de l'emploi et résidant sur le territoire national.

Répartition par type d'employeurs et par genre RW – DR (v.a.) – Année 2004

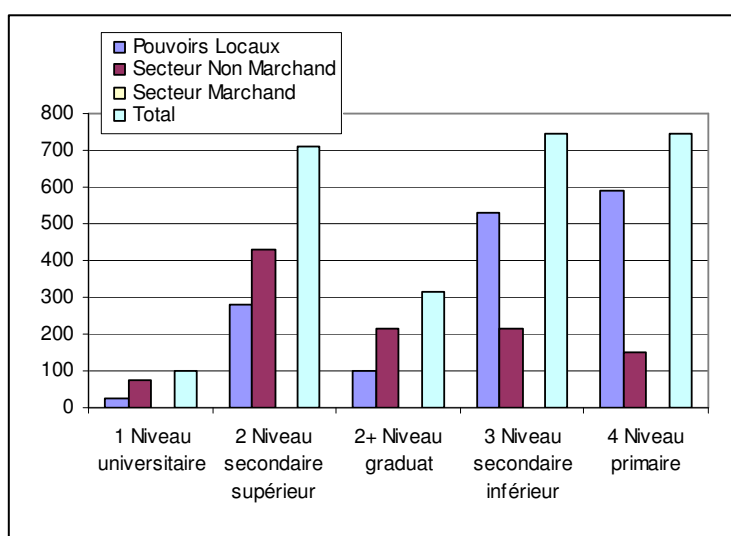
Nb de postes réalisés	Type d'employeur	Féminin	Masculin	Total
DR La Louvière	Pouvoirs Locaux	781	742	1.523
	Secteur Non Marchand	791	290	1.081
	Secteur Marchand	1	3	4
	<b>Total</b>	<b>1.573</b>	<b>1.035</b>	<b>2.608</b>
RW	Pouvoirs Locaux	10.806	10.522	21.328
	Secteur Non Marchand	9.782	4.516	14.298
	Secteur Marchand	44	106	150
	<b>Total</b>	<b>20.632</b>	<b>15.144</b>	<b>35.776</b>

Source : FOREM Conseil

Parmi les bénéficiaires d'un contrat APE, nous retrouvons globalement une majorité de femmes (60% sur la DR contre environ 58% sur l'ensemble de la Wallonie). La répartition hommes - femmes s'équilibre toutefois au sein des pouvoirs locaux tant dans notre DR qu'en Région wallonne. Au contraire, une large majorité d'hommes travaillent par le biais d'un contrat APE au sein du secteur marchand, tandis que les femmes représentent 3/4 du personnel APE du secteur non-marchand de la DR de La Louvière.

Sur l'ensemble des travailleurs APE, 74% d'entre eux sont occupés à temps plein. Toutefois, nous constatons que cette proportion tombe à 59% pour les femmes alors qu'elle grimpe à 90% pour les hommes. Les femmes sont donc davantage à travailler à temps partiel et plus particulièrement à mi-temps (31% de l'ensemble des salariées APE).

Répartition du nombre de postes réalisés par niveau d'études et type d'employeur – DR La Louvière (v.a.) – Année 2004



Source : FOREM Conseil

Tous secteurs confondus, la majorité des contrats APE bénéficient à des personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire supérieur (28% pour le primaire, 28% pour le secondaire inférieur et 27% pour le secondaire supérieur). Au niveau des pouvoirs locaux, le public engagé via le dispositif APE est encore moins qualifié (39% de niveau primaire et 35% titulaires d'un diplôme du secondaire inférieur). C'est le contraire au niveau du non marchand puisque près de 40% du personnel APE possède un certificat d'enseignement secondaire supérieur, 20% un graduat (contre 12% tous secteurs confondus) et environ 7% est de niveau universitaire (pour 4% de tous les APE de la DR).

Top 10 des groupes de professions au sein des APE – Nomenclature Rome 3 - DR de La Louvière –  
Année 2004

Groupes de professions	Femmes	Hommes	Total
231 Professionnels de l'intervention sociale et culturelle	165	36	201
111 Personnel des services aux personnes	158	37	195
121 Personnel des services administratifs	150	34	184
241 Professionnels des soins paramédicaux	123	1	124
443 Personnel d'entretien, maintenance	37	70	107
112 Personnel des services aux entreprises et aux collectivités	66	24	90
322 Professionnels de l'information et de la communication	28	22	50
222 Professionnels de la formation continue	25	19	44
212 Professionnels du spectacle	8	10	18
132 Personnel de la restauration	10	3	13
Autres	21	34	55
<b>Total</b>	<b>791</b>	<b>290</b>	<b>1.081</b>

Source : FOREM Conseil

Les métiers le plus souvent rencontrés dans le cadre du dispositif APE sont assez similaires au sein de la DR que sur l'ensemble de la Wallonie. En effet, les 8 premières professions sont les mêmes avec, en tête, les professionnels de l'intervention sociale et culturelle et le personnel des services aux personnes. Nous retrouvons simplement davantage de professionnels du spectacle et de personnel de la restauration.

Les hommes se retrouvent principalement au sein du personnel d'entretien, maintenance où ils représentent environ 2/3 des bénéficiaires.

### 3.5.1.2 Le Programme de Transition Professionnelle (PTP)

L'objectif du Programme de Transition Professionnelle (PTP) est de permettre aux travailleurs de bénéficier à terme d'une (re)mise à l'emploi définitive. Ce programme apparaît donc comme une passerelle devant faciliter l'accès au marché de l'emploi durable.

Les travailleurs occupés dans le cadre de ce programme peuvent également bénéficier d'un accompagnement, d'une formation qualifiante et d'une activité liée à la recherche active d'emploi.

Ce dispositif trouve sa base légale dans le « Projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 1997 d'exécution du décret du 18 juillet 1997 créant un Programme de Transition Professionnelle ».

Le Programme de Transition Professionnelle, qui n'est pas concerné par la réforme mentionnée ci-dessus, permet également à certains employeurs de bénéficier de subventions publiques en vue de favoriser la création d'emploi répondant à des besoins collectifs de société peu ou pas suffisamment rencontrés dans le circuit de travail régulier. Sont ici spécifiquement ciblés les demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans répondant à certaines conditions<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Décret régional du 18/07/1997 relatif à la création du Programme de Transition Professionnelle.

Nombre de contrats PTP ayant débuté en 2004 par Directions régionales

DR	Tous contrats confondus
Arlon	91
Charleroi	928
Huy	87
La Louvière	240
Liège	648
Mons	437
Mouscron	114
Namur	257
Nivelles	82
Tournai	155
Verviers	136
Hors RW	11
<b>Toutes DR</b>	<b>3.186</b>

Source : FOREM Conseil

Nombre de contrats PTP ayant débuté en 2004 par mois, DR de La Louvière

Années	NB N° contrat	Tous contrats confondus
	Début Cont	
2004	Janv	19
	Févr	7
	Mars	14
	Avr	14
	Mai	10
	Juin	9
	Juil	11
	Août	4
	Sept	105
	Oct	29
	Nov	8
	Déc	10
<b>Total</b>		<b>240</b>

Source : FOREM Conseil

La majorité des contrats PTP commencent au mois de septembre et octobre, soit à la rentrée scolaire.

Ce constat se vérifie tant sur la DR que sur l'ensemble de la Wallonie.

Le mois de janvier se marque aussi par une légère pointe dans les contrats PTP.

Par ailleurs, près de 70% des contrats PTP concernent des femmes. Celles-ci sont majoritairement engagées comme employées, alors que les hommes ont généralement des contrats ouvriers.

Au niveau des secteurs, l'enseignement (principalement primaire) concentre environ la moitié des PTP de la DR. Beaucoup de contrats PTP (20%) sont également conclus dans le secteur de l'aide aux personnes.

## 3.5.2 Le soutien à la formation des travailleurs : le chèque-formation

### Définition

Le chèque-formation est un dispositif mis en place par le Ministre de l'Emploi et de la Formation pour stimuler la formation au sein des P.M.E. et ce, au travers d'un incitant simple, souple et rapide d'accès.

Un chèque-formation correspond à une heure de formation pour un travailleur.

Pour l'entreprise, le prix d'achat du chèque est fixé à 15 euros; il lui sera remboursé 30 euros, montant duquel sera défalqué le prix de la prestation de l'opérateur de formation. Si le coût de la prestation dépasse 30 euros, l'entreprise sera tenue d'acquitter le solde à l'opérateur de formation.

Un contrat de formation lie l'entreprise à l'opérateur. Le chèque-formation est un moyen de paiement.

### Introduction

La description quantitative du dispositif peut être abordée selon quatre angles :

- les entreprises bénéficiaires (nombre d'heures et heures consommées)
- les opérateurs (les fournisseurs)
- les travailleurs
- la consommation

Nous abordons, dans le présent état des lieux, compte tenu de l'absence de données consolidées relatives aux travailleurs (disponibles en septembre 2005), la consommation du point de vue des entreprises.

Avant d'étudier la consommation des entreprises, voici quelques repères relatifs au nombre d'opérateurs par direction régionale et le nombre d'heures de formation remboursées par opérateurs pour l'année 2004. On gardera en effet à l'esprit que si l'enjeu est de soutenir d'abord l'effort de formation, des effets indirects en termes de soutien des opérateurs établis en Wallonie existent aussi.

Dans les directions régionales de Liège et de Nivelles, tant les entreprises que les opérateurs apprécient la mesure et affichent des taux de consommation beaucoup plus importants que les autres directions régionales.

Quatre D.R. arrivent en queue de peloton pour les 2 catégories : Huy, La Louvière, Arlon et Mouscron.

Nombre d'heures de formation remboursées par grands domaines de formation au sein du non-marchand.

Domaine de Formation	Secteur Non-marchand		Autres secteurs		Total	
Agriculture - Pêche - Aquaculture - Environnement - Aménagement	237	67,3%	115	32,7%	352	100%
Agroalimentaire	54	30,3%	124	69,7%	178	100%
Arts - Spectacles - Culture	0	0,0%	520	100,0%	520	100%
Construction	0	0,0%	1751	100,0%	1751	100%
Formation générale	245	8,9%	2503	91,1%	2748	100%
Gestion administrative, comptable, financière, juridique, humaine	138	5,0%	2632	95,0%	2770	100%
Gestion commerciale et distribution	70	2,7%	2491	97,3%	2561	100%
Gestion d'entreprise - services aux entreprises	0	0,0%	1879	100,0%	1879	100%
Hôtellerie - Restauration	0	0,0%	18	100,0%	18	100%
Industrie graphique - Imprimerie	0	0,0%	540	100,0%	540	100%
Information - Communication	0	0,0%	38	100,0%	38	100%
Informatique	36	0,9%	3991	99,1%	4027	100%
Matériaux - produits chimiques	0	0,0%	160	100,0%	160	100%
Métal - Mécanique - Electrotechnique - Electronique - Automatisation	16	4,5%	336	95,5%	352	100%
Services aux personnes	307	27,6%	807	72,4%	1114	100%
Tourisme - Sport - Loisirs	736	83,6%	144	16,4%	880	100%
Transport - Manutention	76	6,3%	1126	93,7%	1202	100%
<b>Total</b>	<b>1915</b>	<b>9,1%</b>	<b>19175</b>	<b>90,9%</b>	<b>21090</b>	<b>100%</b>

Source : FOREM Conseil

Globalement, le secteur non-marchand a utilisé un peu plus de 9 % des chèques-formations consommés en 2004 au sein de la Direction régionale de La Louvière, soit 1 915 heures de formation.

C'est pour des formations dans le domaine du « tourisme – sport –loisirs » que le dispositif a été le plus utilisé (38 % des chèques-formations du non-marchand). Toutes ces formations ont en fait été consacrées à l' « éducation sportive ». Suivent les « services aux personnes » (16 %, principalement dans le sous-domaine des « soins esthétiques et corporels »), la « formation générale » (13 %, dont une grande majorité dans les langues) et l' « agriculture – pêche – aquaculture – environnement – aménagement » (12 %, dont une bonne partie dédiée au sous-domaine « animaux de compagnie »).

Nombre d'heures de formation remboursées par grands domaines de formation par sous-secteurs du Non-marchand.

Domaine de formation	Education		Santé et action sociale		Assainissement, voirie et gestion des déchets		Activités récréatives, culturelles et sportives		Services personnels		Secteur non-marchand	
Agriculture – Pêche - Aquaculture – Environnement - Aménagement		0%	237	100%		0%		0%		0%	237	100%
Agroalimentaire		0%	54	100%		0%		0%		0%	54	100%
Formation générale	35	14.3%		0%		0%	180	73.5%	30	12.2%	245	100%
Gestion administrative, comptable, financière, juridique, humaine		0%	3	2.2%	102	73.9%	25	18.1%	8	5.8%	138	100%
Gestion commerciale et distribution		0%	6	8.6%	64	91.4%		0%		0%	70	100%
Informatique		0%	36	100%		0%		0%		0%	36	100%
Métal – Mécanique – Electrotechnique – Electronique – Automatisation		0%		0%	16	100%		0%		0%	16	100%
Services aux personnes	84	27.4%	8	2.6%		0%		0%	215	70%	307	100%
Tourisme – Sport – Loisirs		0%	48	6.5%		0%	688	93.5%		0%	736	100%
Transport – Manutention		0%		0%		0%		0%	76	100%	76	100%
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>6.2%</b>	<b>392</b>	<b>20.5%</b>	<b>182</b>	<b>9.5%</b>	<b>893</b>	<b>46.6%</b>	<b>329</b>	<b>17.2%</b>	<b>1915</b>	<b>100%</b>

Source : FOREM Conseil

C'est le sous-secteur des « activités récréatives, culturelles et sportives » qui a utilisé le plus le chèque-formation en 2004 au sein des entités du non-marchand de la région du Centre (893 heures, soit 47 % des heures consommées par le non-marchand) et ce principalement dans le sous-domaine de l' « éducation sportive ».

## 4 Détail des sous-secteurs du non-marchand les plus représentés dans la région du Centre

Trois sous-secteurs du secteur des services non-marchands vont être examinés plus en détail.

Il s'agit des secteurs

- de la santé et de l'action sociale
- de l'éducation
- de l'administration publique, des services collectifs généraux et de la sécurité sociale obligatoire

Ces trois sous-secteurs ont été choisis car ils sont les plus représentés dans la région du Centre. A eux trois, ils représentent près de 90% des postes de travail du secteur des services non-marchands de la région du Centre.

### 4.1 La santé et l'action sociale

Dans ce chapitre, nous allons aborder la vision d'ensemble du secteur de la santé et de l'action sociale et, plus particulièrement, les points suivants :

- La part du secteur de la santé et de l'action sociale dans le secteur non-marchand et son évolution
- La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale
- La répartition par genre des postes de travail dans le secteur de la santé et de l'action sociale
- La répartition par statut des postes de travail dans le secteur de la santé et de l'action sociale
- Les établissements dans le secteur de la santé et de l'action sociale

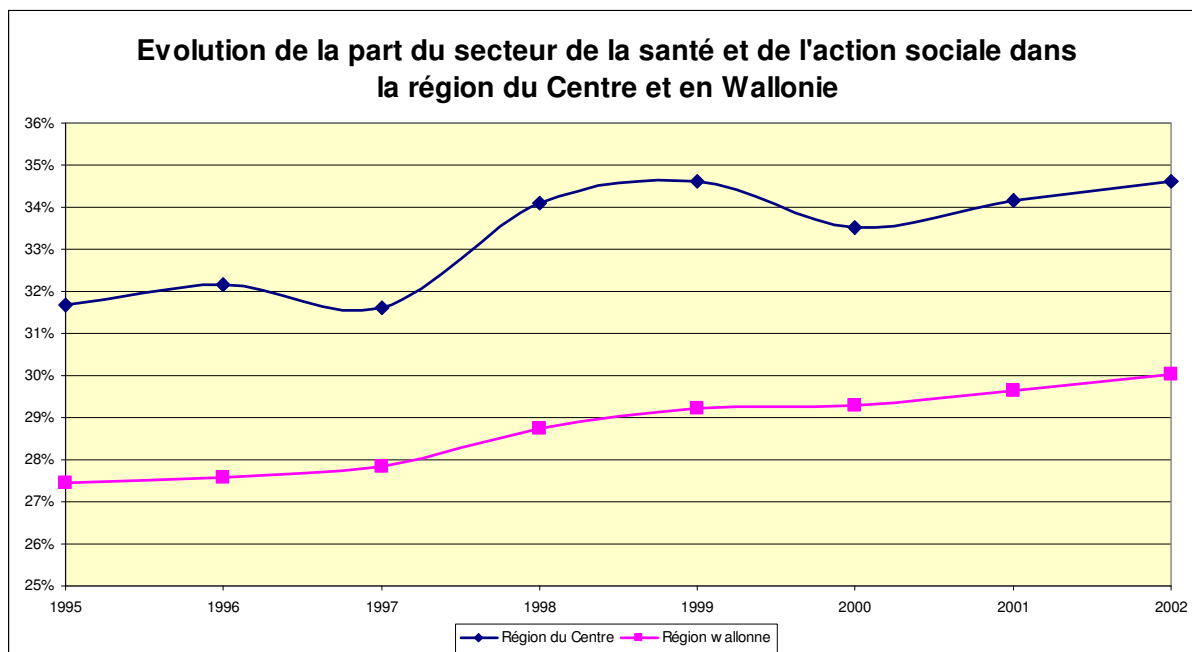
#### 4.1.1 La part du secteur de la santé et de l'action sociale dans le secteur non-marchand et son évolution

Le secteur de l'action sociale compte 9.460 postes de travail<sup>21</sup>. Cela représente 36.8% des postes de travail occupés par le secteur des services non-marchands dans la région du Centre (cf. chapitre 3.1 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre).

---

<sup>21</sup> Données ONSS de décembre 2003.

Le graphique suivant présente l'évolution de la part du sous-secteur de la santé et de l'action sociale au sein du secteur des services non-marchands et ce, pour la région du Centre et pour la région wallonne.

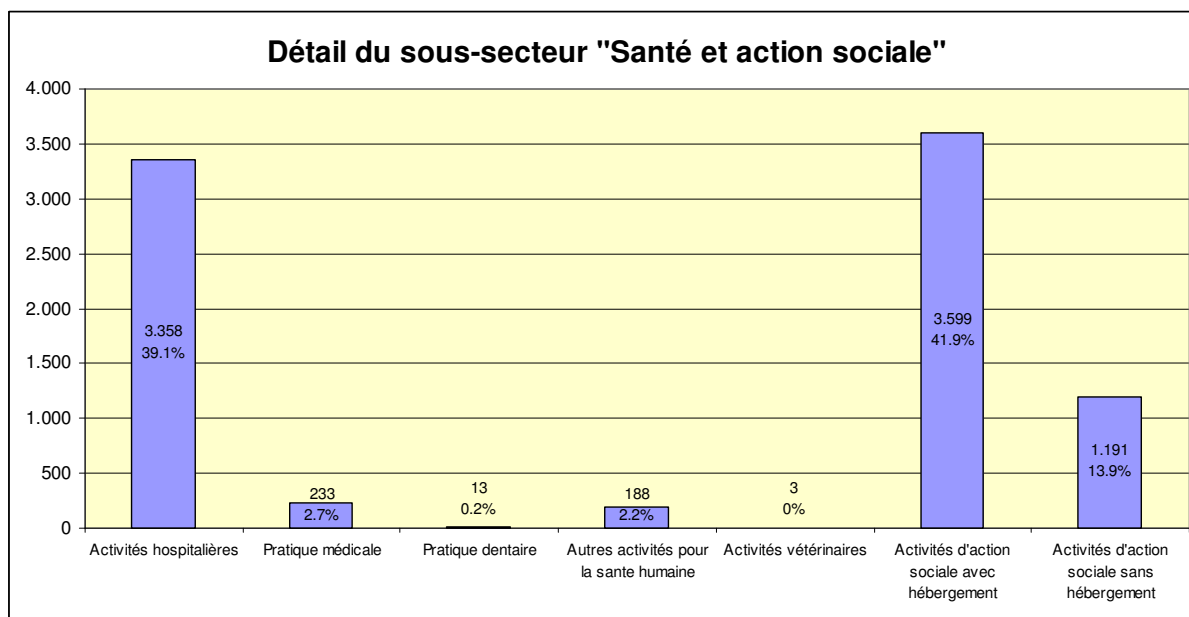


Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 1995-2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Sur base de ce graphique, on constate que l'évolution de la représentation du sous-secteur de la santé et de l'action sociale est plus importante au sein de la région du Centre qu'en Wallonie. Sur l'ensemble de la période analysée, on peut noter que la progression de la représentation de ce secteur est de l'ordre de 2.9 points de pourcentage dans la région du Centre alors qu'au niveau de la région wallonne, l'accroissement est de 2.5 points de pourcentage. Cela montre que la sur-représentation de ce sous-secteur tend à se marquer davantage au cours des dernières années.

## 4.1.2 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale

Le graphique ci-dessous présente la répartition des 8.585 postes de travail que l'on retrouve dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale (Nace 4) de la région du Centre en juin 2002<sup>22</sup>.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

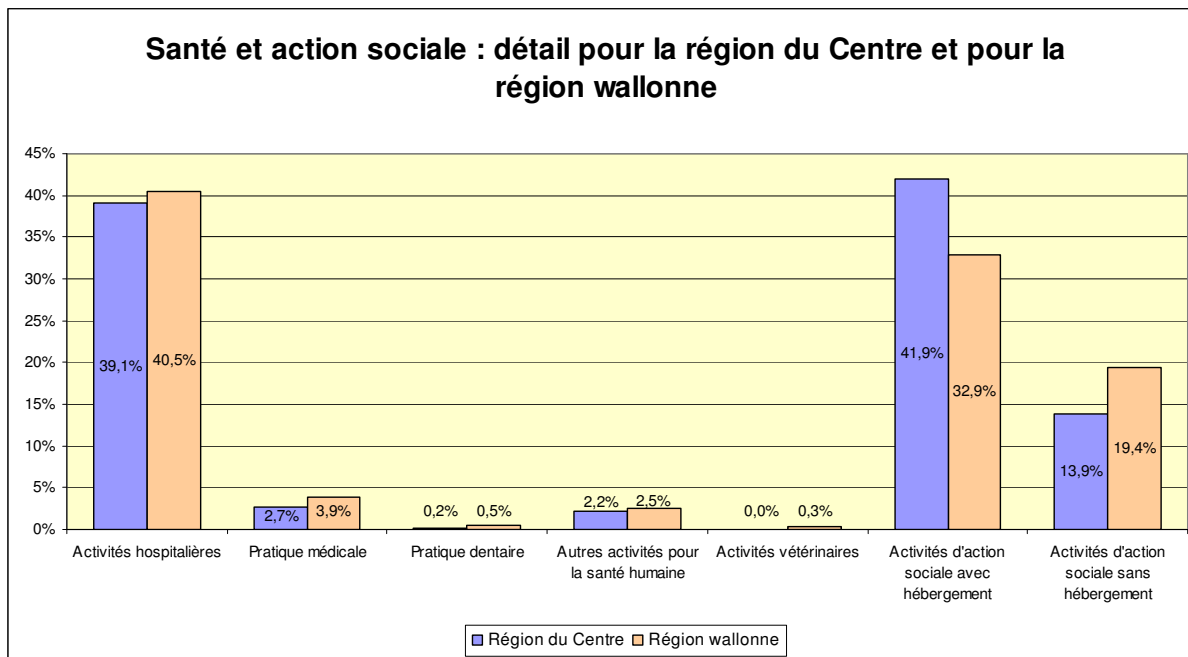
Sur base des résultats présentés ci-dessus, on constate que le sous-secteur des activités d'action sociale avec hébergement représente plus de 40% des postes de travail qui sont logés dans le secteur de la santé et de l'action sociale dans la région du Centre.

Si l'on combine les sous-secteurs des activités d'action sociale avec hébergement et des activités hospitalières, on atteint 81% des postes de travail salariés logés dans le secteur de la santé et de l'action sociale dans la région du Centre.

Parmi les cinq autres sous-secteurs d'activités, seul le sous-secteur des activités d'action sociale sans hébergement représente plus de 10% des postes de travail dans le secteur de la santé et de l'action sociale dans la région du Centre (13.9%). Les autres sous-secteurs ne représentent qu'une part minime de ces postes de travail salariés (moins de 3% par sous-secteur). Il s'agit des sous-secteurs de la pratique médicale, des autres activités pour la santé humaine, de la pratique dentaire et des activités vétérinaires.

Le graphique suivant fournit une visualisation de la comparaison des répartitions des sous-secteurs du secteur de la santé et de l'action sociale dans la région du Centre et en Wallonie.

<sup>22</sup> Faute de détail suffisant, les données de décembre 2003 n'ont pu être utilisées dans le cadre de cette répartition sur base du Nace 4.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

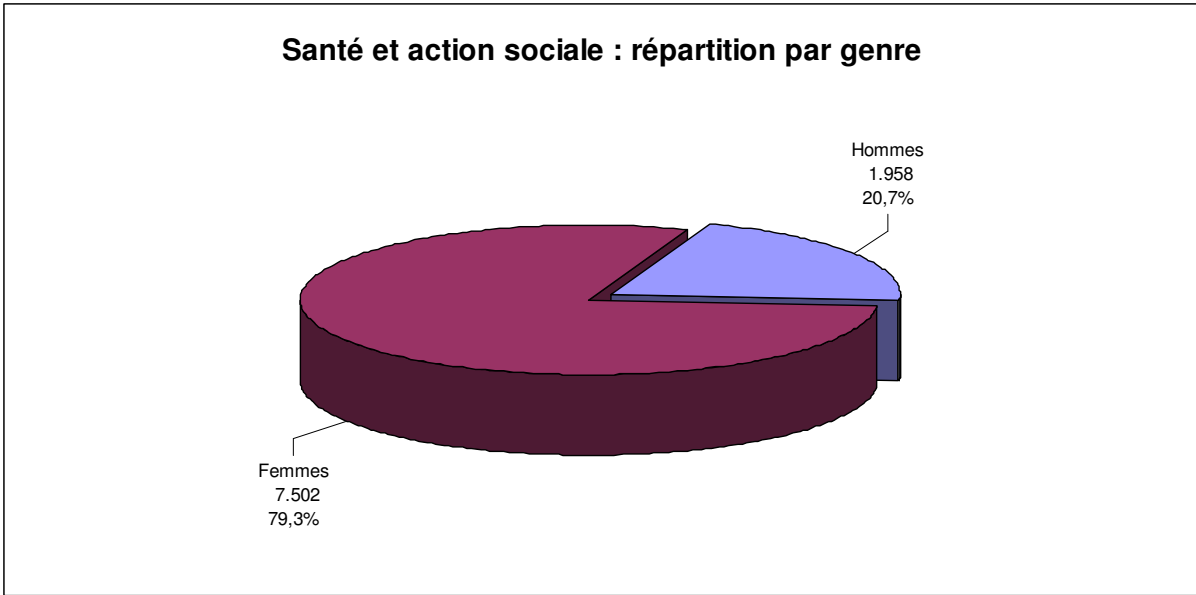
La comparaison des répartitions des postes de travail dans les sous-secteurs du secteur de la santé et de l'action dans la région du Centre et en Wallonie nous montre qu'un seul sous-secteur est sur-représenté dans la région du Centre. Il s'agit du sous-secteur des activités d'action sociale avec hébergement. Le différentiel observé est de 9 points de pourcentage en faveur de la région du Centre.

Tous les autres sous-secteurs sont sous-représentés dans la région du Centre. Les différentiels observés sont les suivants : -5.5 points de pourcentage pour les activités d'action sociale sans hébergement, -1.4 points de pourcentage pour les activités hospitalières, -1.2 points de pourcentage pour la pratique médicale et -0.3 point de pourcentage pour les trois autres sous-secteurs (les autres activités pour la santé humaine, la pratique dentaire et les activités vétérinaires).

#### 4.1.3 La répartition par genre des postes de travail dans le secteur de la santé et de l'action sociale

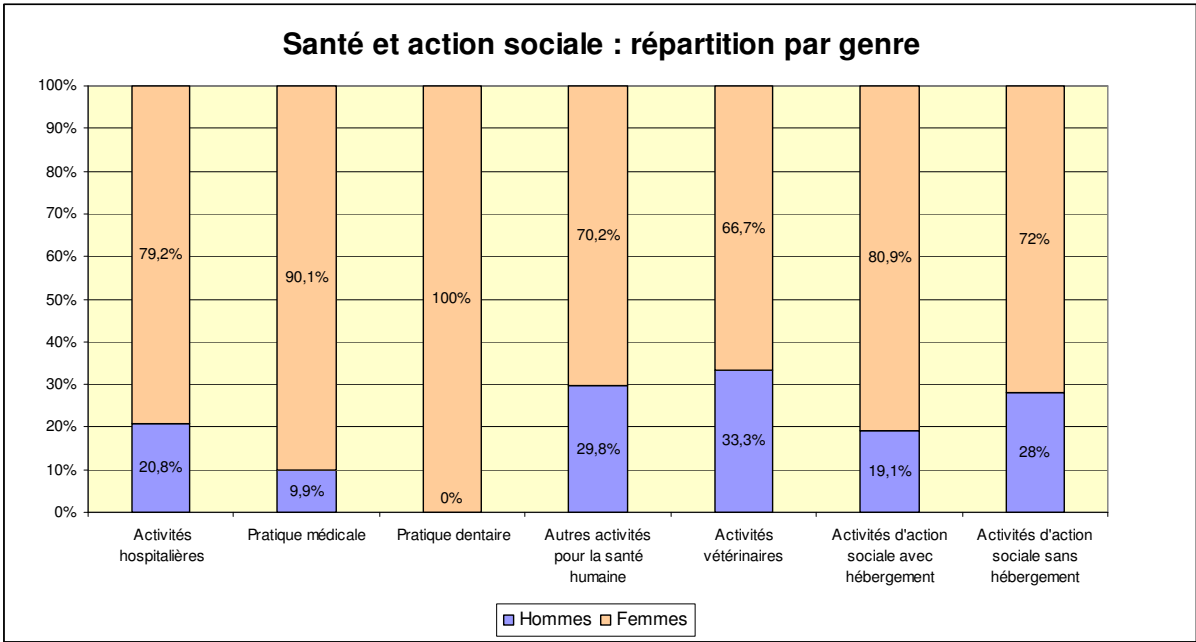
Nous allons à présent nous intéresser à une répartition par genre des postes de travail du secteur de la santé et de l'action sociale dans la région du Centre.

Comme le montre le graphique repris ci-dessous, dans la région du Centre, la plupart des postes de travail de ce secteur sont occupés par des femmes (79.3%, soit 7.502 postes de travail). Au niveau de la région wallonne, pour ce même secteur, la part des postes occupés par des femmes est légèrement inférieure. Elle s'élève à 79.1%.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Le graphique suivant présente une vision détaillée de la répartition par genre pour chaque sous-secteur du secteur de la santé et de l’action sociale.



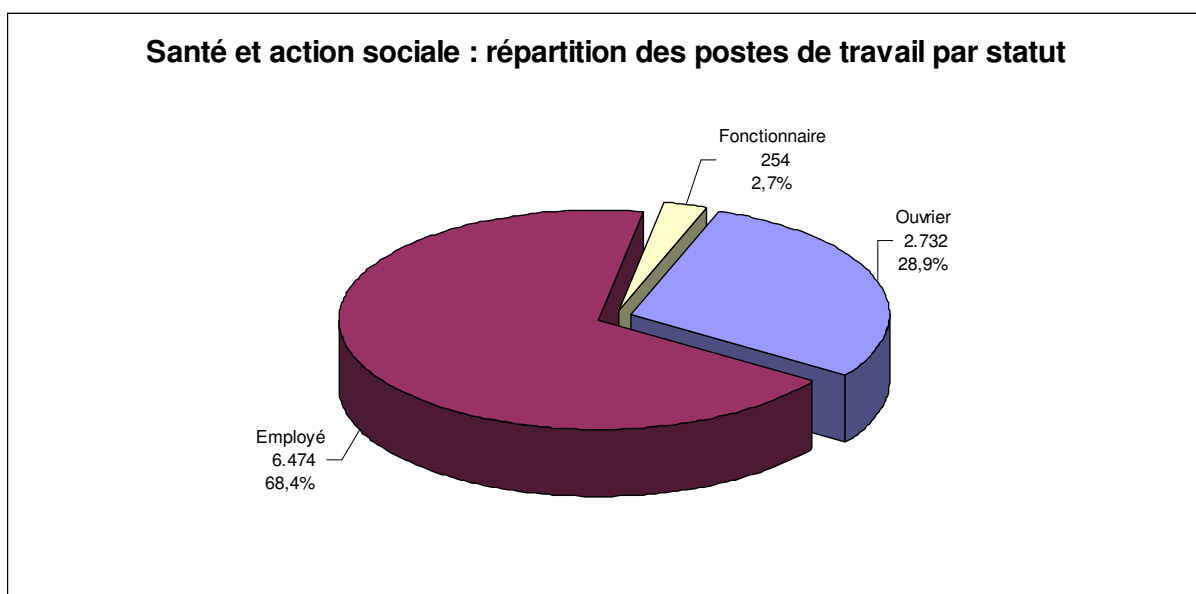
Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Sur base de ce graphique, on constate que certains sous-secteurs sont encore plus marqués par la présence dominante des femmes dans l’occupation des postes de travail. En effet, on observe que, dans le sous-secteur le plus représenté dans la région du Centre (à savoir le sous-secteur des activités d’action sociale avec hébergement), la part des femmes atteint 80.9%.

Dans le sous-secteur de la pratique dentaire, la part des femmes atteint 100% dans l'occupation des postes de travail. Toutefois, il faut noter que ce secteur est faiblement représenté puisque sa part dans la répartition des postes de travail dans le secteur de la santé et de l'action sociale de la région du Centre n'est que de 0.2% (soit 13 postes de travail salarié).

#### 4.1.4 La répartition par statut des postes de travail dans le secteur de la santé et de l'action sociale

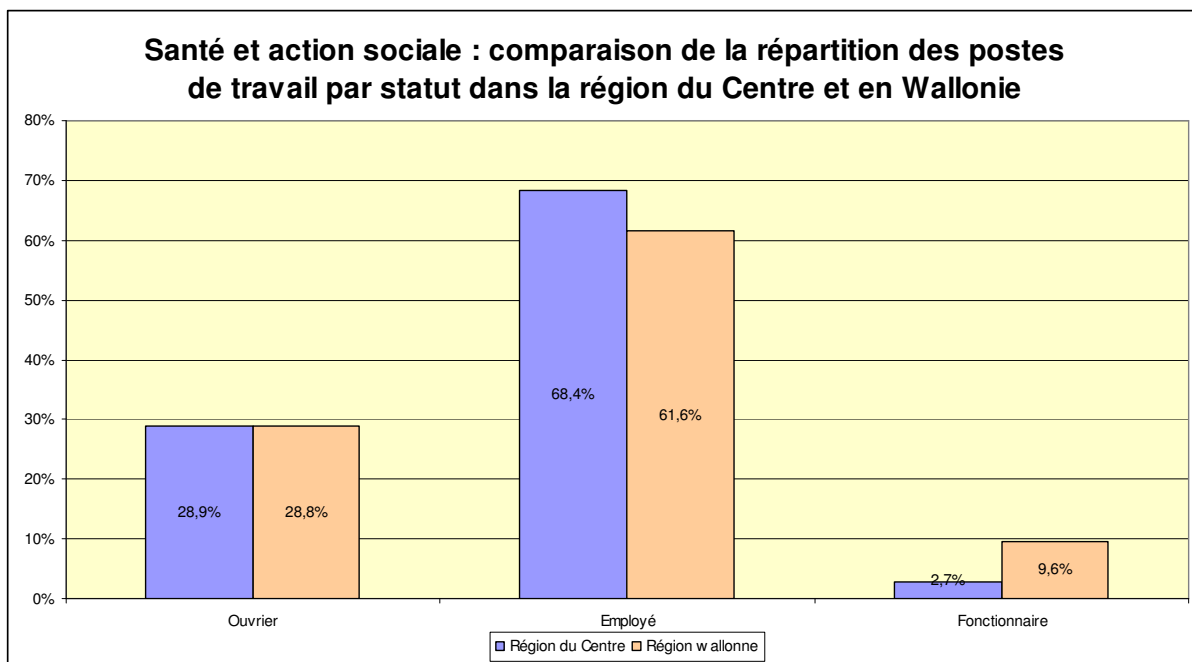
Le graphique suivant présente une répartition des postes de travail dans le secteur de la santé et de l'action sociale par statut.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

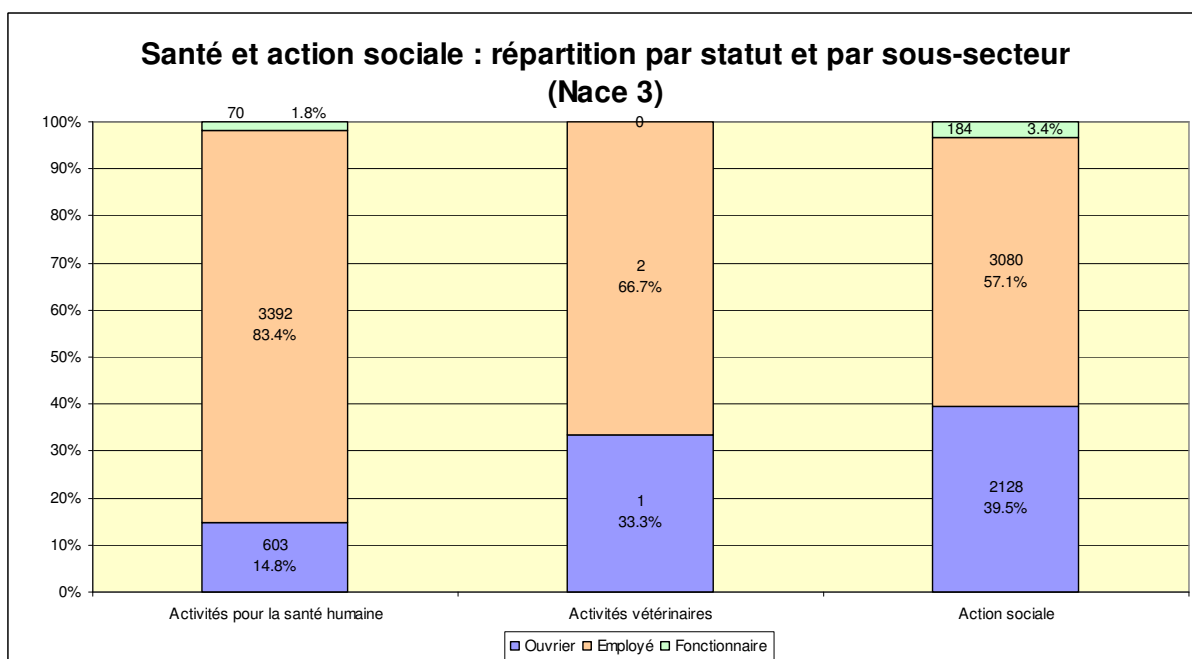
On observe que la part des postes de travail qui ont un statut « employé » est majoritaire (68%). Si on compare les résultats de la région du Centre avec ceux de la région wallonne, on constate que la part des postes de travail qui ont un statut « ouvrier » est équivalente entre les deux régions analysées. On note une sur-représentation, dans la région du Centre, de la part des postes de travail qui ont un statut « employé » (différentiel de +6.8 points de pourcentage). Enfin, on note une sous-représentation, dans la région du Centre, de la part des postes de travail qui ont un statut « fonctionnaire » (différentiel de -6.9 points de pourcentage).

Le graphique suivant illustre ce dont il vient d'être fait mention.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Le graphique suivant présente une vision détaillée de la répartition par statut pour chaque sous-secteur du secteur de la santé et de l'action sociale.



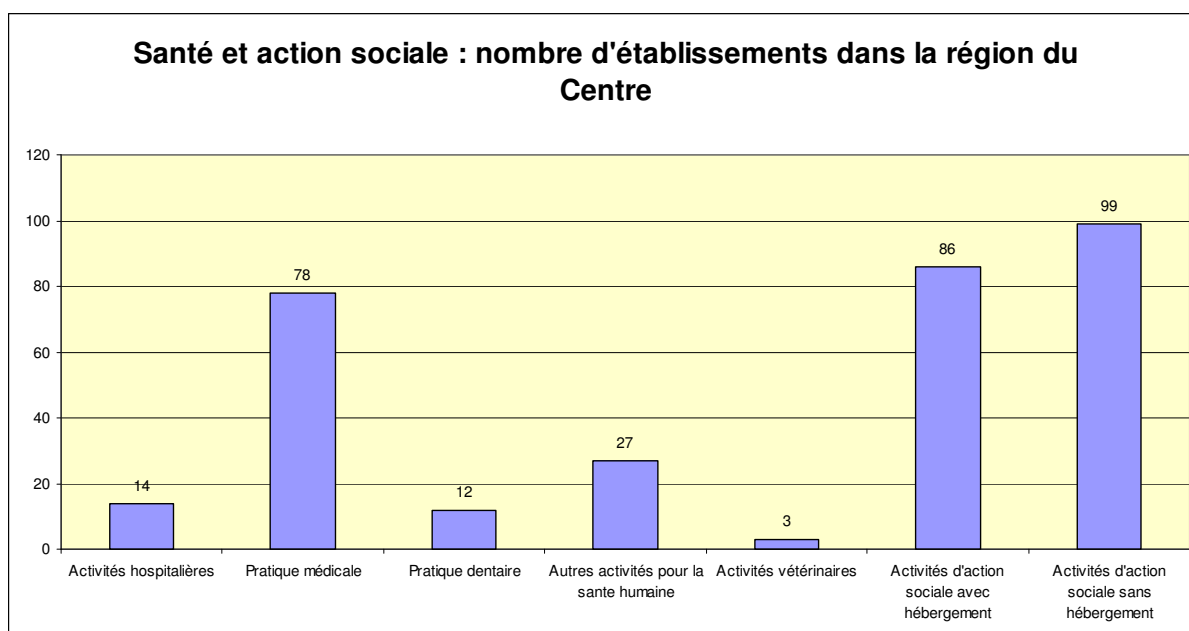
Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Sur base de ce graphique, on constate que le sous-secteur des activités pour la santé humaine contient plus de 80% de postes de travail de statut « employé » (83.4%). Dans les autres sous-secteurs (activités vétérinaires et action sociale), ce pourcentage est moindre mais dépasse les 50%.

Les postes de travail qui ont un statut « fonctionnaire » sont très faiblement représentés dans le secteur de la santé et de l'action sociale (2.7%). D'une manière plus détaillée, on retrouve 3.4% de postes de travail avec un statut « fonctionnaire » dans le sous-secteur de l'action sociale et 1.8% dans le sous-secteur des activités pour la santé humaine. Le sous-secteur des activités vétérinaires ne présente aucun poste de travail de ce type. Il est toutefois à noter que ce sous-secteur est très faiblement représenté dans la région du Centre puisqu'il ne compte que trois postes de travail salarié<sup>23</sup>.

#### 4.1.5 Les établissements dans le secteur de la santé et de l'action sociale

En terme de nombre d'établissements, le secteur de la santé et de l'action sociale compte 319 établissements<sup>24</sup> dans la région du Centre. Le graphique suivant présente leur répartition dans les différents sous-secteurs qui compose le secteur de la santé et de l'action sociale.



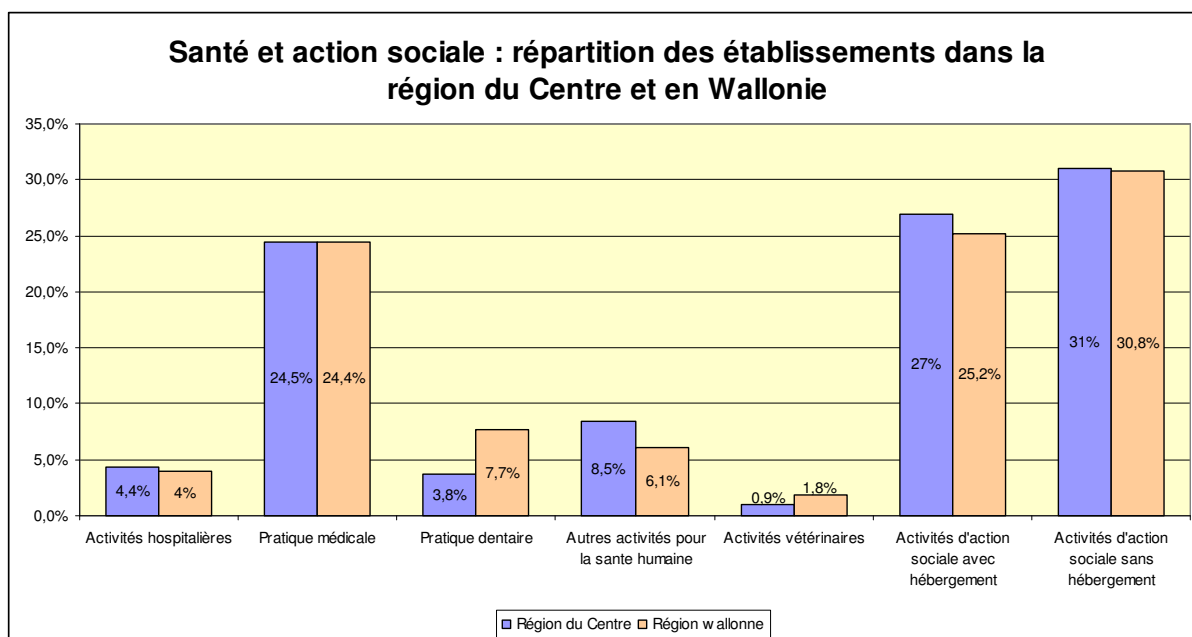
Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Sur base de ce graphique, on constate que plus de la moitié des établissements (58%) sont liés à deux sous-secteurs : celui des activités d'action sociale avec hébergement et celui des activités d'action sociale sans hébergement.

Le graphique suivant permet de visualiser la part des établissements dans chaque sous-secteur du secteur de la santé et de l'action sociale dans la région du Centre et en Wallonie.

<sup>23</sup> ONSS, décembre 2003.

<sup>24</sup> ONSS, juin 2002.



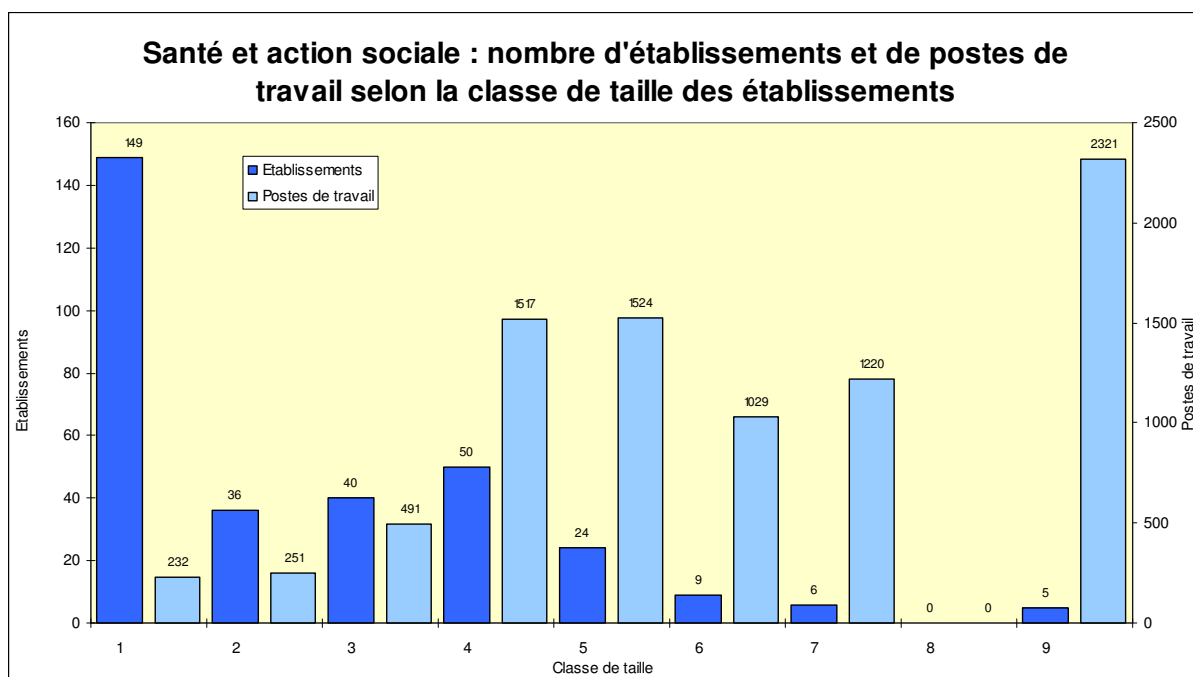
Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

On constate que la répartition des établissements entre les différents sous-secteurs du secteur de la santé et de l'action sociale est équivalente entre les deux régions comparées pour les sous-secteurs de la pratique médicale et des activités d'action sociale sans hébergement. On observe une sur-représentation des établissements de la région du Centre dans les sous-secteurs des activités d'action sociale avec hébergement (+1.8 points de pourcentage), des autres activités pour la santé humaine (+2.4 points de pourcentage) et des activités hospitalières (+0.4 point de pourcentage). Les autres sous-secteurs présentent une proportion inférieure en terme d'établissements dans la région du Centre. Il s'agit des sous-secteurs de la pratique dentaire (-3.9 points de pourcentage) et des activités vétérinaires (-0.9 point de pourcentage).

Les deux graphiques qui précèdent nous ont fourni une vue sur le nombre d'établissements que l'on retrouve dans la région du Centre et dans la région wallonne. Le graphique suivant présente une répartition des établissements et des postes de travail que l'on retrouve dans la région du Centre dans le secteur de la santé et de l'action sociale et ce, par classe de taille.

Les classes de taille doivent être interprétées comme suit :

- classe 1 = établissements de 1 à 4 travailleurs
- classe 2 = établissements de 5 à 9 travailleurs
- classe 3 = établissements de 10 à 19 travailleurs
- classe 4 = établissements de 20 à 49 travailleurs
- classe 5 = établissements de 50 à 99 travailleurs
- classe 6 = établissements de 100 à 199 travailleurs
- classe 7 = établissements de 200 à 499 travailleurs
- classe 8 = établissements de 500 à 999 travailleurs
- classe 9 = établissements de plus de 1 000 travailleurs



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

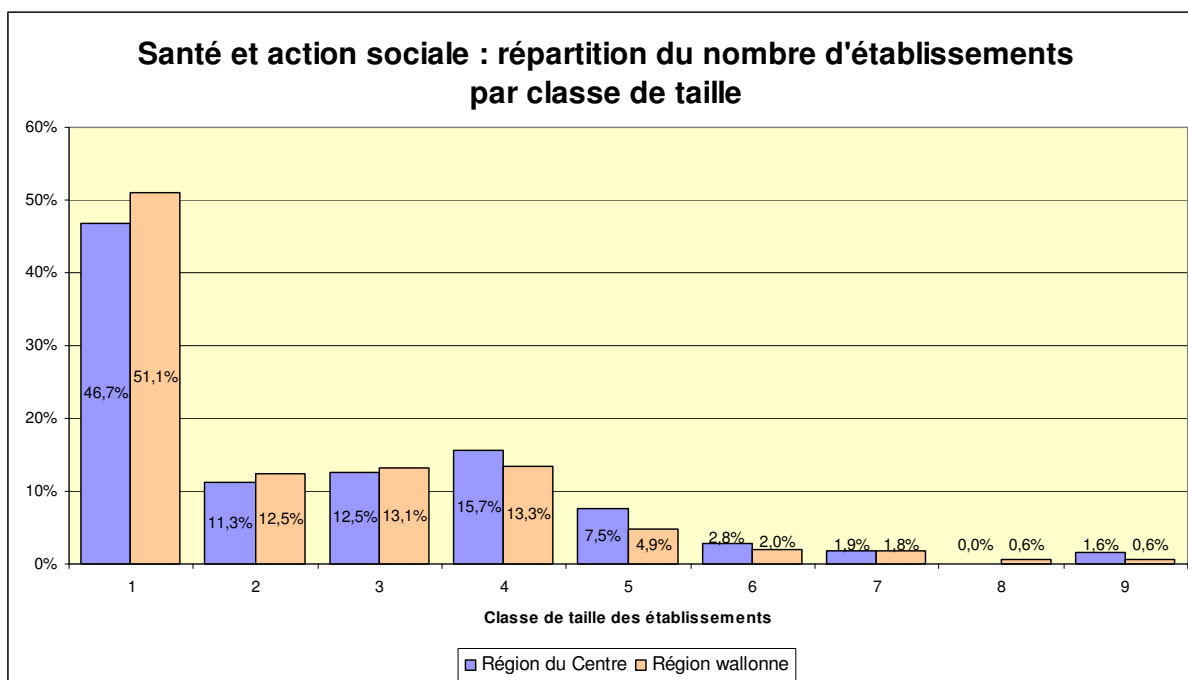
Grâce à ce graphique, on constate que 61.6% de l'emploi se situe dans des établissements qui occupent entre 20 et 499 travailleurs (établissements de classe 4 à classe 7). Au niveau de la région wallonne, ce pourcentage s'élève à 56.8%, soit un différentiel de 4.8 points de pourcentage entre les deux régions analysées.

Les établissements de classe inférieure (établissements qui occupent moins de 20 travailleurs) abritent 11.3% des postes de travail du secteur de la santé et de l'action sociale dans la région du Centre. Au niveau de la région wallonne, ce type d'établissement occupe 13.8% de l'emploi. Dans ce cas, on constate que le différentiel de 2.5 points de pourcentage est en faveur de la région wallonne. Cela signifie qu'il y a, en Wallonie, proportionnellement plus d'emploi, dans le secteur de la santé et de l'action sociale, dans des petites structures.

Les établissements de classe 8 et de classe 9 occupent 27% de l'emploi dans la région du Centre. Au niveau de la région wallonne, ce pourcentage s'élève à 29.4%, soit un différentiel de 2.4 points de pourcentage.

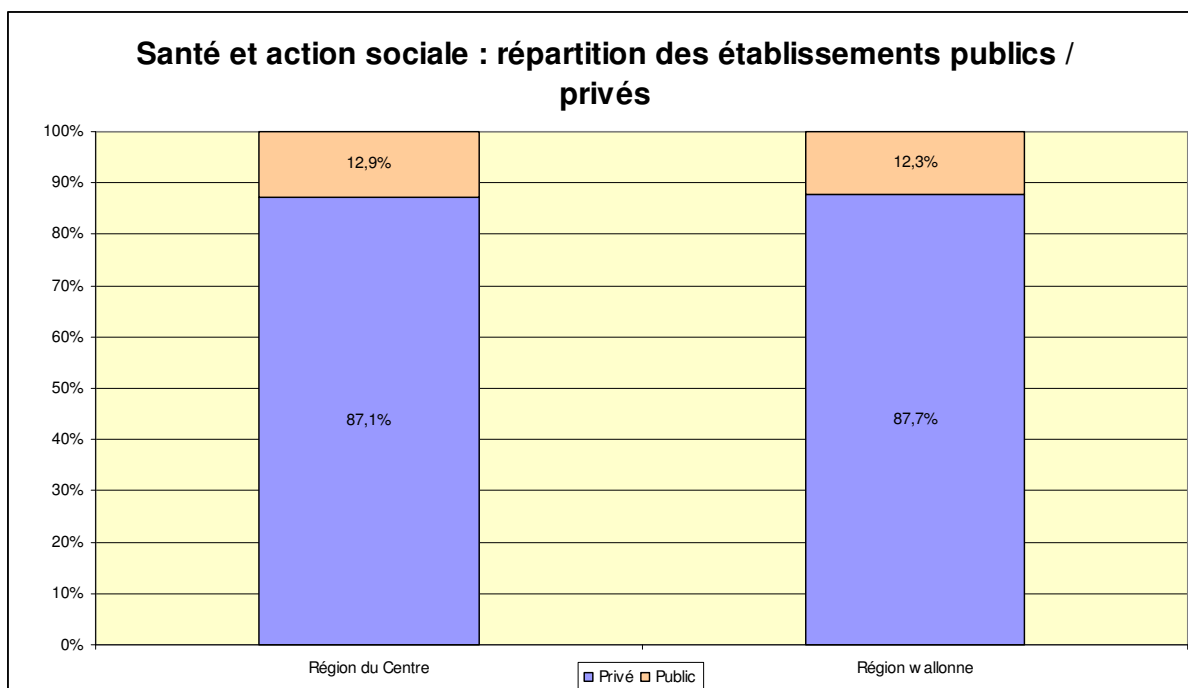
Au vu des résultats qui précèdent, on peut conclure que l'emploi dans le secteur de la santé et de l'action sociale dans la région du Centre est concentré dans des établissements de taille intermédiaire (établissements qui occupent entre 20 et 499 personnes).

Le graphique suivant confirme la sur-représentation des établissements de taille intermédiaire dans la région du Centre par rapport à la région wallonne.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

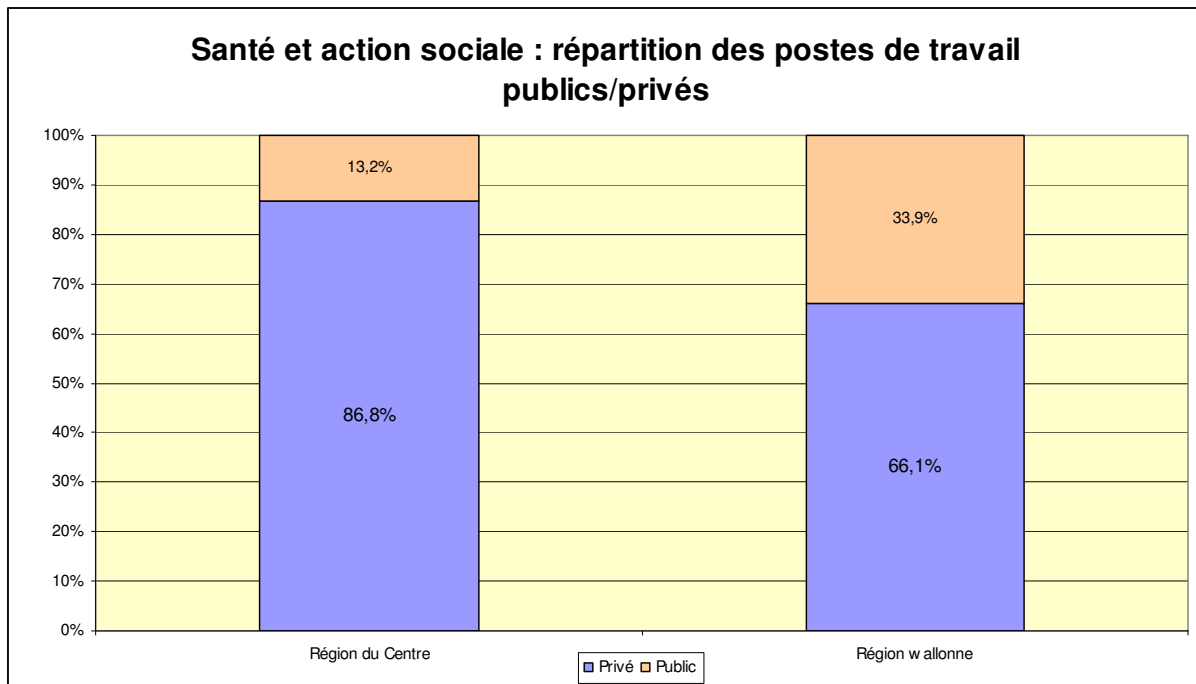
Le graphique suivant présente une répartition entre les établissements à caractère privé et ceux à caractère public pour le secteur de la santé et de l'action sociale.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Sur base de ce graphique, on peut noter une répartition plus ou moins équivalente entre les établissements à caractère public et à caractère privé entre les deux régions analysées. Il existe toutefois une légère sur-représentation des établissements à caractère public dans la région du Centre (différentiel de 0.6 point de pourcentage).

Le graphique suivant présente une répartition entre les postes de travail à caractère privé et ceux à caractère public pour le secteur de la santé et de l'action sociale.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

On observe une nette sur-représentation des postes de travail à caractère privé dans le secteur de la santé et de l'action sociale de la région du Centre. Le différentiel s'élève à 20.7 points de pourcentage.

En comparant ce graphique avec le précédent, on peut conclure qu'en Wallonie, dans le secteur qui nous occupe, bon nombre d'emplois de type public sont situés dans des établissements de grandes tailles.

## 4.2 L'éducation

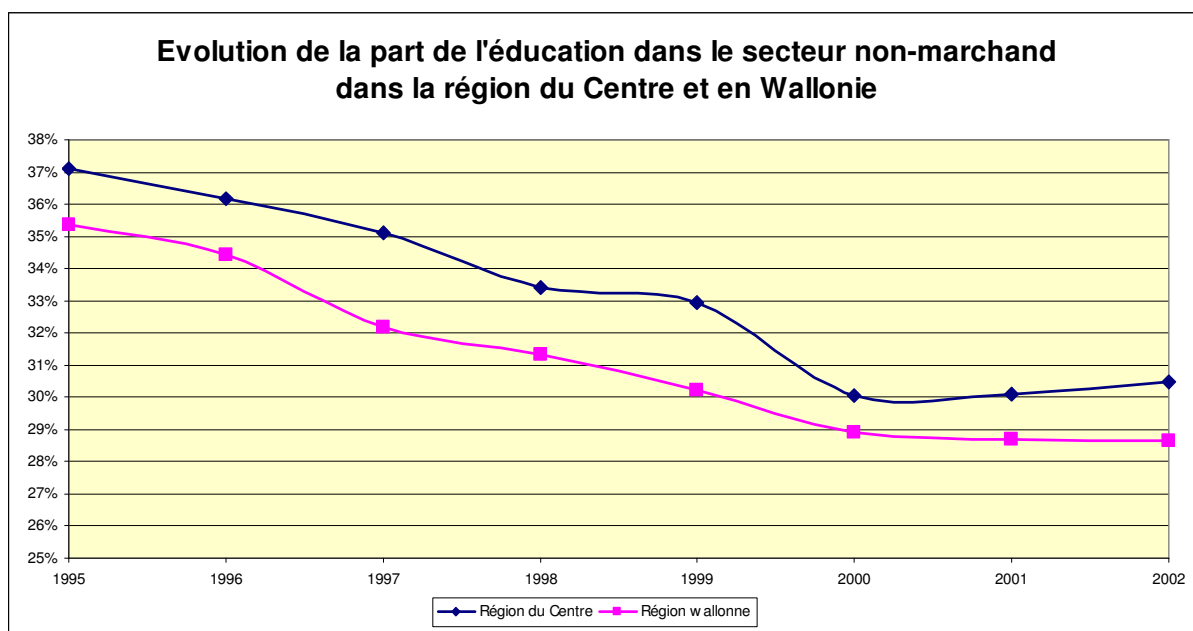
Dans ce chapitre, nous allons aborder les points suivants :

- La part du secteur de l'éducation dans le secteur non-marchand et son évolution
- La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs de l'éducation
- La répartition par genre des postes de travail dans le secteur de l'éducation
- La répartition par statut des postes de travail dans le secteur de l'éducation
- Les établissements dans le secteur de l'éducation

### 4.2.1 La part du secteur de l'éducation dans le secteur non-marchand et son évolution

Le secteur de l'éducation compte 7.639 postes de travail<sup>25</sup>. Cela représente 29.7% des postes de travail occupés par le secteur des services non-marchands dans la région du Centre (cf. chapitre 3.1 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre).

Le graphique suivant présente l'évolution de la part du sous-secteur de l'éducation au sein du secteur des services non-marchands et ce, pour la région du Centre et pour la région wallonne.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 1995-2002 – Calculs : IWEPs-OSEC

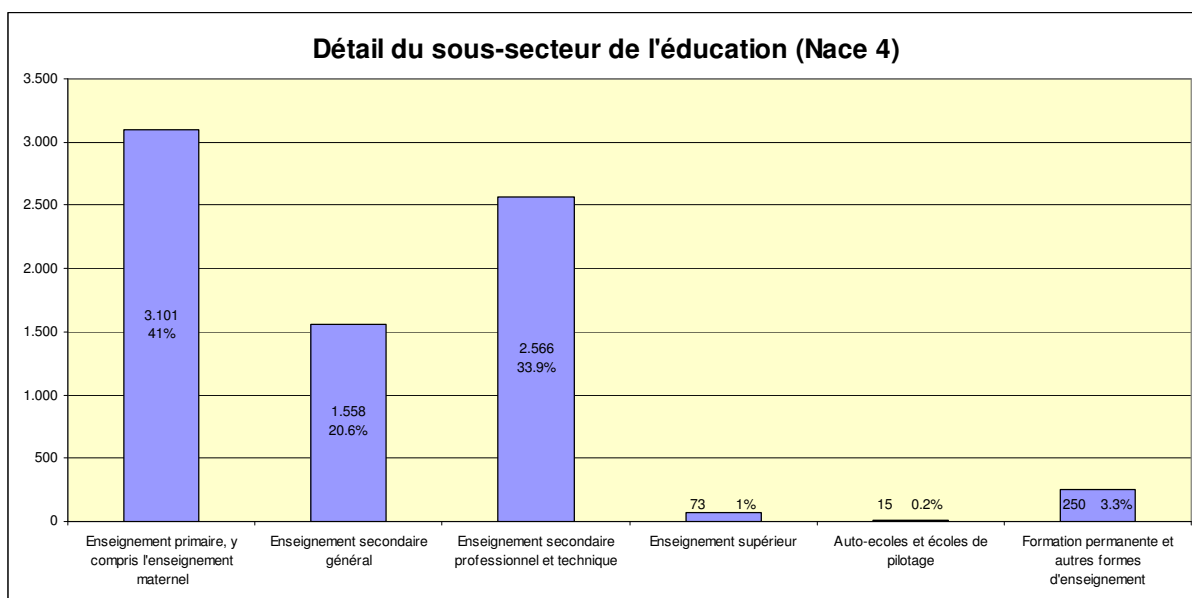
Sur base de ce graphique, on constate que le secteur de l'éducation est, durant toute la période analysée, sur-représenté dans la région du Centre. On observe également qu'entre 1995 et

<sup>25</sup> Données ONSS de décembre 2003.

2002, la sur-représentation dans la région du Centre est restée relativement stable. En effet, le différentiel calculé entre la part occupée par le secteur de l'éducation en 1995 dans la région du Centre et cette même part en 2002 est de 6.6 points de pourcentage. Au niveau de la région wallonne, le différentiel calculé de manière équivalente est tout-à-fait semblable puisqu'il s'élève à 6.7 points de pourcentage. Cela montre que la sur-représentation de ce sous-secteur dans la région du Centre tend à rester stable au cours des dernières années.

#### 4.2.2 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs de l'éducation

Le graphique ci-dessous présente la répartition des 7.563 postes de travail que l'on retrouve dans les sous-secteurs de l'éducation (Nace4) de la région du Centre en juin 2002<sup>26</sup>.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Sur base des résultats présentés ci-dessus, on constate que le sous-secteur de l'enseignement maternel et primaire représente plus de 40% des postes de travail qui sont logés dans le secteur de l'éducation dans la région du Centre.

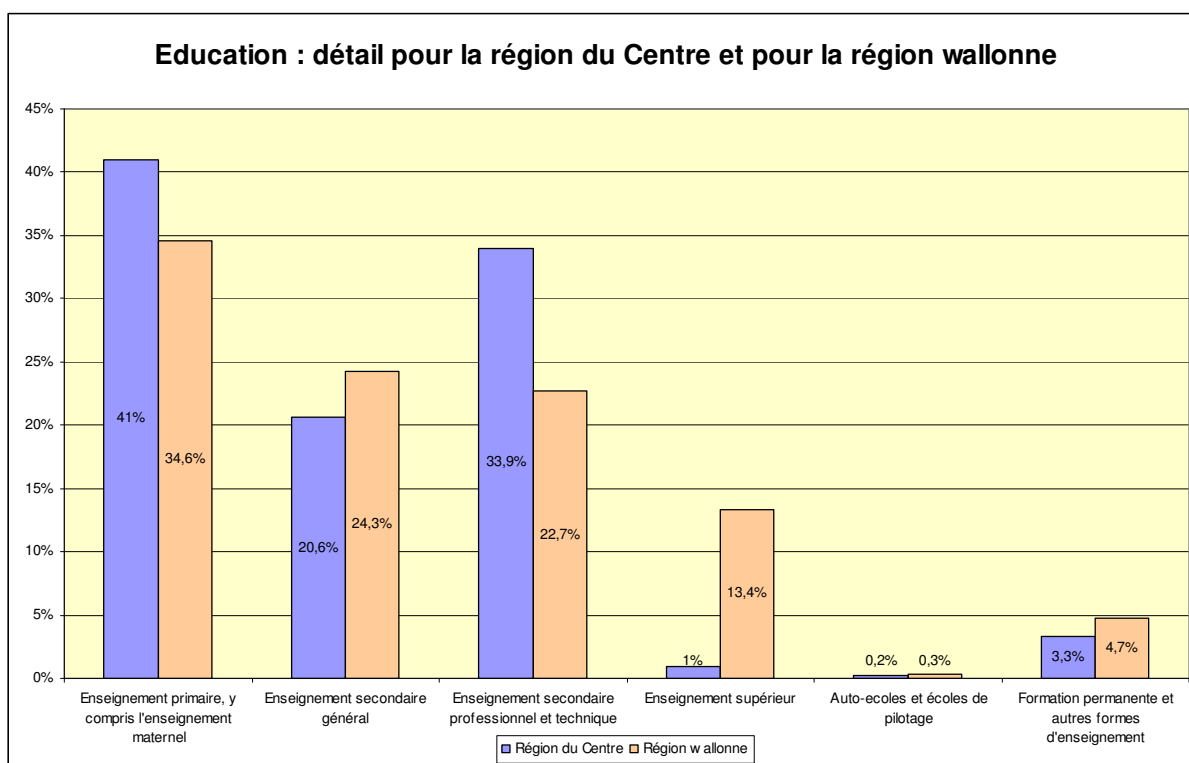
Le second sous-secteur le plus représenté est celui qui concerne l'enseignement secondaire professionnel et technique. Il représente 33.9% des postes de travail qui sont logés dans le secteur de l'éducation dans la région du Centre.

Parmi les quatre autres sous-secteurs d'activités, seul le sous-secteur de l'enseignement secondaire général a une représentation significative. Il regroupe 20.6% des postes de travail du secteur de l'éducation dans la région du Centre. Les autres sous-secteurs ne représentent qu'une part minime de ces postes de travail salariés (moins de 5% par sous-secteur). Il s'agit

<sup>26</sup> Faute de détail suffisant, les données de décembre 2003 n'ont pu être utilisées dans le cadre de cette répartition sur base du Nace 4.

des sous-secteurs de la formation permanente et des autres formes d'enseignement, de l'enseignement supérieur et des auto-écoles et écoles de pilotage.

Le graphique suivant fournit une visualisation de la comparaison des répartitions des sous-secteurs du secteur de l'éducation dans la région du Centre et en Wallonie.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

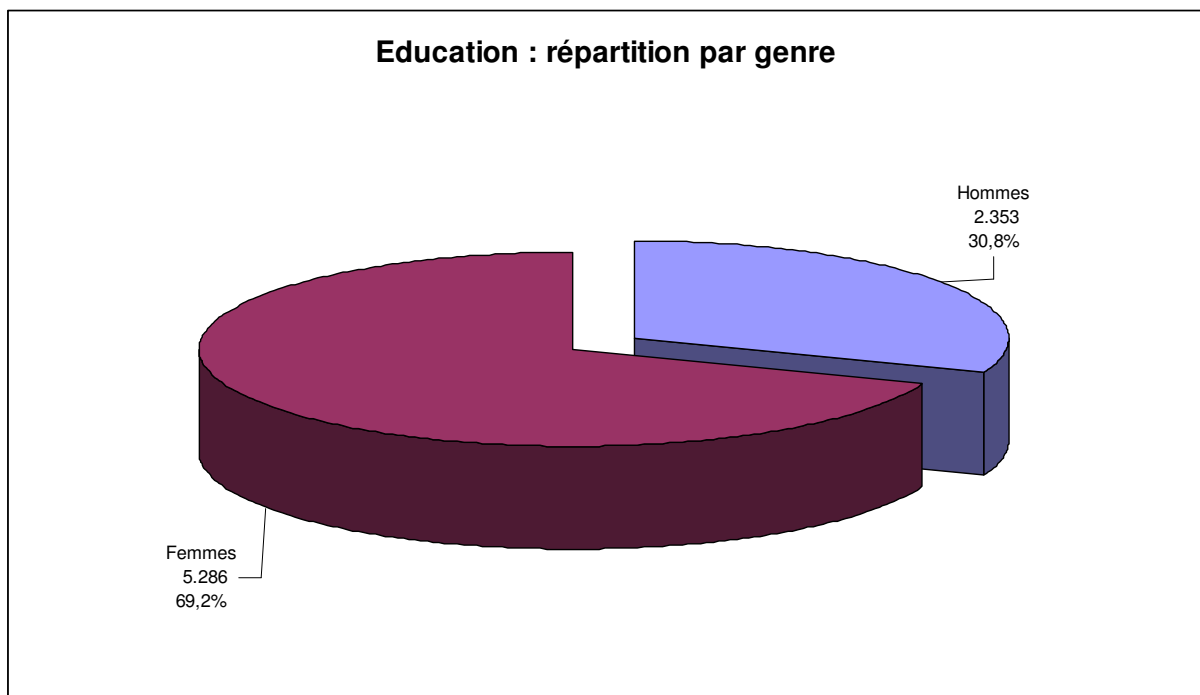
La comparaison des répartitions des postes de travail dans les sous-secteurs du secteur de l'éducation dans la région du Centre et en Wallonie nous montre que deux sous-secteurs sont sur-représentés dans la région du Centre. Il s'agit du sous-secteur de l'enseignement maternel et primaire et du sous-secteur de l'enseignement secondaire professionnel et technique. Les différentiels observés sont respectivement de 6.4 points de pourcentage et de 11.2 points de pourcentage en faveur de la région du Centre.

Tous les autres sous-secteurs sont sous-représentés dans la région du Centre. Les différentiels observés sont les suivants : -12.4 points de pourcentage pour l'enseignement supérieur, -3.7 points de pourcentage pour l'enseignement secondaire général, -1.4 points de pourcentage pour la formation permanente et les autres formes d'enseignement et -0.1 point de pourcentage pour les auto-écoles et les écoles de pilotage.

### 4.2.3 La répartition par genre des postes de travail dans le secteur de l'éducation

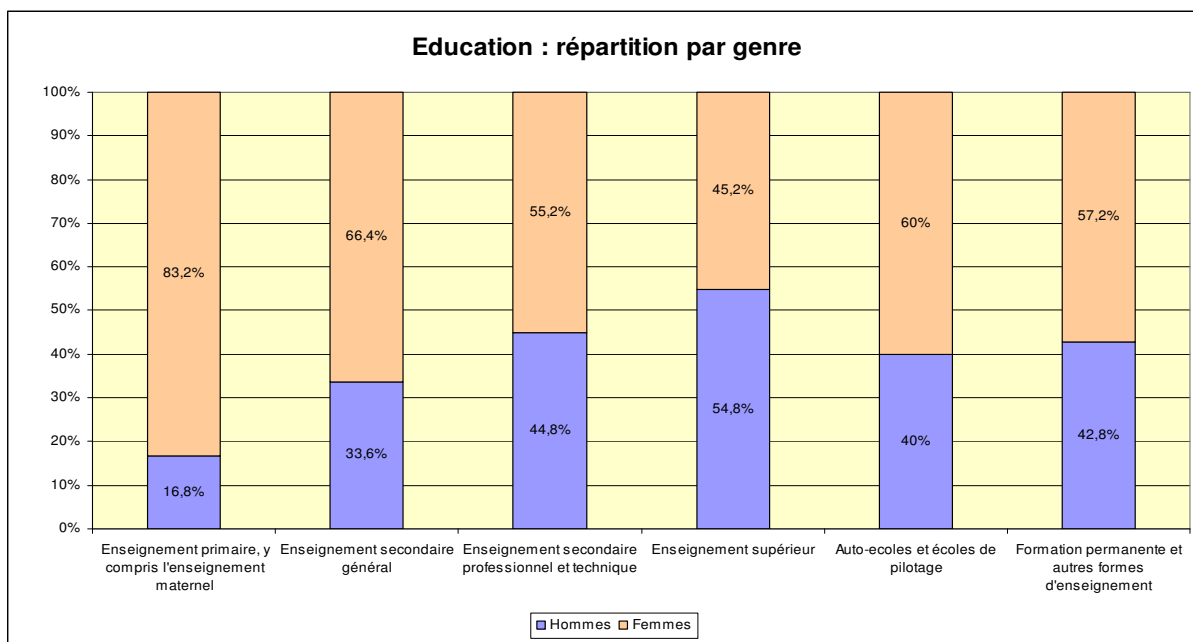
Nous allons à présent nous intéresser à une répartition par genre des postes de travail du secteur de l'éducation dans la région du Centre.

Comme le montre le graphique repris ci-dessous, dans la région du Centre, la plupart des postes de travail de ce secteur sont occupés par des femmes (69.2%, soit 5.286 postes de travail). Au niveau de la région wallonne, pour ce même secteur, la part des postes occupés par des femmes est également majoritaire. Elle s'élève à 67.2%.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Le graphique suivant présente une vision détaillée de la répartition par genre pour chaque sous-secteur du secteur de l'éducation.

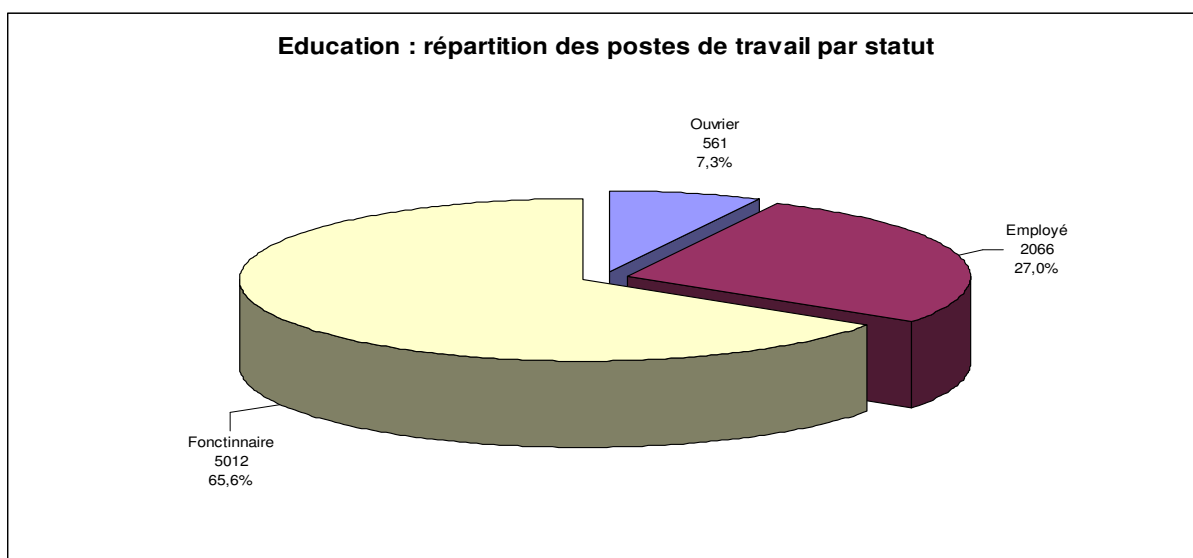


Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Sur base de ce graphique, on constate que certains sous-secteurs sont encore plus marqués par la présence dominante des femmes dans l'occupation des postes de travail. C'est le cas du sous-secteur le plus représentés dans la région du Centre (à savoir le sous-secteur de l'enseignement maternel et primaire) dans lequel la part des femmes atteint 83.2%. Seul le sous-secteur de l'enseignement supérieur voit la part des hommes devenir majoritaire. En effet, elle atteint, dans ce sous-secteur, 54.8%.

#### 4.2.4 La répartition par statut des postes de travail dans le secteur de l'éducation

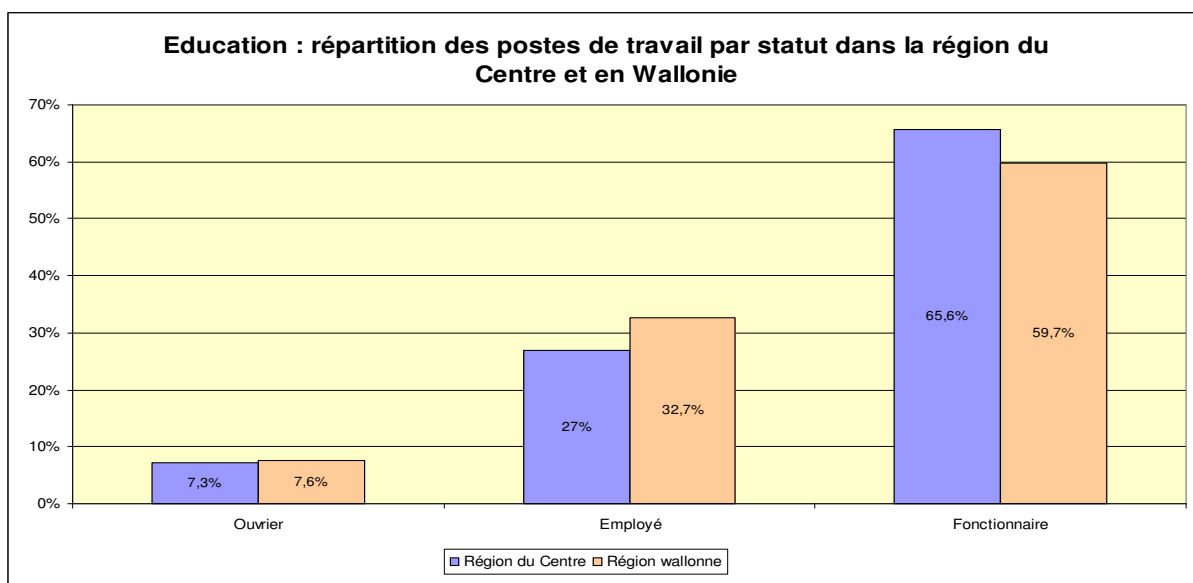
Le graphique suivant présente une répartition des postes de travail dans le secteur de l'éducation par statut.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

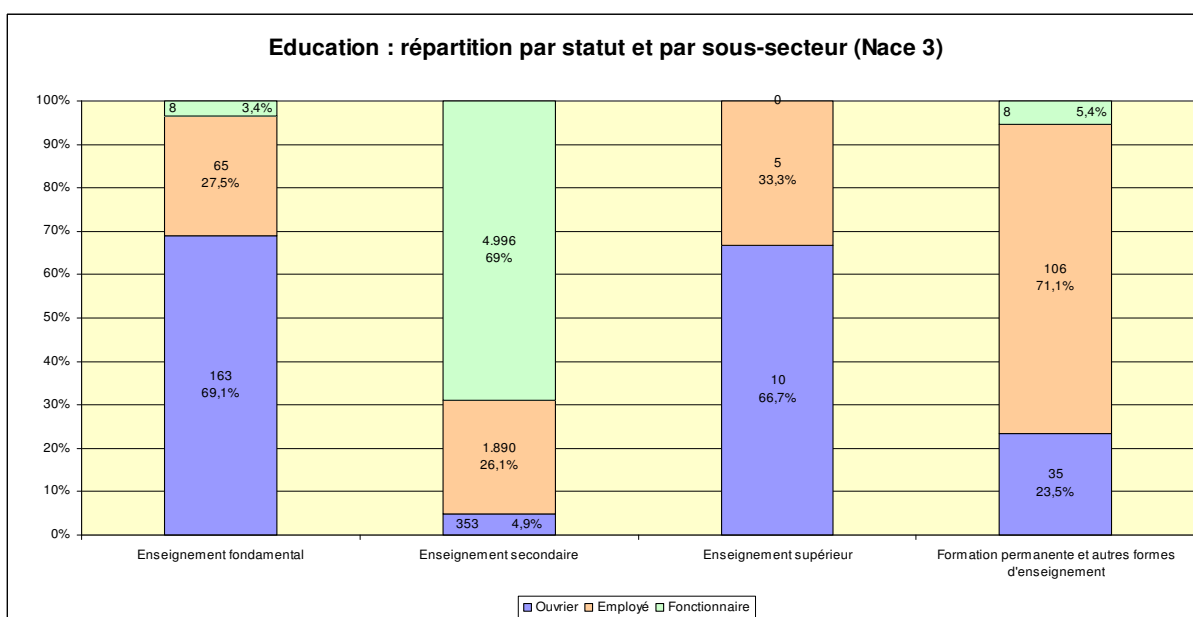
On observe que la part des postes de travail qui ont un statut « fonctionnaire » est majoritaire (65.6%). Si on compare les résultats de la région du Centre avec ceux de la région wallonne, on constate que la part des postes de travail qui ont un statut « fonctionnaire » est supérieure dans la région du Centre (différentiel de 5.9 points de pourcentage, soit 59.7% pour la région wallonne). On note une sous-représentation, dans la région du Centre, de la part des postes de travail qui ont un statut « employé » (différentiel de -5.7 points de pourcentage). Enfin, on note une légère sous-représentation, dans la région du Centre, de la part des postes de travail qui ont un statut « ouvrier » (différentiel de -0.3 point de pourcentage).

Le graphique suivant illustre ce dont il vient d'être fait mention.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Le graphique suivant présente une vision détaillée de la répartition par statut pour chaque sous-secteur du secteur de l'éducation.



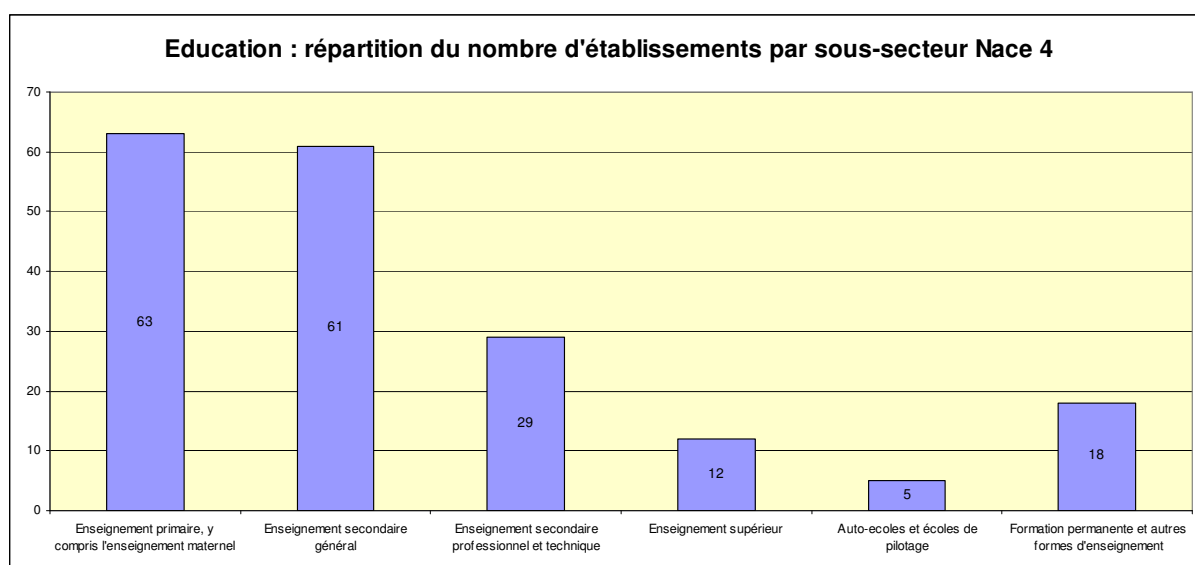
Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Sur base de ce graphique, on constate que le sous-secteur de l'enseignement secondaire contient près de 70% de postes de travail qui ont un statut « fonctionnaire » (69%). Les autres sous-secteurs de l'éducation ne regroupent que peu de postes de travail avec un tel statut (moins de 6%).

Au niveau de l'enseignement fondamental et de l'enseignement supérieur, on retrouve une majorité de postes de travail qui ont un statut « ouvrier » (près de 70%). Les autres 30% reprennent essentiellement des postes de travail qui ont un statut « employé ». La répartition 70-30 s'inverse pour le sous-secteur de la formation permanente et des autres formes d'enseignement.

#### 4.2.5 Les établissements dans le secteur de l'éducation

En terme de nombre d'établissements, le secteur de l'éducation compte 188 établissements<sup>27</sup> dans la région du Centre. Le graphique suivant présente leur répartition dans les différents sous-secteurs (Nace 4) qui composent le secteur de l'éducation.

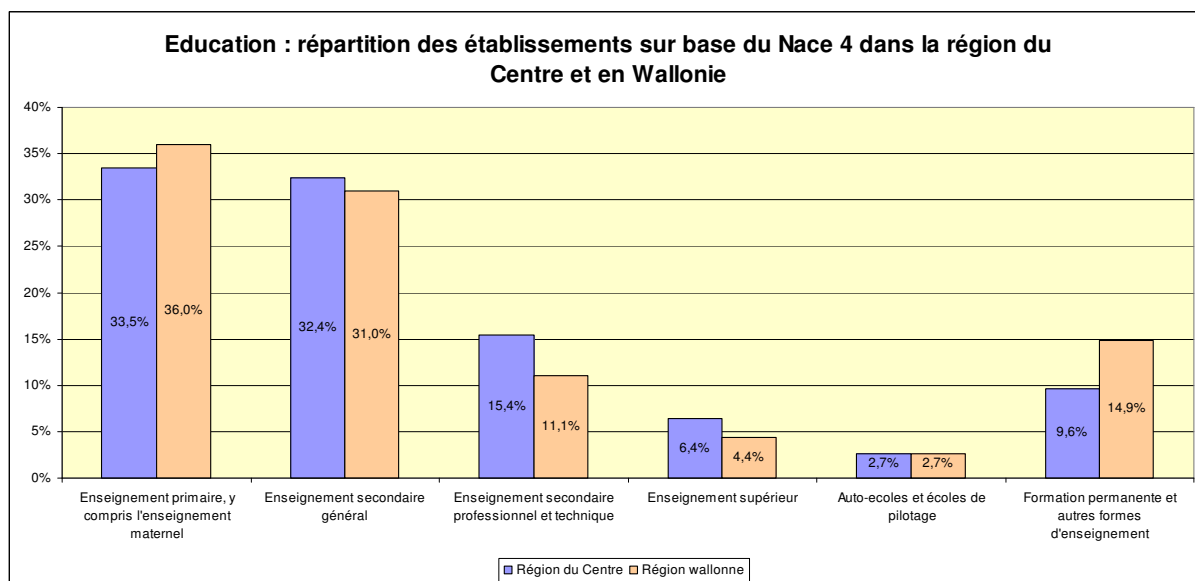


Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Ce graphique (répartition sur base du Nace 4) permet de voir que l'enseignement maternel et primaire et l'enseignement secondaire général regroupent approximativement le même nombre d'établissements (respectivement 63 et 61 établissements) et qu'ensemble, ils représentent près de deux tiers des établissements du secteur de l'éducation dans la région du Centre (65.9%).

<sup>27</sup> ONSS, juin 2002.

Le graphique suivant permet de visualiser la part des établissements dans chaque sous-secteur du secteur de l'éducation dans la région du Centre et en Wallonie.



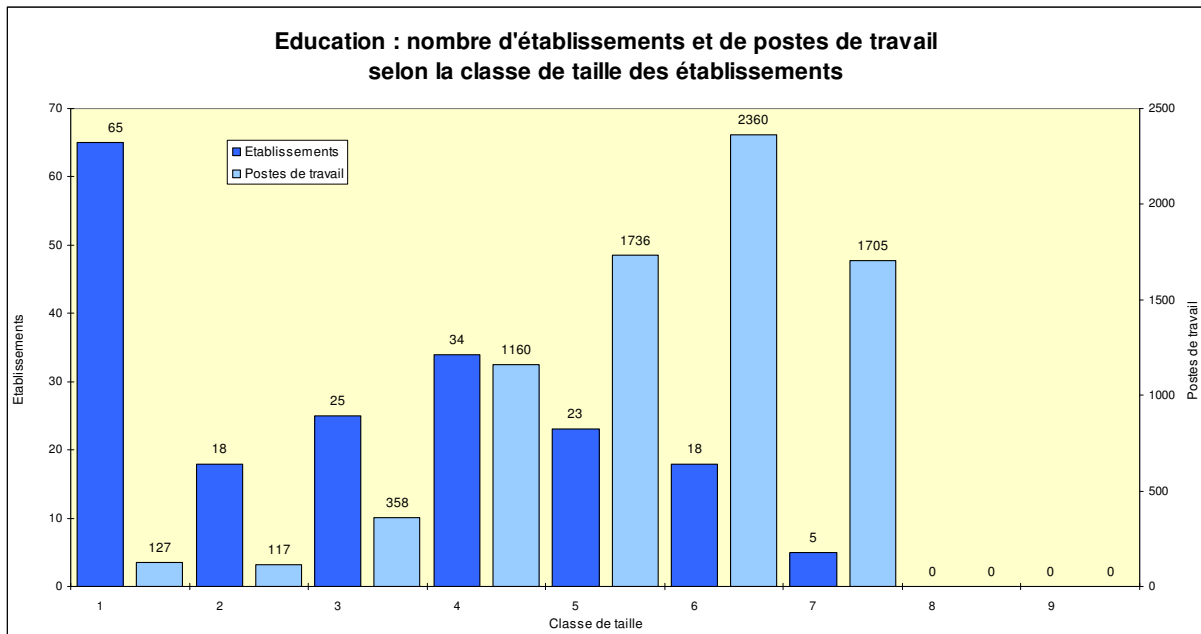
Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

On constate que la répartition des établissements entre les différents sous-secteurs du secteur de l'éducation est équivalente entre les deux régions comparées pour le sous-secteur des auto-écoles et des écoles de pilotage. On observe une sur-représentation des établissements de la région du Centre dans les sous-secteurs de l'enseignement secondaire professionnel et technique (+4.3 points de pourcentage), de l'enseignement supérieur (+2 points de pourcentage) et de l'enseignement secondaire général (+1.4 points de pourcentage). Les autres sous-secteurs présentent une proportion inférieure en terme d'établissements dans la région du Centre. Il s'agit des sous-secteurs de la formation permanente et des autres formes d'enseignement (-5.3 points de pourcentage) et de l'enseignement primaire et maternel (-2.5 points de pourcentage).

Le graphique qui précède nous a fourni une vue sur le nombre d'établissements que l'on retrouve dans la région du Centre et dans la région wallonne. Le graphique suivant présente une répartition des établissements et des postes de travail que l'on retrouve dans la région du Centre dans le secteur de l'éducation et ce, par classe de taille.

Les classes de taille doivent être interprétées comme suit :

- classe 1 = établissements de 1 à 4 travailleurs
- classe 2 = établissements de 5 à 9 travailleurs
- classe 3 = établissements de 10 à 19 travailleurs
- classe 4 = établissements de 20 à 49 travailleurs
- classe 5 = établissements de 50 à 99 travailleurs
- classe 6 = établissements de 100 à 199 travailleurs
- classe 7 = établissements de 200 à 499 travailleurs
- classe 8 = établissements de 500 à 999 travailleurs
- classe 9 = établissements de plus de 1 000 travailleurs



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

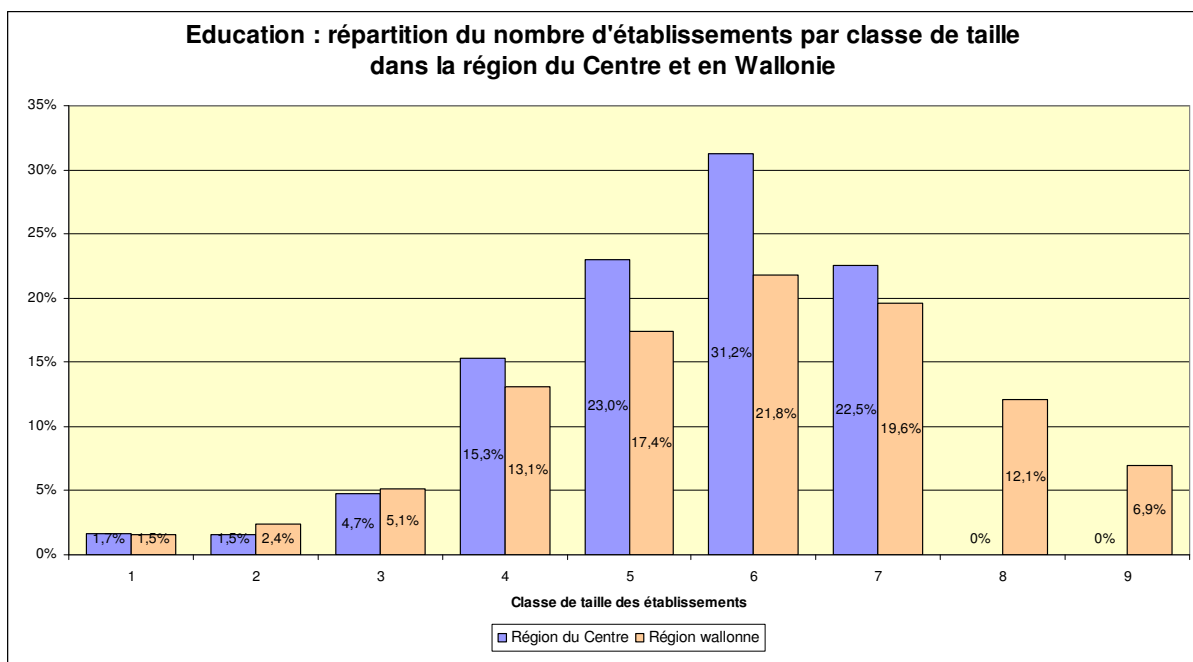
Grâce à ce graphique, on constate que 92% de l'emploi se situe dans des établissements qui occupent entre 20 et 499 travailleurs (établissements de classe 4 à classe 7). Au niveau de la région wallonne, ce pourcentage s'élève à 72%, soit un différentiel de 20 points de pourcentage entre les deux régions analysées.

Les établissements de classe inférieure (établissements qui occupent moins de 20 travailleurs) abritent 8% des postes de travail du secteur de la santé et de l'action sociale dans la région du Centre. Au niveau de la région wallonne, ce type d'établissement occupe 9% de l'emploi. Dans ce cas, on constate que le différentiel de 1 point de pourcentage est en faveur de la région wallonne.

Les établissements de classe 8 et de classe 9 ne sont pas présents dans la région du Centre. Au niveau de la région wallonne, ce pourcentage s'élève à 19%.

Au vu des résultats qui précèdent, on peut conclure que l'emploi dans le secteur de l'éducation dans la région du Centre est concentré dans des établissements de taille intermédiaire (établissements qui occupent entre 20 et 499 personnes). En Wallonie, par contre, on observe une répartition plus uniforme de l'emploi dans des établissements des différentes classes de taille.

Le graphique suivant confirme la sur-représentation des établissements de taille intermédiaire dans la région du Centre par rapport à la région wallonne.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Dans le cadre de l'analyse du secteur de l'éducation dans la région du Centre, il n'est pas nécessaire de présenter un graphique de la répartition des établissements ou des postes de travail à caractère privé et à caractère public. En effet, tous les établissements de ce secteur relèvent du secteur public. Il en va de même pour ceux de la région wallonne.

### 4.3 L'administration publique, les services collectifs généraux et la sécurité sociale obligatoire

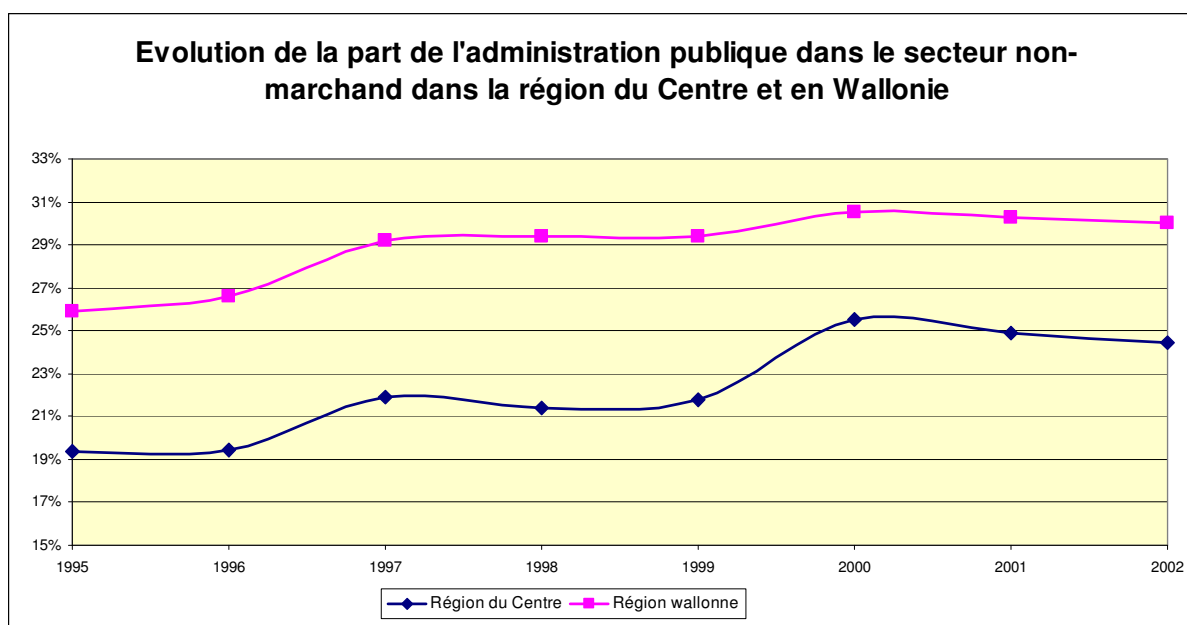
Dans ce chapitre, nous allons aborder les points suivants :

- La part du secteur de l'administration publique<sup>28</sup> dans le secteur non-marchand et son évolution
- La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs de l'administration publique
- La répartition par genre des postes de travail dans le secteur de l'administration publique
- La répartition par statut des postes de travail dans le secteur de l'administration publique
- Les établissements dans le secteur de l'administration publique

#### 4.3.1 La part du secteur de l'administration publique dans le secteur non-marchand et son évolution

Le secteur de l'administration publique compte 6.162 postes de travail<sup>29</sup>. Cela représente 23.9% des postes de travail occupés par le secteur des services non-marchands dans la région du Centre (cf. chapitre 3.1 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs des services non-marchands dans la région du Centre).

Le graphique suivant présente l'évolution de la part du sous-secteur de l'administration publique au sein du secteur des services non-marchands et ce, pour la région du Centre et pour la région wallonne.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 1995-2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

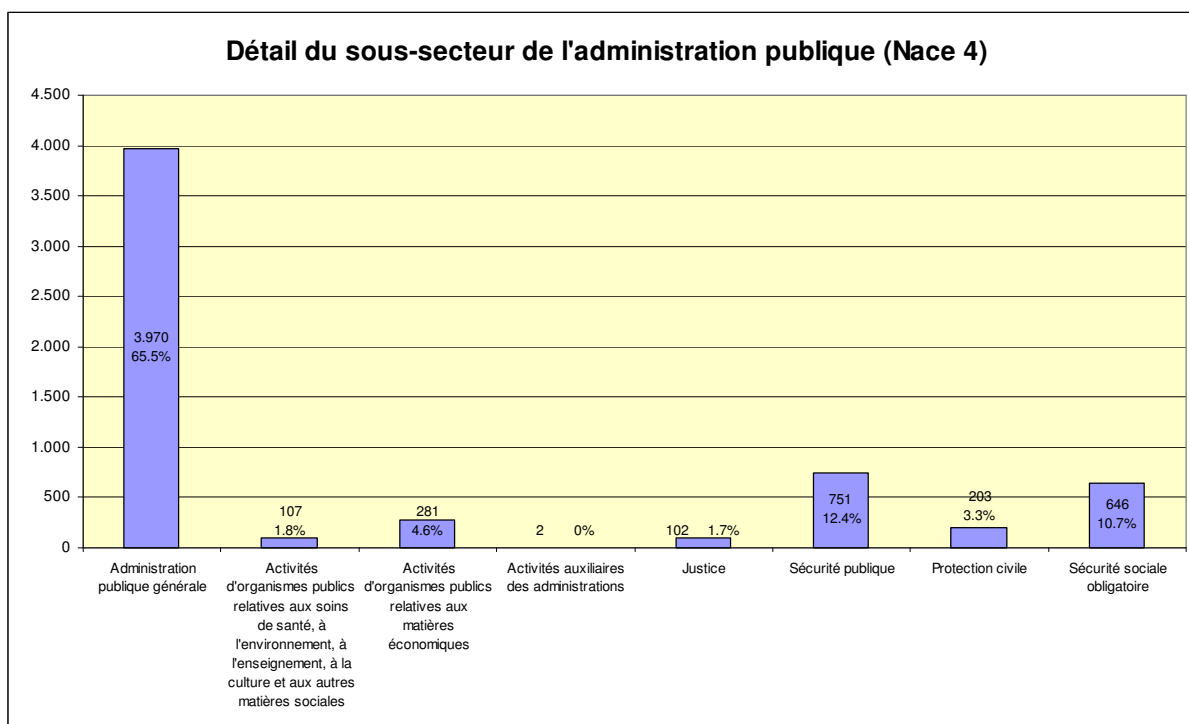
<sup>28</sup> Pour une question de lourdeur dans l'intitulé du secteur « secteur de l'administration publique, des services collectifs généraux et de la sécurité sociale obligatoire », nous utiliserons, dans ce chapitre, l'intitulé suivant « le secteur de l'administration publique ». Si l'intitulé a été revu, le contenu reste identique (code Nace 2 numéro 75).

<sup>29</sup> Données ONSS de décembre 2003.

Sur base de ce graphique, on constate que la représentation du secteur de l'administration publique tend à s'accroître entre 1995 et 2002 et ce, aussi bien dans la région du Centre qu'en Wallonie. On peut aussi noter que le secteur de l'administration publique est, durant toute la période analysée, sous-représenté dans la région du Centre. On observe également qu'entre 1995 et 2002, la sous-représentation dans la région du Centre s'est quelque peu résorbée. En effet, le différentiel calculé entre la part occupée par le secteur de l'administration publique en 1995 dans la région du Centre et cette même part en 2002 est de 5 points de pourcentage. Au niveau de la région wallonne, le différentiel calculé de manière équivalente est de 4.1 points de pourcentage.

### 4.3.2 La répartition des postes de travail dans les sous-secteurs de l'administration publique

Le graphique ci-dessous présente la répartition des 6.062 postes de travail que l'on retrouve dans les sous-secteurs de l'administration publique (Nace 4) de la région du Centre en juin 2002<sup>30</sup>.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

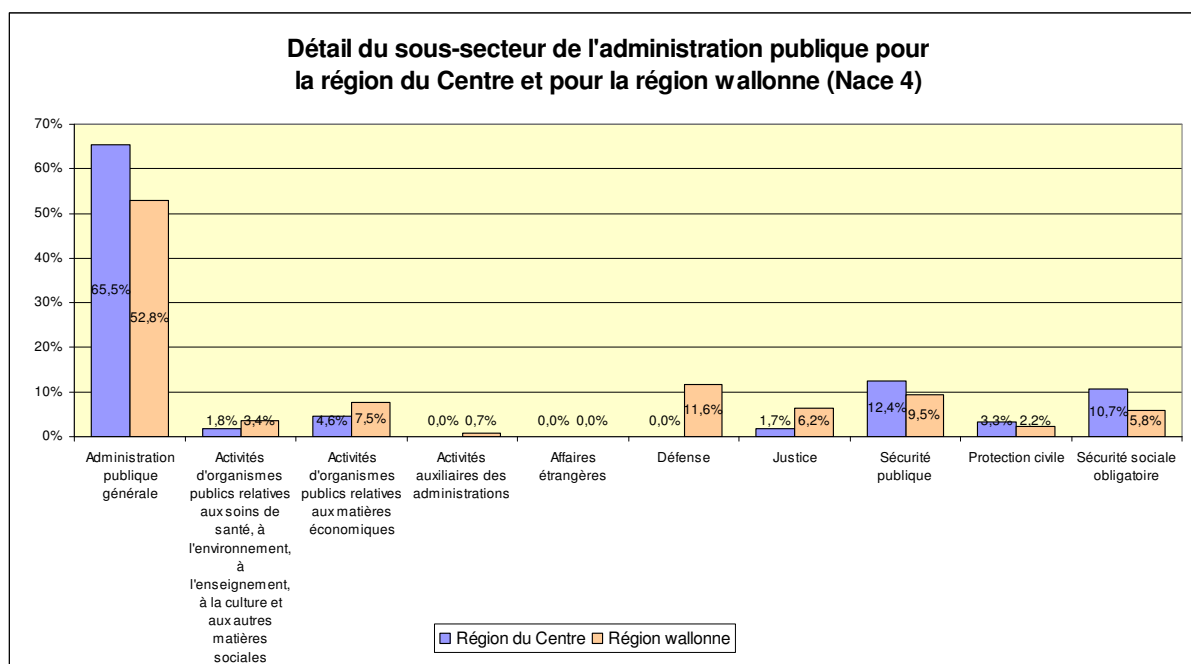
Sur base des résultats présentés ci-dessus, on constate que le sous-secteur de l'administration publique générale représente plus de la moitié des postes de travail qui sont logés dans le secteur de l'administration publique dans la région du Centre (65.5%).

<sup>30</sup> Faute de détail suffisant, les données de décembre 2003 n'ont pu être utilisées dans le cadre de cette répartition sur base du Nace 4.

Les deux sous-secteurs suivants, qui sont les plus représentés dans la région du Centre, sont ceux qui concernent la sécurité publique et la sécurité sociale obligatoire. Ils représentent chacun un peu plus de 10% des postes de travail qui sont logés dans le secteur de l'administration publique dans la région du Centre.

Les cinq autres sous-secteurs d'activités ne représentent chacun qu'une part minime des postes de travail salariés du secteur de l'administration publique (moins de 5% par sous-secteur). Il s'agit des sous-secteurs des activités d'organismes publics relatives aux matières économiques, de la protection civile, des activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales, de la justice et des activités auxiliaires des administrations.

Le graphique suivant fournit une visualisation de la comparaison des répartitions des sous-secteurs du secteur de l'administration publique dans la région du Centre et en Wallonie.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

La comparaison des répartitions des postes de travail dans les sous-secteurs du secteur de l'administration publique dans la région du Centre et en Wallonie nous montre que quatre sous-secteurs sont sur-représentés dans la région du Centre. Il s'agit du sous-secteur de l'administration publique générale, du sous-secteur de la sécurité sociale obligatoire, du sous-secteur de la sécurité publique et du sous-secteur de la protection civile. Les différentiels observés sont respectivement de 12.7 points de pourcentage, de 4.9 points de pourcentage, de 2.9 points de pourcentage et de 1.1 points de pourcentage en faveur de la région du Centre.

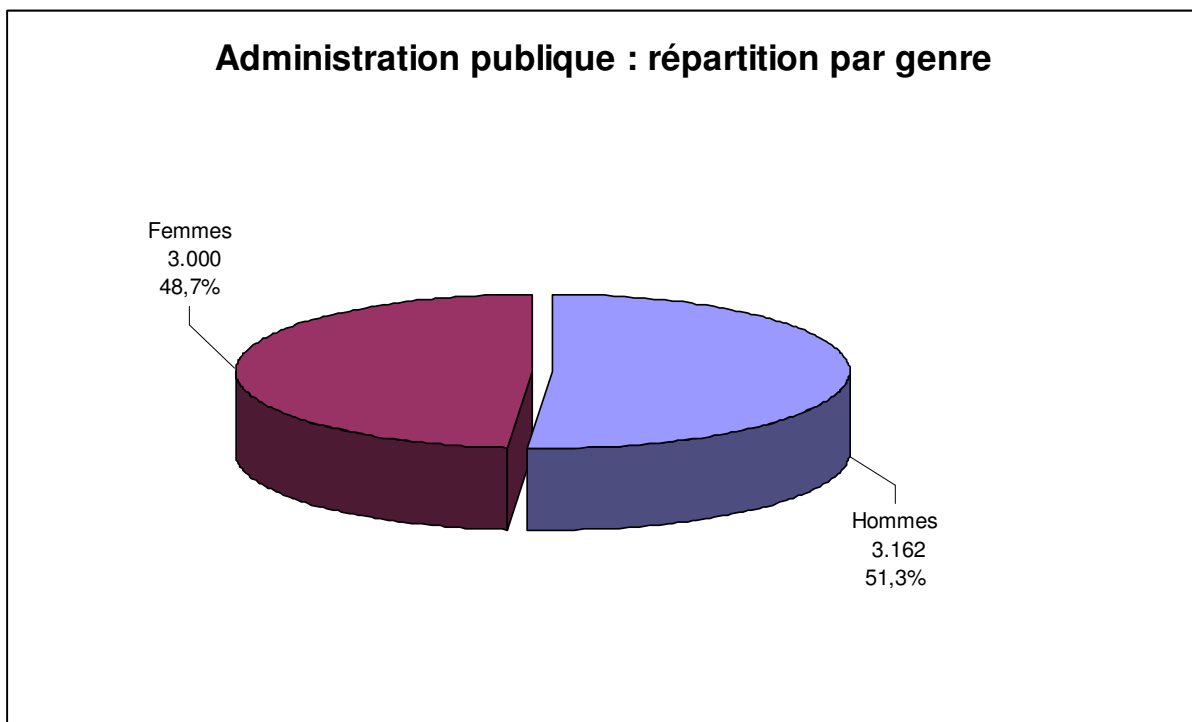
Tous les autres sous-secteurs sont sous-représentés dans la région du Centre. Les différentiels observés sont les suivants : -11.6 points de pourcentage pour la défense, -4.6 points de pourcentage pour la justice, -2.9 points de pourcentage pour les activités des organismes

publics relatives aux matières économiques, -1.7 points de pourcentage pour les activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales, -0.7 point de pourcentage pour les activités auxiliaires des administrations et moins d'un dixième de point de pourcentage pour les affaires étrangères.

#### 4.2.3 La répartition par genre des postes de travail dans le secteur de l'administration publique

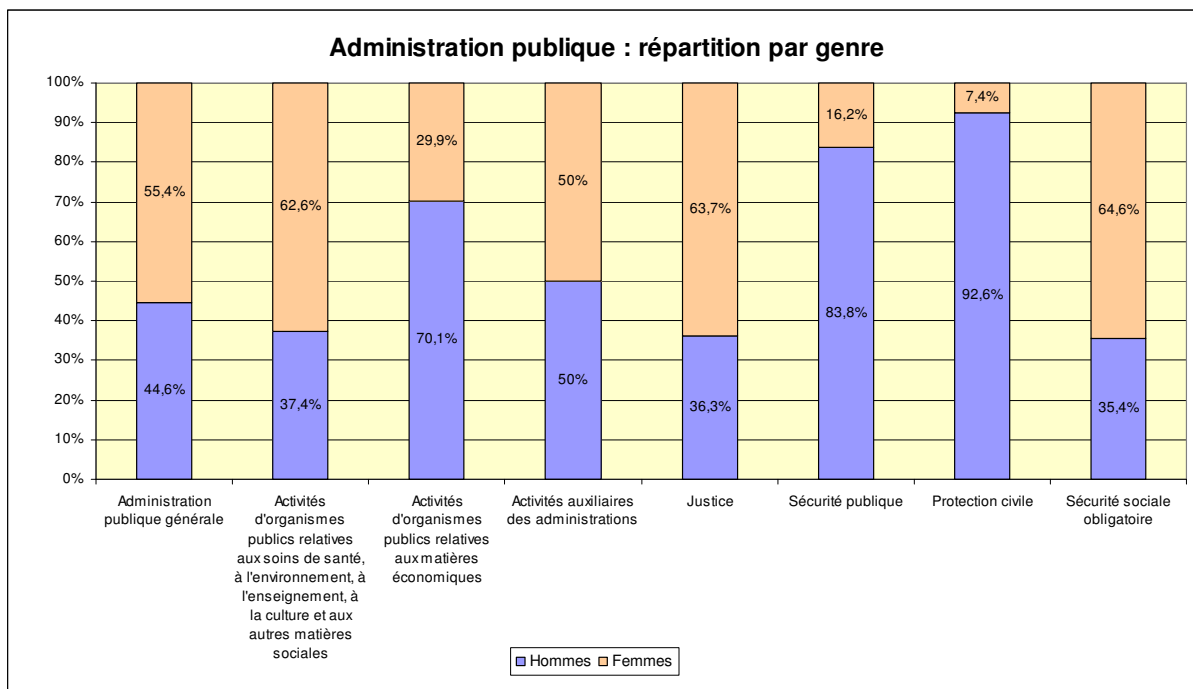
Nous allons à présent nous intéresser à une répartition par genre des postes de travail du secteur de l'administration publique dans la région du Centre.

Comme le montre le graphique repris ci-dessous, dans la région du Centre, la plupart des postes de travail de ce secteur sont occupés par des femmes (48.7%, soit 3.000 postes de travail). Au niveau de la région wallonne, pour ce même secteur, la part des postes occupés par des femmes est inférieure. Elle s'élève à 42.8%.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Le graphique suivant présente une vision détaillée de la répartition par genre pour chaque sous-secteur du secteur de l'administration publique.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

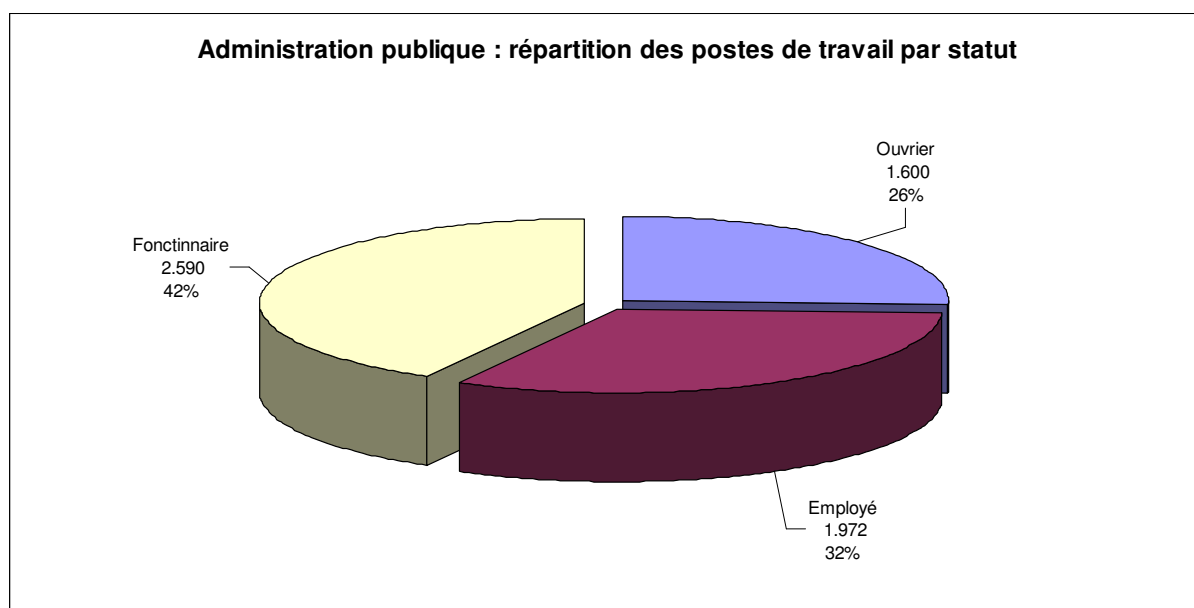
Sur base de ce graphique, on constate que, dans certains sous-secteurs, la part des femmes occupe une place dominante dans l'occupation des postes de travail. C'est le cas de quatre sous-secteurs. Il s'agit des sous-secteurs de la sécurité sociale obligatoire (64,6% de femmes), de la justice (63,7% de femmes), des activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux matières sociale (62,6% de femmes) et de l'administration publique (55,4% de femmes).

Le sous-secteur des activités auxiliaires des administrations compte une répartition parfaitement égale entre les hommes et les femmes. Il faut toutefois noter la très faible représentation de ce secteur (2 postes de travail).

Tous les autres sous-secteurs comptent une majorité d'hommes. Le sous-secteur de la protection civile compte une majorité écrasante d'hommes (92,6%). Les hommes sont également très largement majoritaire dans le secteur de la sécurité publique (83,8%). Enfin, le sous-secteur des activités d'organismes publics relatives aux matières économiques compte 70,1% d'hommes.

## 4.2.4 La répartition par statut des postes de travail dans le secteur de l'administration publique

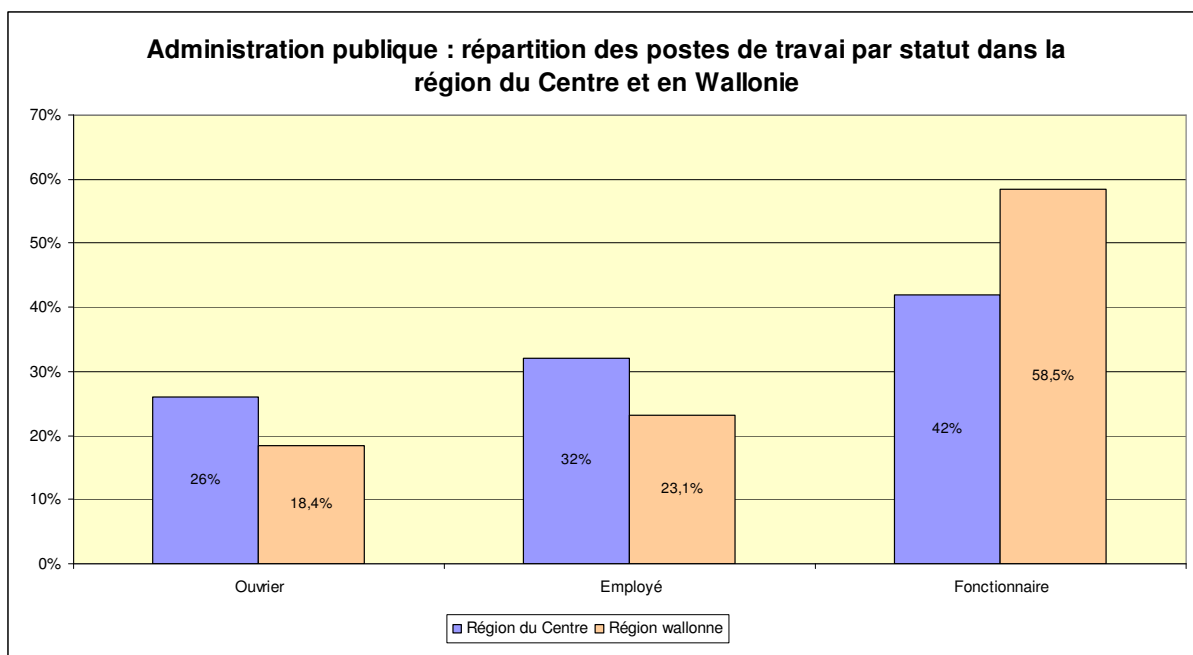
Le graphique suivant présente une répartition des postes de travail dans le secteur de l'administration publique par statut.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

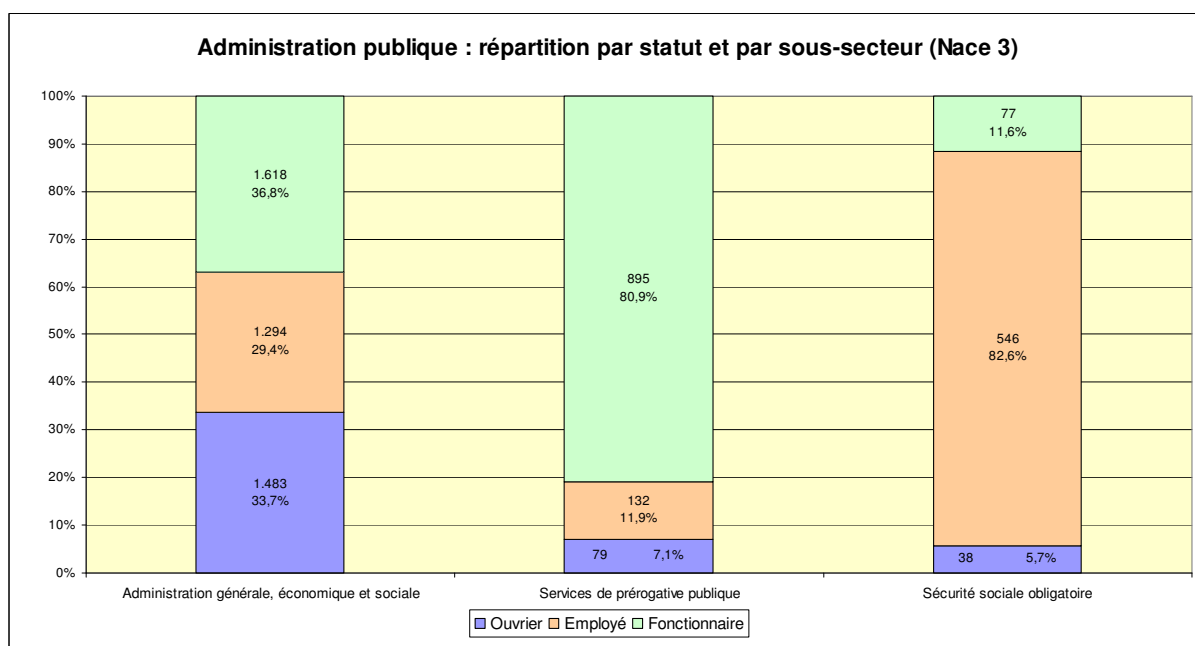
On observe que la part des postes de travail qui ont un statut « fonctionnaire » est majoritaire (42%). Si on compare les résultats de la région du Centre avec ceux de la région wallonne, on constate que la part des postes de travail qui ont un statut « fonctionnaire » est supérieure dans la région wallonne (différentiel de 16.5 points de pourcentage, soit 58.5% pour la région wallonne). On note une sur-représentation, dans la région du Centre, de la part des postes de travail qui ont un statut « employé » (différentiel de +8.9 points de pourcentage). Enfin, on note également une sur-représentation, dans la région du Centre, de la part des postes de travail qui ont un statut « ouvrier » (différentiel de +7.6 points de pourcentage).

Le graphique suivant illustre ce dont il vient d'être fait mention.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

Le graphique suivant présente une vision détaillée de la répartition par statut pour chaque sous-secteur du secteur de l'administration publique.



Source : ONSS Statistique décentralisée, décembre 2003

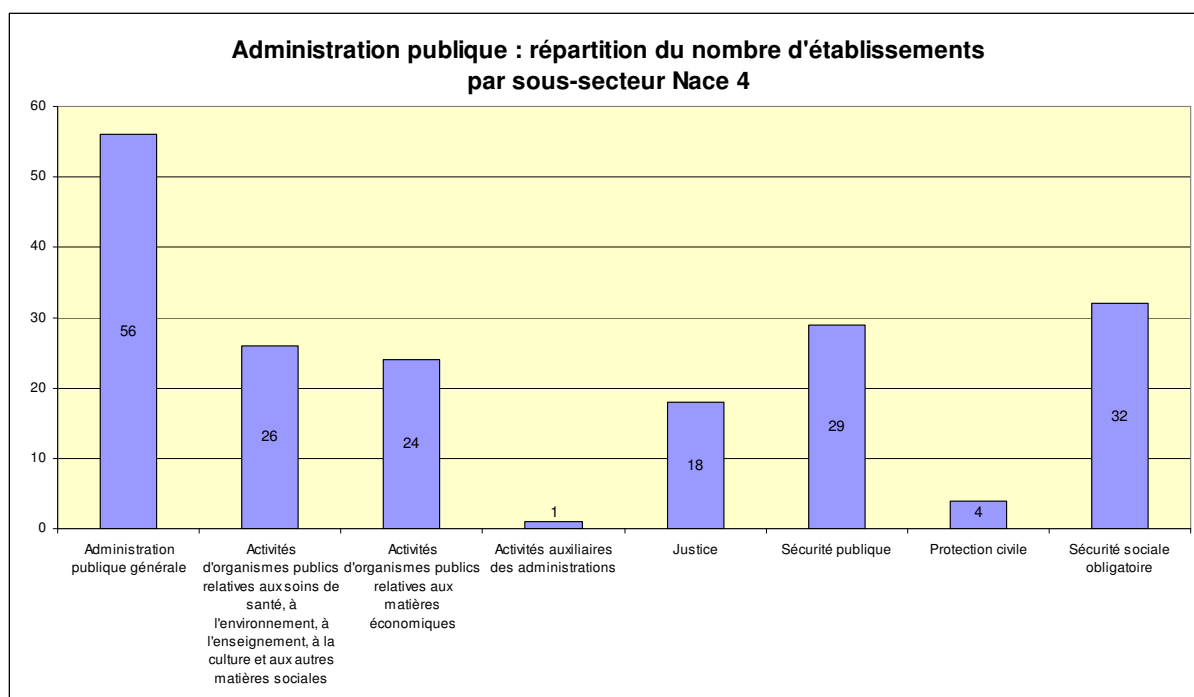
Sur base de ce graphique, on constate que, dans la région du Centre, le sous-secteur de l'administration générale, économique et sociale présente une répartition équilibrée des différents statuts. En effet, chaque statut représente près d'un tiers des postes de travail.

Le sous-secteur des services de prérogative publique, qui regroupe les affaires étrangères, la défense, la justice, la sécurité publique et les pompiers et la protection civile, contient une large majorité de postes de travail de statut « fonctionnaire » (80,9%).

Le sous-secteur de la sécurité sociale obligatoire contient, quant à lui, une large majorité de postes de travail de statut « employé » (82.6%).

#### 4.2.5 Les établissements dans le secteur de l'administration publique

En terme de nombre d'établissements, le secteur de l'administration publique compte 190 établissements<sup>31</sup> dans la région du Centre. Le graphique suivant présente leur répartition dans les différents sous-secteurs (Nace 4) qui composent le secteur de l'administration publique.

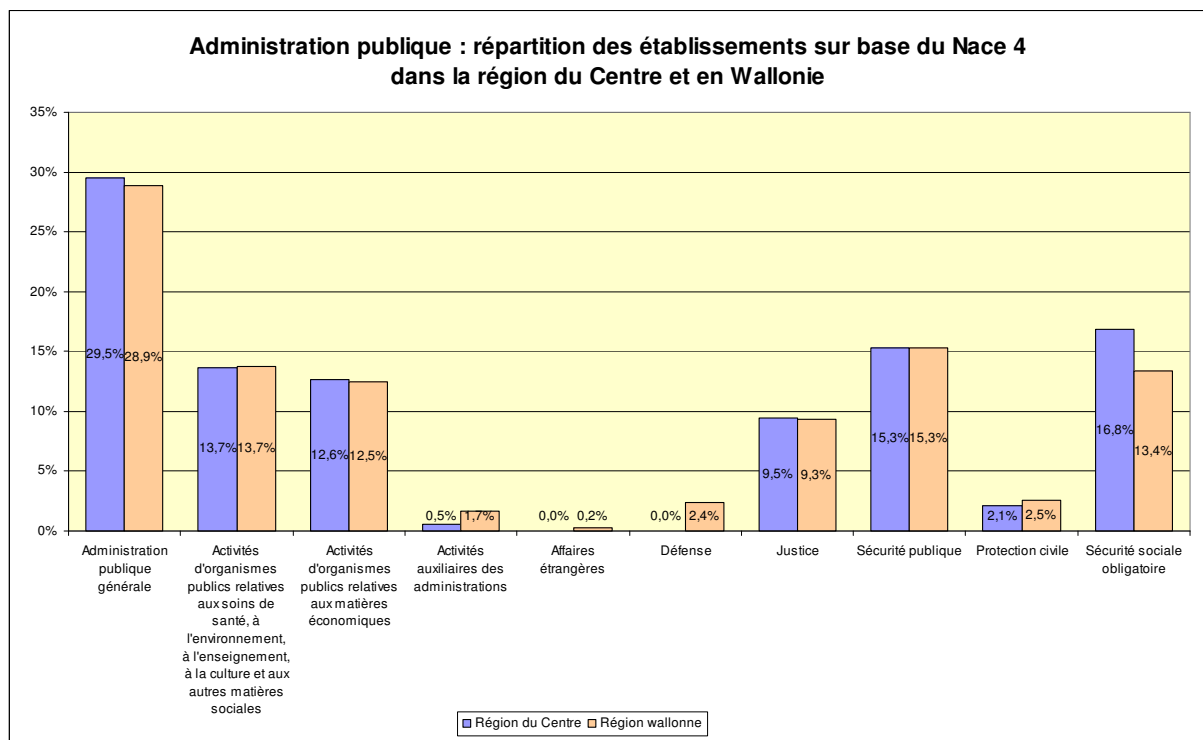


Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

Ce graphique (répartition sur base du Nace 4) permet de voir que la part de l'administration publique générale représente la majorité des établissements. Cette part s'élève à 29.5%. Cinq autres sous-secteurs sont représentés d'une manière sensiblement égale. Il s'agit des sous-secteurs suivants : la sécurité sociale obligatoire (16.8%), la sécurité publique (15.3%), les activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales (13.7%), les activités d'organismes publics relatives aux matières économiques (12.6%) et la justice (9.5%). Enfin, deux sous-secteurs sont faiblement représentés en terme de nombre d'établissements. Il s'agit de protection civile et des activités auxiliaires des administrations. Ces sous-secteurs représentent ensemble moins de trois pourcents des établissements du secteur de l'administration publique de la région du Centre.

<sup>31</sup> ONSS, juin 2002.

Le graphique suivant permet de visualiser la part des établissements dans chaque sous-secteur du secteur de l'administration publique dans la région du Centre et en Wallonie.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPSS-OSEC

On constate que la répartition des établissements entre les différents sous-secteurs du secteur de l'administration publique est totalement équivalente entre les deux régions comparées pour le sous-secteur des activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales et pour le sous-secteur de la sécurité publique.

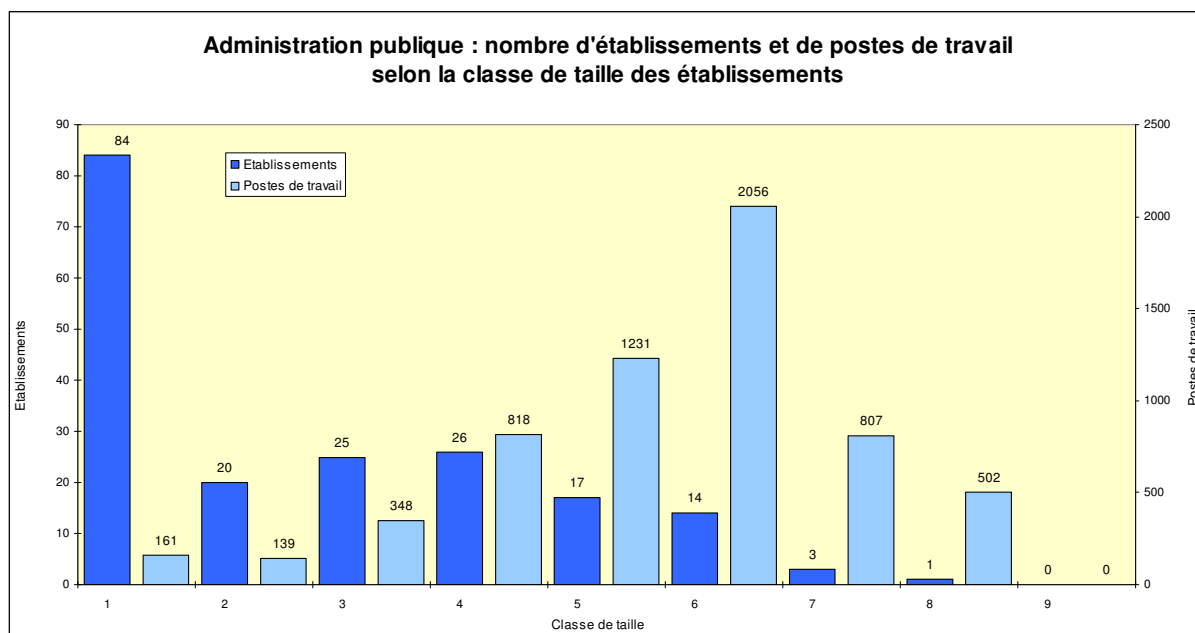
On observe une sur-représentation mineure dans la région du Centre (moins d'un point de pourcentage de différence) dans les sous-secteurs de l'administration publique générale, des activités d'organismes publics relatives aux matières économiques et de la justice. A l'inverse, on observe une sous-représentation mineure dans la région du Centre (moins d'un point de pourcentage) dans les sous-secteurs des affaires étrangères et de la protection civile.

On constate également que deux sous-secteurs sont un peu plus sous-représentés dans la région du Centre. Il s'agit du sous-secteur des activités auxiliaires des administrations (différentiel de -1.2 points de pourcentage) et du sous-secteur de la défense (différentiel de -2.4 points de pourcentage). Enfin, on peut noter qu'un seul sous-secteur est plus fortement sur-représenté dans la région du Centre. Il s'agit du sous-secteur de la sécurité sociale obligatoire (différentiel de 3.4 points de pourcentage).

Le graphique qui précède nous a fourni une vue sur le nombre d'établissements que l'on retrouve dans la région du Centre et dans la région wallonne. Le graphique suivant présente une répartition des établissements et des postes de travail que l'on retrouve dans la région du Centre dans le secteur de l'administration publique et ce, par classe de taille.

Les classes de taille doivent être interprétées comme suit :

- classe 1 = établissements de 1 à 4 travailleurs
- classe 2 = établissements de 5 à 9 travailleurs
- classe 3 = établissements de 10 à 19 travailleurs
- classe 4 = établissements de 20 à 49 travailleurs
- classe 5 = établissements de 50 à 99 travailleurs
- classe 6 = établissements de 100 à 199 travailleurs
- classe 7 = établissements de 200 à 499 travailleurs
- classe 8 = établissements de 500 à 999 travailleurs
- classe 9 = établissements de plus de 1 000 travailleurs



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC

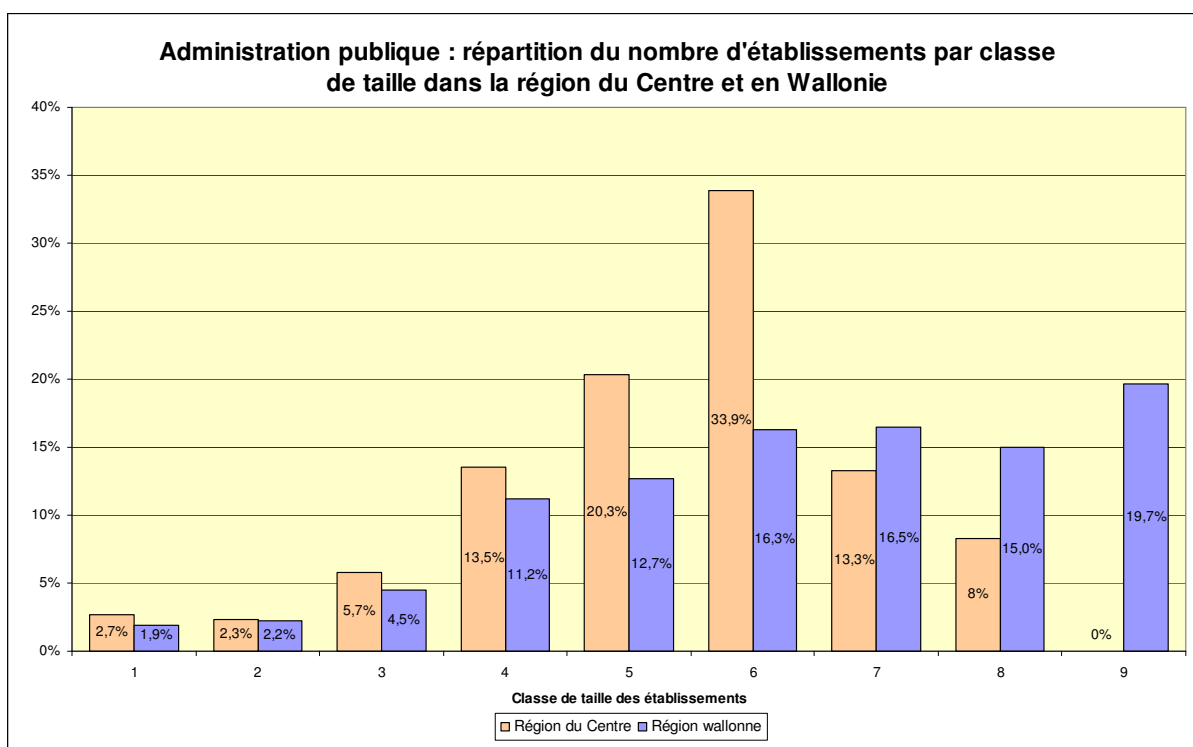
Grâce à ce graphique, on constate que 81% de l'emploi se situe dans des établissements qui occupent entre 20 et 499 travailleurs (établissements de classe 4 à classe 7). Au niveau de la région wallonne, ce pourcentage s'élève à 56.7%, soit un différentiel de 24.3 points de pourcentage entre les deux régions analysées.

Les établissements de classe inférieure (établissements qui occupent moins de 20 travailleurs) abritent 10.7% des postes de travail du secteur de l'administration publique dans la région du Centre. Au niveau de la région wallonne, ce type d'établissement occupe 8.6% de l'emploi. Dans ce cas, on constate que le différentiel de 1.9 points de pourcentage est en faveur de la région du Centre.

Les établissements de classe 9 ne sont pas présents dans la région du Centre. Au niveau de la région wallonne, 19.7% des postes de travail du secteur de l'administration publique se trouve dans ce type d'établissement.

Au vu des résultats qui précèdent, on peut conclure que l'emploi dans le secteur de l'administration publique dans la région du Centre est concentré dans des établissements de taille intermédiaire (établissements qui occupent entre 20 et 499 personnes). En Wallonie, par contre, on observe une répartition plus uniforme de l'emploi dans des établissements de taille intermédiaire et de taille importante.

Le graphique suivant confirme la sur-représentation des établissements de taille intermédiaire dans la région du Centre par rapport à la région wallonne.



Source : ONSS Statistique décentralisée, juin 2002 – Calculs : IWEPS-OSEC